

**MINISTERE DE LA SANTE
ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL**

SECRETARIAT GENERAL



**PLAN D' ACTIONS 2020-2024
DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE**

Décembre 2020





SOMMAIRE

PREFACE	III
INTRODUCTION :	1
A. ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS 2021-2025 :	2
1. CONTEXTE :	2
2. PRINCIPES D'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS :	6
3. ROLE DU PLAN D' ACTIONS :	7
B. DESCRIPTION DU CADRE LOGIQUE DU PLAN D' ACTIONS 2021-2025 DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE	9
1. RESULTAT STRATEGIQUE 1	9
2. RESULTAT STRATEGIQUE 2 :	13
3. RESULTAT STRATEGIQUE 3 :	16
4. RESULTAT STRATEGIQUE 4	19
C. DISPOSITIFS A METTRE EN PLACE PRIORITAIREMENT :	22
1. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PA :	22
2. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION	23
3. FINANCEMENT DU PA 2021-2025 :	24
D. QUELQUES POINTS A CONSIDERER POUR LE PA 2021-2025 :	25
1. PORTAGE POLITIQUE DU PLAN D' ACTIONS	25
2. SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE VERSUS PROGRAMMES :	25
A) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE DE L' ENTREPRENANT	26
B) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE, COUVERTURE SOCIALE DU MONDE AGRICOLE :	26
C) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET GESTION DES CRISES ET CATASTROPHES :	26
D) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET SECURITE ALIMENTAIRE/ NUTRITION :	27
E) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET COUVERTURE DES INDIGENTS :	28
F) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET LES GRATUITES :	28
G) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET LES REGIMES CONTRIBUTIFS :	28
H) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDARITE :	28
I) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET EMPLOI :	28
J) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET VIH :	29
K) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET RAMU :	29
L) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET CMU :	29
M) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET EDUCATION :	30
N) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET LOGEMENT :	30
O) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET SANTE	30
P) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET EXONERATION FISCALE	30
Q) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET PARTENARIAT	31
R) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET MOUVEMENTS DE POPULATION	31
3. ÉVALUATION ORGANISATIONNELLE	31
4. RENFORCEMENT DE CAPACITES	32
CONCLUSION	33
ANNEXES :	IV
I. CREDD 2019-2023 ET PROTECTION SOCIALE :	IV
II. INDICATEURS DU BUDGET PROGRAMME	VII
III. PRP AGIR – PLAN D' ACTIONS 2020-2024 "PRIORITES RESILIENCE PAYS - MALI"	VIII

SIGLES ET ABBREVIATIONS

SIGLES	DEFINITIONS
AGIR	Alliance Globale pour la Résilience
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AISS	Association Internationale de la Sécurité Sociale
AMAMUS	Agence Malienne de Mutualité Sociale
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
AN	Assemblée Nationale
ANAM	Agence Nationale d'Assistance Médicale
ASC	Agent de Santé Communautaire
ATMP	Accident de Travail et Maladies Professionnelles
AV	Assurance Volontaire
CANAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CIPRES	Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
CMSS	Caisse Malienne de Sécurité Sociale
CNOS-PS	Conseil National d'Orientation Stratégique de la Protection Sociale
CNOU	Centre National des Œuvres Universitaires
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable
DNEF	Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental
DNEPS	Direction Nationale de l'Éducation Préscolaire et Spéciale
DNPSES	Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Économie Solidaire
DRDSES	Direction Régionale du Développement Social et de l'Économie Solidaire
EDSM	Enquête Démographique et de Santé du Mali
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
HIMO	Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre
INPS	Institut National de Prévoyance Sociale
ISS	Institutions de Sécurité Sociale
MAE	Ministère des Affaires Étrangères
MAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille
MSDS	Ministère de la Santé et du Développement Social
OGD	Organisme de Gestion Déléguée
ONAPUMA	Office Nationale des Pupilles du Mali
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies pour le VIH/SIDA
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDESC	Programme de Développement Économique, Social et Culturel
PNP	Paquet Nutritionnel Préventif
PNPS	Politique Nationale de Protection Sociale
POLNSAN	Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PRP-AGIR	Priorités Résilience Pays-Alliance Globale pour l'Initiative Résilience
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PV VIH	Personne Vivant avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine
RAMED	Régime d'Assistance Médicale
RAMU	Régime d'Assurance Maladie Universelle
RS	Résultat Stratégique
RSU	Registre Social Unifié
SAN	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SIDA	Syndrome d'Immuno- Déficience Acquise
SMART	Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporel
SNECMS	Stratégie Nationale d'Extension de la Couverture Maladie par les Mutuelles de Santé
SPE	Soins Préventif de l'Enfant
SPIAC-B	Social Protection Interagency Cooperation Board (Conseil de Coopération Interinstitutions pour la Protection Sociale)
UEMOA	Union Économique Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UTM	Union Technique de la Mutualité
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

PREFACE



Juin 2001 a été un tournant décisif en matière de développement social car ayant consacré les premières assises de Ségou. Cette importante rencontre a mobilisé une pluralité d'acteurs à l'effet de mieux s'accorder sur les orientations stratégiques de notre secteur, à savoir :

- le renforcement de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion sociale ;
- le renforcement de la protection sociale et de l'économie sociale et solidaire ;
- la lutte contre la pauvreté.

En effet, en 2002 le Mali a adopté une Déclaration de Politique Nationale de Protection Sociale qui a défini les orientations stratégiques nationales ainsi que ses axes d'intervention; les champs de la sécurité sociale, de l'aide sociale et de l'action sociale.

Cependant, de cette période à nos jours, le domaine de la protection sociale a connu des avancées notoires avec l'avènement de nombreux acteurs entraînant de nouveaux besoins en termes d'extension du champ d'application matérielle et personnelle. Ce faisant, le besoin de couverture sociale de tous les segments de la population du Mali devient de plus en plus une préoccupation forte des Hautes Autorités du pays d'où la conception et la mise en œuvre diligente des programmes y afférents dans le cadre des réformes sociales.

Ainsi, la Protection Sociale se définit comme étant l'ensemble des mesures préconisées par l'État, les Collectivités et les partenaires Techniques et Financiers pour assurer la prise en charge des risques sociaux de la population. L'Union Africaine l'a définie comme étant « une gamme d'actions protectrices publiques entreprises par l'Etat et d'autres acteurs en réponse aux niveaux inacceptables de vulnérabilité et de pauvreté et qui visent à garantir une restauration des droits humains face aux risques de destruction chez la frange de population qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, sont incapables de s'auto prendre en charge ».

Elle est désormais perçue au plan mondial et au Mali, comme une composante clé dans les stratégies de réduction de la pauvreté. En plus de la réduction de la vulnérabilité économique, sociale, alimentaire, nutritionnelle, la protection sociale constitue également une voie pour promouvoir la productivité des ménages, en augmentant leur capacité d'achat des intrants et en soutenant le développement des enfants. Elle contribue à briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté par le développement du capital humain.

C'est à ce titre qu'au Mali, la crise socio-politique de 2012 a favorisé l'arrivée de nouveaux acteurs, particulièrement dans le domaine des filets sociaux, pour renforcer la capacité de résilience des ménages affectés par la crise.

Les filets sociaux et la restructuration du mécanisme de coordination des acteurs de la protection sociale, du domaine aussi bien contributif que non contributif renforcent la lutte contre l'extrême pauvreté et assurent le relèvement économique des pauvres à travers des paquets complets d'activités.

C'est dans ce cadre que, le Gouvernement du Mali a adopté en 2016 le document de Politique Nationale de Protection Sociale et son Plan d'Actions pour la période allant de 2016 à 2018 dans une approche très participative à Katibougou en passant par Fana avec les différents acteurs (Gouvernement, organisations du système des Nations Unies, ONG Nationales et Internationales, autres membres de la société civile,...) impliqués dans la définition et la mise en œuvre des politiques et programmes de protection sociale dans notre pays.

Ainsi, ce document de politique et son plan d'action constituent le cadre d'orientation et de référence de toutes les interventions en matière de protection sociale au Mali.

Compte tenu du caractère dynamique de la protection sociale, des mises à jour périodiques seront apportées au présent document de politique, à chaque fois que le gouvernement, à travers le ministère en charge de la protection sociale et ses partenaires en jugeront la nécessité.

Que tous trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude et celle des plus Hautes Autorités de mon pays. Je suis convaincue que ce document est dédié à tous ceux qui œuvrent au quotidien pour fédérer leurs initiatives, leurs moyens et leurs énergies en vue de la promotion et de la protection des droits de tous les citoyens sans exclusion aucune dans un Mali de paix et de sécurité.

Le ministre,

Madame Diéminatou SANGARE
Inspecteur de Sécurité Sociale



INTRODUCTION :

Au Mali, l'amélioration du système de protection sociale pour renforcer la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité vise à faciliter l'accès des populations aux services sociaux de base et à augmenter leur résilience face aux chocs. Elle passe par l'implantation progressive d'un socle de protection sociale, telle que recommandée par les conférences nationales de 2017 et de 2018. Cette proposition de la protection sociale pour la période 2021-2025 fait suite à l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du plan 2016-2018, qui a analysé les forces et faiblesses et a fait émerger les priorités à prendre en compte dans ce document.

L'orientation globale de ce plan répond à un besoin largement exprimé à travers un outil de suivi des progrès de l'agenda de la protection sociale et de coordination des activités, et aussi d'amélioration de la gouvernance du secteur. Des informations fiables sont indispensables pour un plaidoyer de haut niveau et la mobilisation de financements pour la mise en place du socle de protection sociale.

Le rôle majeur du plan d'actions est de fournir les pistes pour la mise en cohérence de la contribution des différentes politiques sectorielles à la construction d'un système de protection sociale permettant de garantir des minimums sociaux à tous les citoyens maliens.

L'accent est mis sur le renforcement d'un cadre politique, institutionnel et opérationnel permettant d'articuler les contributions des différents départements ministériels à l'agenda de la protection sociale, en tenant compte de leurs propres exigences de résultats au sein de leurs missions et mandats respectifs.



A. ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS 2021-2025 :

1. CONTEXTE :

Le plan d'actions 2021-2025 a été élaboré à partir des informations recueillies au cours des entretiens avec les acteurs impliqués dans le PA 2016-2018 et de l'atelier de discussion des résultats provisoires d'évaluation qui s'est tenu les 26 et 27 février 2020 à Bamako.

Le nouveau plan intègre:

- les Résultats Stratégiques du PA 2016-2018 ;
- le cadre institutionnel et organisationnel du PA 2016-2018 au niveau central ;
- les modifications proposées par les participants de l'atelier sur les résultats provisoires d'évaluation ;
- les priorités dégagées par l'évaluation.

L'atelier de discussion des résultats provisoires d'évaluation du PA 2016-2018 avait également pour objectif de définir les principes d'élaboration et les grandes orientations du PA 2021-2025. Les débats ont montré la nécessité que le nouveau Plan d'actions:

- accroisse la lisibilité de l'articulation de la protection sociale et des secteurs pour l'implantation du socle de protection sociale;
- articule les résultats des programmes de développement, résilience et urgence au sein des objectifs de l'approche système de protection sociale telle que définie par la PNPS;
- mette en exergue la spécificité de l'approche de la protection sociale en termes d'approche droit;
- prenne en compte de manière explicite la demande sociale et le rôle des usagers;
- soit un outil de bonne gouvernance, permettant le suivi, l'information du gouvernement mais aussi le plaidoyer pour un portage politique des changements à apporter dans le secteur.

Afin de renforcer la cohérence du plan d'actions pour l'atteinte des objectifs de la PNPS et pour la mise en place d'un socle de protection sociale, il est apparu plus pertinent de garder les résultats stratégiques en termes de capacité contributive des populations concernées, le RS1 portant sur l'assurance sociale pour les populations avec capacité contributive, le RS2 sur les filets sociaux et l'assistance sociale pour les populations sans capacité contributive, et le RS3 sur la mutualité pour les populations avec une capacité intermédiaire.

Les modifications proposées durant l'atelier ont fourni les principes de base pour définir des effets et des extrants contribuant directement à établir un environnement favorable et un cadre de coordination cohérent pour des actions garantissant l'accès aux services sociaux à travers la solidarité et le soutien ou l'augmentation de la capacité contributive des populations. Ces éléments relèvent du RS4 qui est le résultat transversal permettant aux trois premiers d'être mis en œuvre selon une approche système.

Modifications à apporter au plan d'action 2016-2018 validées durant l'atelier du 26 et 27/02/2020

Axe Stratégique 1 Extension des champs d'application de la sécurité sociale	Axe Stratégique 2 Développement de l'aide sociale et de l'action sociale	Axe Stratégique 3 Développement de la mutualité et autres organisations basées sur la solidarité	Axe Stratégique 4 Développement institutionnel et renforcement du mécanisme de protection sociale
Résultat Stratégique 1 Fonctionnaires, travailleurs salariés, parlementaires, retraités, travailleurs des secteurs agricole, industriel et commercial et les catégories non salariées de certaines professions, bénéficient de la couverture des risques sociaux	Résultat Stratégique 2 La pauvreté est réduite parmi les populations pauvres et vulnérables et leur accès aux services sociaux de base est amélioré de façon durable	Résultat Stratégique 3 Les populations non couvertes par les régimes obligatoires de protection sociale bénéficient d'une couverture sociale de base par les mutuelles et organisations assimilées	Résultat Stratégique 4 Les capacités de planification, de coordination, de gestion, de suivi et d'évaluation et de financement pour la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale sont renforcées
<u>Effets et Extrants à reformuler / réorganiser sous l'angle de:</u> <ul style="list-style-type: none"> la capacité des institutions à offrir les prestations l'effectivité et d'accessibilité de l'offre de prestations l'effectivité de l'extension du champ d'application <p>→ en intégrant la réforme en cours</p>	<u>Effets et Extrants à reformuler / réorganiser pour:</u> <ul style="list-style-type: none"> mettre en place des extrants articulant les programmes pour la construction du système de protection sociale mieux distinguer les responsabilités en lien avec les missions sectorielles respectives proposer un cadre cohérent pour que les secteurs puissent intégrer leurs activités contribuant à l'agenda de protection sociale 	<u>Effets et Extrants à reformuler / réorganiser pour:</u> <ul style="list-style-type: none"> insérer un extrant sur la communication au sujet des mutuelles insérer un extrant sur les prérequis en termes: <ul style="list-style-type: none"> d'instrument de financement pérenne de réforme législative mettre à jour les éléments de 2016 en fonction des résultats atteints en 2018 	<u>Effets et Extrants à reformuler / réorganiser pour:</u> <ul style="list-style-type: none"> renforcer le dispositif de coordination et de suivi-évaluation existant avec les outils adéquats développer le dialogue pour l'augmentation du financement de la protection sociale, y compris celui du plan d'action renforcer les articulations entre les systèmes d'information existant pour une utilisation plus efficace par le secteur de la protection sociale Disposer d'information précises et actualisées sur le cadre légal de la Protection Sociale

L'objectif de ces modifications est de ramener le **plan d'actions** dans son **rôle politique**, en repositionnant toutes les activités sectorielles qui seront définies comme des outils et moyens permettant de réaliser le droit à la protection sociale pour tous les citoyens maliens, au-delà de l'approche programmatique classique, particulièrement pour le RS2.

Des priorités spécifiques à chaque résultat stratégique émergent également de l'évaluation du PA 2016-2018 et fournissent les orientations pour appliquer les modifications recommandées par l'atelier. Elles portent majoritairement sur la nécessité du **renforcement d'un environnement favorable** pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions permettant aux mécanismes existants d'ancrer des actions coordonnées et durables, afin de contribuer efficacement au système et au socle à venir.

Un environnement favorable au déroulement du plan implique de disposer d'une vision claire du :

- cadre politique qui articule la PNPS et les différents documents de politiques sectorielles, plans stratégiques, plans décennaux concernés par des activités contribuant au socle de protection sociale;
- cadre institutionnel qui articule les diverses structures aux niveaux central, déconcentré et décentralisé mais aussi les institutions non gouvernementales et les organismes de coopération impliqués;
- cadre légal et juridique qui permet de tenir les acteurs du secteur responsables de leurs obligations pour la fourniture de prestations et les ayant-droit responsables de leurs devoirs au sein de mécanismes respectant les principes de l'approche droit;
- cadre opérationnel pour la mise en œuvre de synergies des activités et d'un suivi permettant d'informer la progression de la PNPS vers ses objectifs.

Priorités à l'issue de l'évaluation du PA 2016-2018

RS1: Les fonctionnaires, travailleurs salariés, parlementaires, retraités, travailleurs des secteurs agricole, industriel et commercial ainsi que les catégories non salariées de certaines professions et des Maliens de l'extérieur, bénéficient de la couverture des risques sociaux

Construction d'un **portage politique fort** pour un système de protection sociale, permettant, entre autres, de mettre en perspective la réforme du RAMU au sein de la PNPS et de ses objectifs globaux, au-delà du domaine de la santé.

⇒ **Moyen:** Développer une compréhension partagée des enjeux de la protection sociale par tous les décideurs nationaux et les élus, en tant qu'acteurs informés et engagés, mobilisés pour activer et nourrir le dialogue au niveau central, déconcentré et au niveau des collectivités territoriales, en mettant l'accent sur la cohérence entre les propositions et les engagements existants, afin de démontrer la caractéristique intersectorielle fondamentale de l'opérationnalisation de la protection sociale.

Mise à jour et harmonisation des textes de protection sociale pour avoir une vision globale du cadre légal et réglementaire qui régit l'ensemble du secteur, base juridique de la construction du système

⇒ **Moyen:** Mettre en place un travail rigoureux de capitalisation, relecture et harmonisation des textes régissant la composante contributive sur la base des besoins identifiés par une évaluation organisationnelle et institutionnelle du nouveau contexte engendré par la réforme du RAMU et les efforts d'extension de la protection sociale aux secteurs Agricole et informel.

Meilleure compréhension des **implications institutionnelles et opérationnelles** de la réforme du Régime d'Assurance Maladie Universelle (**RAMU**), pour la mise en place du paquet minimum de soins de santé pour tous.

⇒ **Moyen:** Développer une collaboration plus poussée avec tous les acteurs impliqués dans le RAMU pour une compréhension partagée des changements en cours et à venir, et discuter la cohérence des textes, les instruments de financement et les articulations opérationnelles.

⇒ **Moyen:** clarifier les liens et renforcer les synergies entre le RAMU et la SNEM pour appuyer son opérationnalisation en vue d'une extension efficiente au monde Agricole et secteur informel afin de couvrir la majorité de population.

RS2: La pauvreté est réduite parmi les populations pauvres et vulnérables, singulièrement celles du milieu rural, et leur accès aux services sociaux de base est amélioré de façon durable

Développement de **synergies efficaces** entre les programmes de développement, de résilience et d'urgence, et les mécanismes de protection sociale pour garantir l'accès aux services sociaux pour les populations pauvres et vulnérables, grâce à la réduction de la pauvreté et l'augmentation des moyens d'existence, mais aussi à l'intensification de leur rôle en tant qu'usager du système.

⇒ **Moyen:** Développer avec tous les acteurs impliqués, une compréhension partagée des objectifs de l'articulation des programmes de développement, de résilience et d'urgence, avec les mécanismes de protection sociale, pour la construction d'un système articulant l'offre de services sociaux et la demande sociale, basée sur l'approche droit.

Prise en compte des **spécificités de la problématique des chocs** liés à l'instabilité politique et sécuritaire persistante, aux périodes de soudure et aux inondations, dans les stratégies mises en place pour renforcer la protection sociale des ménages (adaptative).

⇒ **Moyen:** Utiliser l'expérience des programmes d'appui à la sécurité alimentaire, à la résilience et aux moyens d'existence pour élaborer une stratégie de coordination des interventions visant à garantir les minimums sociaux, et intégrer les objectifs de protection sociale réactive aux chocs dans les sphères de travail de l'urgence et du développement (Nexus).

Mise en place d'un mécanisme de concertation et de coordination réaliste et efficace entre la **PNPS et la PolNSAN** pour formaliser concrètement l'articulation protection sociale et réponse aux chocs, tout en prenant en compte les principes d'approche droit et les normes et engagements nationaux et internationaux qui régissent le secteur.

⇒ **Moyen:** Créer un groupe de travail spécifique pour l'analyse des espaces communs aux plans politique, institutionnel et opérationnel entre les problématiques SAN et la protection sociale pour définir des modes de collaboration et de coordination afin de garantir la SAN en tant que minimum social, en cohérence avec le socle de protection sociale.

Amélioration de la **définition de la population ciblée par le RAMED** (statut d'indigents) et des modalités d'identification des personnes éligibles pour atteindre l'intégralité de la population pauvre dans l'incapacité de contribuer aux mutuelles sociales.

⇒ **Moyen:** Analyser l'impact des modalités de mise en œuvre du RAMED sur l'atteinte de ses résultats quant aux populations ciblées afin de définir des remédiations à travers des actions coordonnées avec les programmes de filets sociaux.

RS3 : Les populations non couvertes par les régimes obligatoires de protection sociale bénéficient d'une couverture sociale de base par les mutuelles et organisations assimilées

Professionnalisation des mutuelles et le renforcement de leurs capacités de gestion et de communication vers les assurés pour construire une offre plus solide et la confiance des futurs adhérents, pour que la mutualité malienne puisse pleinement jouer son rôle dans le processus de la Couverture Maladie Universelle.

⇒ **Moyen:** Développer un plan de professionnalisation de la gestion des mutuelles intégrant un appui financier spécifique de l'État, afin de disposer d'un réseau de mutuelles capable de jouer le rôle attendu dans la réforme du RAMU.

⇒ **Moyen:** Développer un plan de communication sur la mutualité sociale vers les assurés, basé sur un dialogue renforcé avec les organisations professionnelles (premiers acteurs historiques de la création des mutuelles au Mali), pour promouvoir la culture mutualiste comme support de la dynamique d'extension proposée par le gouvernement.

⇒ **Moyen:** Réaliser l'étude prévue dans le PA 2016-2018 (activité 1 / extrant 3.1.3) sur les obstacles à l'adhésion et au paiement régulier des cotisations afin de formaliser les différentes analyses et intégrer les connaissances des responsables politiques du mouvement mutualiste, et ainsi définir des actions plus efficaces pour le recrutement d'adhérents (adhésion) et le recouvrement des cotisations.

Clarification du rôle de la politique mutualiste au sein du développement de la protection sociale pour définir les responsabilités et garantir un financement durable.

⇒ **Moyen:** Clarifier les articulations entre les documents de protection sociale et la politique mutualiste pour faciliter l'arbitrage budgétaire, sur la base d'un état des lieux et d'une analyse approfondie des différents mécanismes afin d'utiliser les fragments de lignes de financement pour créer un véritable instrument pérenne.

⇒ **Moyen:** Renforcer le dialogue entre le système mutualiste, le secteur de la protection sociale et le ministère des finances, tant au niveau administratif que politique, afin de mieux définir les responsabilités respectives étant donné les différences fondamentales entre la mutualité et les mécanismes d'assurance sociale.

RS4 : Les capacités de planification, de coordination, de gestion, de suivi et évaluation et de financement pour la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale sont renforcées.

Mise en œuvre du plan d'actions sur la base de principes, d'outils probants, et de processus, définis par une concertation intersectorielle dès l'élaboration du plan.

⇒ **Moyen:** Mettre en place une Commission de Travail pour le RS4 réunissant les compétences transversales nécessaires en coordination et dialogue intersectoriels, suivi-évaluation et gestion des connaissances

Définition d'un **cadre de concertation, d'information et de suivi évaluation** de la PNPS et du PA-PNPS de la protection sociale dont la fonctionnalité est garantie par les missions définies par le décret N°2016-0677/PM- RM du 05 septembre 2016 portant création du Conseil National d'Orientation Stratégique de la Protection Sociale au Mali (CNOS-PS), et par la traduction au plan opérationnel des engagements des différents structures mandatées pour son exécution: MSDS, MAT, MAE, MEFP et MPFEF.

⇒ **Moyen:** Sur la base des missions définies par décret, assurer la fonctionnalité du cadre de concertation, d'information et de suivi évaluation, mais également pour suivre et rendre compte des activités propres à chaque entité au sein de processus clairement décrits.

Amélioration de la **fonctionnalité des services**, organisations et structures en charge de la protection sociale, défi majeur du secteur tant au sein de chaque entité qu'au sein du système qu'elles doivent composer.

⇒ **Moyen:** Réaliser une évaluation organisationnelle du secteur de la protection sociale pour avoir une vision d'ensemble mais aussi détaillée du secteur, de ses composantes et intervenants, définir les modifications à apporter et améliorer la planification stratégique afin de s'adapter à l'évolution du contexte au sein d'un système performant et viable.

Définition d'un **dispositif de suivi** de la Protection Sociale, construit de manière participative au sein de chaque résultat, pour définir ensuite le cadre de résultats du plan d'actions – intégrant également le suivi de la performance du dispositif mis en place.

⇒ **Moyen:** Faire définir par chaque commission, un dispositif de suivi-évaluation (ensemble d'outils), ainsi que le processus (enchaînement des activités inscrites dans le temps, utilisant les outils choisis, décrivant les éléments d'entrée et les éléments produits à chaque étape) et les protocoles (règles, rôles, responsabilités, relations,) associés.

Élaboration d'un **cadre de référence** et de normes communes pour améliorer la coordination opérationnelle et l'efficacité du ciblage et contribuer à la construction d'un système national de **filets sociaux**.

⇒ **Moyen:** Mettre en place un groupe de travail transversal aux RS2 et RS4 pour mettre en parallèle le cadre défini par la PNPS pour les filets sociaux, les recommandations de la note politique et l'ébauche de cadre de référence et de normes communes pour progresser sur l'amélioration de la coordination opérationnelle et de l'efficacité du ciblage.

Utilisation plus accrue du **Registre Social Unifié (RSU) pour l'identification** et la sélection des populations ciblées par les programmes de protection sociale.

⇒ **Moyen:** Développer la base de données RSU pour démontrer la nécessité d'utilisation de cet outil pour l'identification des potentiels bénéficiaires des programmes de protection sociale et disposer ainsi d'arguments pour l'amélioration de l'allocation d'un budget pour la collecte de données et la mise à jour.

Mise à disposition **d'informations et de données probantes** pour une prise de décision rationalisée quant à la protection sociale en tant que politique publique.

⇒ **Moyen:** Réaliser une revue des dépenses de protection sociale et une analyse des financements disponibles, afin d'avoir la base de travail nécessaire pour s'engager sur la recherche de financements innovants.

⇒ **Moyen:** Réaliser une revue technique rigoureuse des études et analyses menées depuis 2015 pour discuter la pertinence et la cohérence de leurs résultats au sein du cadre de référence fourni par la PNPS, afin de produire des éléments concrets pour le socle de protection sociale et de déterminer les besoins d'analyses futures.

La PNPS est le document de référence pour l'ensemble des acteurs concernés qui définit les grandes lignes d'une vision commune et résume les principes d'intervention communs à l'ensemble du secteur de la protection sociale. Elle définit les objectifs, l'organe en charge du pilotage du secteur et fixe les principes directeurs, les rôles et responsabilités des acteurs. Elle précise davantage les adaptations nécessaires pour mettre en cohérence les interventions et les priorités pour accroître les capacités d'intervention, notamment en termes de besoins d'harmonisation des approches et d'augmentation des financements disponibles.

Quant au plan d'actions, il est le document qui doit définir les méthodes et moyens d'intervention pour atteindre les objectifs de la politique.

2. PRINCIPES D'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS :


Les spécificités de chacune des problématiques couvertes par la protection sociale doivent être déclinées en thématiques dans le plan d'actions en fonction des enjeux prioritaires au moment de son élaboration. La répartition au sein des quatre résultats doit être affinée pour prendre en compte les priorités dégagées par l'évaluation et les modifications issues de l'atelier.

Pour chacune de ces priorités, doivent être définis:

- les enjeux et des objectifs SMART¹ ;
- des activités et leur contribution à l'atteinte des objectifs ;
- un cadre de résultats et des indicateurs objectivement vérifiables avec des moyens de vérification uniques et rigoureux ;
- les approches programmatiques les plus pertinentes ;
- les rôles et responsabilités des différents acteurs en termes de planification, coordination, suivi-évaluation et renforcement des capacités ;
- les mécanismes de financement: sources de financement envisageables, modalités de mobilisation ;
- les actions prioritaires à mettre en œuvre et les échéances, les budgets prévisionnels et les financements disponibles.

La réussite du plan d'actions repose entièrement sur la solidité de l'engagement des acteurs de mise en œuvre des activités qui seront proposées pour chaque extrant. Cet engagement porte sur les ressources humaines, logistiques

¹ Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporellement défini



et financières à mettre en œuvre, le respect du calendrier qui sera déterminé conjointement, le respect des modalités de suivi-évaluation afin de contribuer au suivi du plan d'actions dans son ensemble. Il s'agit en fait, pour chaque acteur de mise en œuvre, d'accepter d'intégrer une démarche de travail collaboratif de grande envergure, visant à construire le système national de protection sociale, au sein duquel chaque programme est un moyen d'atteindre les résultats, et non une fin en soi.

L'élaboration du PA 2021-2025 respecte la démarche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) utilisée par le PA 2016-2018, consistant en un ensemble d'interventions structurées autour de résultats stratégiques à atteindre sur la base des orientations définies par la PNPS.

Le plan d'actions utilise alors le vocabulaire de la GAR qui définit les termes suivants:

- Les **Résultats Stratégiques** sont les **changements** à long terme produits par les activités, identifiables sur les institutions ou les groupes de population. Ils sont l'aboutissement des effets.
- Les **Effets** sont les **changements** d'état ou de condition à moyen terme du milieu dans lequel les activités sont menées. Ils sont la conséquence des extrants.
- Les **Extrants** sont les **produits** et **services** qui résultent directement de la réalisation des activités à court terme et sont tangibles (par exemple, l'amélioration des capacités). Ils sont un moyen pour créer l'effet.
- Les **Activités** sont les **tâches** spécifiques nécessaires à la production des différents extrants d'un projet ou programme. Elles sont un moyen pour créer l'extrant.
- Les **Intrants** sont les **ressources** humaines, financières et matérielles nécessaires à la réalisation des activités. Ils sont des moyens pour mettre en œuvre les activités.

La définition et la planification des activités au sein de chaque extrant ne peuvent donc être faites qu'en concertation avec les acteurs concernés. Ceci demande un important travail participatif pour garantir la compréhension commune de ce qu'il faut atteindre ensemble, et sécuriser des engagements pris en toute connaissance de cause. Cette étape importante est également une étape fondamentale de l'apprentissage de la collaboration intersectorielle nécessaire pour le succès du plan d'actions. Elle doit donc être considérée comme un investissement en temps et en argent essentiel pour la suite.

Le présent rapport propose le cadre global du plan d'actions c'est-à-dire les effets et les extrants nécessaires pour la réalisation des résultats stratégiques, sur la base des recommandations de l'atelier et des priorités définies de l'évaluation du PA 2016-2018.


3. ROLE DU PLAN D' ACTIONS :

Les échanges menés durant l'évaluation montrent un rôle attendu du plan d'actions prioritairement en termes de suivi des progrès de l'agenda de la protection sociale et de la cohérence des activités menées, mais également en tant qu'outil de bonne gouvernance du secteur. Le plan d'actions doit fournir des informations fiables pour un plaidoyer pour le portage politique de l'amélioration du secteur, et pour la mobilisation nécessaire de financements domestiques pour la mise en œuvre des engagements pris par le gouvernement auprès de la population.

Par ailleurs, il ressort que si l'exigence de l'alignement des PTF sur les choix du Mali est reconnue entièrement légitime, elle nécessite une ligne d'actions claire et cohérente permettant d'articuler l'agenda de la protection sociale avec les documents cadres nationaux, base de l'engagement des PTF pour l'aide au développement. Le plan d'actions est également attendu dans ce rôle essentiel d'articulation et comme outil de dialogue et d'opérationnalisation de la transversalité.

Le plan d'actions doit favoriser la coordination des interventions dans le domaine de la protection sociale selon les principes directeurs définis dans la PNPS :

- être porté par une **volonté politique forte** au plus haut niveau de l'État pour pouvoir produire des effets positifs durables.
- mettre en œuvre une **coordination intersectorielle** entre tous les acteurs et un **renforcement des capacités institutionnelles** nécessaires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation afin d'assurer l'efficacité et la viabilité des programmes.
- développer une démarche combinant des instruments assurant la viabilité du financement, de la mise en œuvre et du suivi d'une **garantie sociale** durable.
- contribuer à la **mise en commun de mécanismes** de prévention contre les risques sociaux mais également contre les facteurs catalyseurs de la pauvreté ;

- 
- promouvoir la collaboration de l'État et des autorités décentralisées pour une mise en œuvre du plan d'actions selon un principe de **subsidiarité** ;
 - intégrer systématiquement une approche basée sur les **droits de l'Homme** ;
 - prendre en compte le respect des **droits de l'enfant** et ses besoins d'une protection sociale spécifique ;
 - intégrer une approche sur **l'équité du genre** ;
 - promouvoir les principes de **solidarité** pour le maintien et le renforcement de la cohésion sociale.
 - promouvoir le **partenariat** entre les acteurs des secteurs public et privé, les communautés, la société civile ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux ;
 - baser la construction du système de protection sociale sur un principe fondamental de **participation** des bénéficiaires (ouvrant-droit et ayant-droit) à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions entreprises ;
 - prendre en compte les **travailleurs du secteur Agricole et informel** ;
 - développer la collaboration avec les PTF selon un principe d'**alignement** de l'ensemble de leur soutien et interventions sur les priorités, stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures du Mali.

Le contenu du plan d'actions doit ainsi permettre de:

- concrétiser la transversalité de la protection sociale et l'approche droit ;
- supporter la construction progressive du système de protection sociale en articulant les axes 1, 2 et 3 de la PNPS grâce à l'axe 4 ;
- supporter la mise en place du socle de protection sociale ;
- démontrer clairement la contribution des différents secteurs à l'atteinte des objectifs de la PNPS ;
- concrétiser l'engagement des secteurs pour le suivi des indicateurs ;
- informer le Gouvernement sur la progression de la mise en œuvre de la PNPS.



B. DESCRIPTION DU CADRE LOGIQUE DU PLAN D' ACTIONS 2021-2025 DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE

1. RESULTAT STRATEGIQUE 1

La réforme du RAMU occupe l'essentiel de l'espace de réflexion sur la protection sociale contributive, permettant de la mettre en perspective au sein de la PNPS et de ses objectifs globaux, en dehors du domaine de la santé. Le secteur a alors évolué en dehors du cadre du PA 2016-2018 sans qu'un espace de dialogue n'ait été animé pour articuler les différentes dynamiques et les progrès demeurent fragmentés, ayant un impact réduit par rapport aux objectifs visés.

Un changement durable nécessite un plan d'actions établi comme un cadre de référence assurant la complémentarité des divers mécanismes de sécurité sociale comme éléments d'un même système, reposant d'une part, sur un cadre légal et réglementaire actualisé et adapté au nouveau contexte en construction, et d'autre part, sur une compréhension claire des articulations entre ces différents éléments.

RS 1	Les fonctionnaires, les travailleurs salariés, les parlementaires, les retraités, les travailleurs des secteurs agricole, industriel et commercial ainsi que les catégories non salariées de certaines professions, bénéficient de la couverture des risques sociaux
Effet 1.1: Les Institutions de Sécurité Sociale ont les capacités techniques, financières et humaines nécessaires pour offrir des prestations de qualité aux populations	
EXTRANTS	ACTIVITES
Extrant 1.1.1	Les paramètres techniques des régimes de prévoyance sociale sont rectifiés sur la base des études actuarielles adéquates
Activités	Réaliser une étude actuarielle
	Partager les résultats de l'étude actuarielle
	Réaliser l'audit général de la CANAM
	Elaborer et valider un nouvel organigramme pour la CANAM dans le cadre de la mise en œuvre du RAMU
	Évaluer et relire les contrats d'objectifs et de moyens avec la CANAM dans le contexte du RAMU
	Élaborer et mettre en œuvre un agenda de révision des paramètres techniques des régimes de prévoyance conformément aux résultats des études actuarielles
Extrant 1.1.2	Les ISS sont dotées d'outils de gestion performants
Activités	Evaluer au sein de chaque ISS la qualité des outils de gestion nécessaires pour la mission attribuée
	Réaliser l'audit du système d'information de la CANAM
	Réaliser l'audit du système d'information de l'INPS
	Poursuivre le déploiement du nouveau système d'information au sein de la CANAM et des OGD
	Élaborer et mettre en œuvre au niveau de chaque ISS un plan de développement des outils de gestion nécessaires, incluant les besoins en ressources humaines et en formation
	Mettre à jour les comptes individuels cotisants des assurés des ISS
	Relire le manuel de procédure de la CMSS
	Former le personnel sur les procédures
	Recruter un cabinet d'assistance en GRH à la CMSS
	Mettre en place des outils de motivation du personnel à la CMSS
	Réaliser l'audit des ressources humaines de la CMSS
	Renforcer la capacité des ressources humaines de la CMSS (Participation aux séminaires de formations et mise en œuvre de la tranche annuelle du plan de formation)
	Acquérir et déployer des nouveaux systèmes et intégrer les systèmes opérationnels
	Mettre en place la connectivité des structures déconcentrées
	Mettre en place un système de gestion de comptes individuels des affiliés
	Mettre en œuvre le projet de constitution du fichier central des affiliés
Acquérir et mettre en œuvre un système intégré de contrôle physique des bénéficiaires de pension	

RS 1	Les fonctionnaires, les travailleurs salariés, les parlementaires, les retraités, les travailleurs des secteurs agricole, industriel et commercial ainsi que les catégories non salariées de certaines professions, bénéficient de la couverture des risques sociaux
Extrant 1.1.3	Les allocations judiciaires de ressources financières ont permis d'améliorer la qualité des services offerts par la CANAM
Activités	Allouer aux OGD les dotations de gestion technique et administrative
	Effectuer des pointages contradictoires semestriels des cotisations recouvrées par la CMSS et l'INPS
	Effectuer des pointages contradictoires semestriels des dotations techniques et administratives avec la CMSS et l'INPS
	Suivre trimestriellement le recouvrement des cotisations au sein des OGD et auprès des employeurs publics et privés à Bamako et dans les régions
	Acquérir et rendre fonctionnel le logiciel pour le suivi des indicateurs de performance
	Poursuivre la mise en place et l'opérationnalisation des bureaux régionaux
	Assurer le fonctionnement des organes de lutte contre la fraude et des autres travaux de commission
Extrant 1.1.4	Des prestations de soins de qualité sont fournies aux assurés
Activités	Signer des conventions sectorielles entre la CANAM et les prestataires de soins du secteur public et du secteur privé
	Mettre à jour la liste des Médicaments - dispositifs Médicaux et la liste des actes médicaux - d'imagerie médicale
	Effectuer des contrôles annuels des procédures de traitement des feuilles de soins et des bordereaux de liquidation au niveau des OGD à Bamako et dans les régions
	Créer et rendre fonctionnelles les commissions paritaires entre la CANAM et les prestataires de soins à Bamako et dans les régions
	Elaborer et mettre en œuvre la politique et le plan de prévention en assurance maladie
Extrant 1.1.5	La gestion de la CANAM est améliorée
Activités	Acquérir des feuilles de soins maladie et des feuilles d'examen
	Acquérir des moyens logistiques
	Acquérir des mobiliers de bureau
	Organiser des sessions ordinaires et des sessions extraordinaires du Conseil d'Administration
	Réaliser l'audit général de la CANAM
	S'acquitter des cotisations annuelles de la CIPRES et de l'AISS
	Poursuivre la mise en œuvre du réseau d'interconnexion
Extrant 1.1.6	La gestion de l'AMO/ RAMU est améliorée
Activités	Immatriculer les assujettis et les ayants droit
	Poursuivre la mise en œuvre du système de management qualité conformément aux exigences de la norme ISO 9001 version 2015
	Elaborer le cadre organique quinquennal 2020-2024 de la nouvelle CANAM
	Elaborer et mettre en œuvre le schéma directeur du système d'information de la CANAM
	Mettre en œuvre la dématérialisation des feuilles de soins
	Acquérir des stations d'enrôlement, des bornes de mise à jour et des Check-ID
	Elaborer le plan de formation 2021-2023 de la CANAM
Extrant 1.1.7	La communication sur l'AMO/RAMU est renforcée
Activités	Poursuivre l'organisation des campagnes de communication (TV, radio, internet, réseaux sociaux, affichages...)
	Réaliser des publiereportages

RS 1	Les fonctionnaires, les travailleurs salariés, les parlementaires, les retraités, les travailleurs des secteurs agricole, industriel et commercial ainsi que les catégories non salariées de certaines professions, bénéficient de la couverture des risques sociaux
Extrant 1.1.8	Les structures déconcentrées des ISS démontrent une gestion performante dans toutes les régions et les cercles
Activités	Élaborer et mettre en œuvre le schéma directeur informatique de la CANAM prenant en compte les besoins en ressources humaines et en formation
	Mettre en œuvre la tranche annuelle du PDI 2019 -2020 de la CMSS
	Actualiser le schéma directeur informatique de la CMSS
	Poursuivre l'ouverture des bureaux régionaux de la CANAM dans les régions (Tombouctou, Gao, Ménaka, Taoudéni, Kidal, Bougouni, Koutiala, Dioïla et Niore du sahel)
	Doter chaque bureau régional de la CANAM d'outils de gestion
	Poursuivre l'ouverture des agences/directions régionales de l'INPS dans les nouvelles régions (Ménaka, Taoudéni, Bougouni, Koutiala, Dioïla et Niore du sahel)
	Poursuivre l'ouverture des agences/ directions régionales de la CMSS dans les nouvelles régions (Ménaka, Taoudéni, Bougouni, Koutiala, Dioïla et Niore du sahel)
	Réaliser les missions de recouvrement à Bamako, dans les chefs-lieux de région et dans les cercles
	Encaisser les cotisations recouvrées avec les supports justificatifs
	Mettre en œuvre des procédures simplifiées
	Déployer le logiciel de gestion du courrier dans les structures déconcentrées
	Mettre en place la connectivité dans les structures déconcentrées
	Mettre en œuvre la tranche annuelle du plan d'investissement construction/ réhabilitation des structures déconcentrées
	Acquérir et déployer les nouveaux systèmes en intégrant des systèmes opérationnels
	Mettre en œuvre le système intégré de production des données financières
Créer les nouvelles Directions Régionales de la CMSS de Bougouni, Niore, Koutiala, Dioïla et Menaka	
Extrant 1.1.9	Les structures déconcentrées des ISS offrent toutes les prestations prévues conformément aux normes les définissant
Activités	Réaliser les opérations de recouvrement et d'encaissement des cotisations, de paiement des prestations sociales, de la délégation de gestion au titre de l'AMO, de pré liquidation des dossiers de pension;
Effet 1.2: Les fonctionnaires, les travailleurs salariés et non-salariés, les parlementaires et les retraités sont couverts par une offre de prestations de sécurité sociale effectives et accessibles	
Extrant 1.2.1	Les prestations de l'assurance maladie obligatoire sont articulées au sein du RAMU et sont effectives, accessibles et utilisées
Activités	Procéder à la relecture du code de prévoyance sociale (CPS) la loi n° 99 041 du 1 ^{er} août 1999, et des textes régissant l'Assurance Volontaire la loi N° 99047 du 28 décembre 1999 instituant l'Assurance Volontaire
	Organiser des journées promotionnelles (mutualité sociale/ AV/ ATMP) auprès des faitières
	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour chaque institution de sécurité sociale
	Former le personnel de la CMSS sur les textes et les procédures de la retraite complémentaire
	Former le personnel de la CMSS sur l'outil informatique de gestion de la retraite complémentaire
	Réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation des assurés de la CMSS sur la retraite complémentaire
	Finaliser les textes d'application de la retraite complémentaire à la CMSS
	Mettre en place la structure en charge de la retraite complémentaire à la CMSS
	Mettre en place le système d'information de la retraite complémentaire à la CMSS
	Réaliser les travaux préparatoires avec des consultants sur les différents aspects de la retraite complémentaire à la CMSS
Faire adopter les 7 projets de textes relatifs à la nouvelle CANAM et au RAMU	

RS 1	Les fonctionnaires, les travailleurs salariés, les parlementaires, les retraités, les travailleurs des secteurs agricole, industriel et commercial ainsi que les catégories non salariées de certaines professions, bénéficient de la couverture des risques sociaux
	Evaluer et relire la convention entre la CANAM et les OGD en perspective au RAMU
	Assurer la dissémination des textes
	Former le personnel de la CMSS sur les procédures ATMP
	Former le personnel de la CMSS sur l'outil informatique de gestion ATMP
	Réaliser les campagnes d'information et de sensibilisation des assurés de la CMSS sur les ATMP
	Mettre en place à la CMSS des outils de dématérialisation de la gestion de la branche ATMP
	Elaborer les actes règlementaires relatifs à la gestion des ATMP à la CMSS
	Mettre en place un système de conventionnement à la CMSS pour la prise en charge des victimes des ATMP

Effet 1.3: L'intégralité des populations ayant une capacité contributive est couverte en prestations de sécurité sociale de qualité

Extrant 1.3.1	Les régimes contributifs de sécurité sociale sont opérationnels et accessibles pour tous les types de travailleurs du secteur agricole
Activités	Rendre opérationnel le service en ligne au profit des travailleurs du secteur Informel/ Agricole/ Diaspora
	Réaliser les études actuarielles nécessaires pour la mise en place ou l'adaptation de produits couvrant les risques du secteur agricole
	Mettre en œuvre le schéma opérationnel de mise en place du régime de prévoyance sociale et la feuille de route produits par <i>l'étude de base pour la mise en place d'un régime de protection sociale du monde agricole et du secteur informel</i> (DNPSES 2017)

Extrant 1.3.2	Les prestations servies par les ISS sont conformes aux normes/CIPRES / contrôle- qualité/ fraude
Activités	Mettre en place un dispositif de prévention de la fraude dans le cadre de l'assurance maladie
	Développer un dispositif d'évaluation de la conformité et de contrôle-qualité des prestations
	Traiter les dossiers dans les délais règlementaires
	Réaliser des missions mensuelles de recouvrement des ressources de la CMSS à Bamako, dans les chefs-lieux de région et dans les cercles
	Mettre en place à la CMSS un comité de suivi du respect des normes et des ratios de la CIPRES
	Réaliser des audits, contrôles et inspections des structures de la CMSS à Bamako, dans les chefs-lieux de région et dans les cercles

Extrant 1.3.3	Les prestations servies par les ISS sont acceptées par les usagers
Activités	Mettre en place un mécanisme (nouvelles technologies) pour développer un dispositif d'information des populations sur leur droit aux prestations sociales et à la protection sociale
	Mettre en œuvre des procédures simplifiées de traitement des demandes des assurés à la CMSS
	Mettre en place à la CMSS un portail d'accès aux services en ligne
	Mettre en place à la CMSS un service de numéro vert gratuit
	Mettre en place à la CMSS un dispositif de suivi et de traitement des réclamations
	Mettre en place des supports d'information visant à faciliter l'accès aux prestations sociales de la CMSS

Effet 1.4: La durabilité de prestations de sécurité sociale est garantie en termes de qualité, accessibilité et financement par un système cohérent et efficace, basé sur un socle légal et juridique solide

Extrant 1.4.1:	Tous les acteurs concernés par la mise en place du paquet minimum de soins de santé du RAMU ont une vision partagée et validée des implications institutionnelles et opérationnelles de la réforme
Activités	Organiser un atelier de capitalisation de la composante contributive de la sécurité sociale

RS 1	Les fonctionnaires, les travailleurs salariés, les parlementaires, les retraités, les travailleurs des secteurs agricole, industriel et commercial ainsi que les catégories non salariées de certaines professions, bénéficient de la couverture des risques sociaux
	Elaborer et introduire dans le circuit d'approbation les projets de textes de la mutation du statut juridique de la CMSS vers le statut d'IPS conformément aux directives de la 29 ^{ème} session du conseil des ministres de la CIPRES (socle juridique)
	Mettre en œuvre les directives du socle juridique applicable aux OPS des Etats membres de la CIPRES adopté par la 29 ^{ème} session du conseil des ministres

2. RESULTAT STRATEGIQUE 2 :

Comme il est clairement décrit dans la PNPS et le CREDD, la protection sociale agit avant tout sur la demande, en cherchant à renforcer les capacités des individus et des groupes à accéder aux services et aux bénéfices du développement. Cet accès passe par l'accroissement de leurs capacités à faire face aux besoins de la vie et à briser les barrières, tant au plan économique que social. La durabilité de l'accès repose sur un système solide et cohérent qui vise à assurer un accès équitable aux prestations sociales à toute la population malgré les difficultés liées aux spécificités du contexte malien.

Le RS2 est le résultat qui doit le plus s'attacher à opérationnaliser les concepts de justice sociale et d'équité qui sous-tendent l'implantation du socle national de protection sociale.

RS2	La pauvreté est réduite parmi les populations pauvres et vulnérables, singulièrement celles du milieu rural, et leur accès aux services sociaux de base est amélioré de façon durable
Effet 2.1: Les enfants et familles très pauvres ont un accès durable et équitable à un revenu minimum, à travers des programmes de filets sociaux, pour assurer l'accès à l'alimentation, à l'éducation, et à tout autre bien et services sociaux de base, y compris en cas de choc	
Extrant 2.1.1	Les personnes et les groupes vulnérables sont enregistrés dans le Registre social unifié pour accroître leur résilience
Activités	Enregistrer les groupes vulnérables (enfants et familles très pauvres) dans le RSU
	Procéder à des transferts sociaux et mesures d'accompagnement en faveur des groupes vulnérables (familles très pauvres)
	Faire des Transferts PNP en faveur des enfants de 0-5 ans pour prévenir la malnutrition
	Faire des Transferts monétaires (bourses scolaires) aux enfants scolarisés issus de familles très pauvres
	Mettre en œuvre le projet « Réagir à la pandémie de covid-19 par les systèmes de protection sociale au sahel cas du Mali »
	Réaliser une étude sur l'impact des transferts sociaux et les mesures d'accompagnement au Mali
Extrant 2.1.2	Les personnes et les groupes vulnérables bénéficient d'appuis au renforcement de leurs compétences et de leurs moyens d'existence pour accroître leur résilience
Activités	Développer des mécanismes coordonnés pour l'accès des personnes pauvres aux intrants, technologies et équipements collectifs et individuels
Extrant 2.1.3	Les communautés et associations des zones vulnérables ont accès à une offre coordonnée et adéquate d'AGR et de HIMO
Activités	Appuyer les Organisations de l'Economie Solidaire et Sociale (OESS) bénéficiaires d'AGR et de HIMO
	Former les bénéficiaires en gestion des AGR
	Financer des AGR en faveur des groupes vulnérables (personnes démunies et familles très pauvres)
	Assurer le suivi des AGR et HIMO financées
	Organiser un atelier de capitalisation des bonnes pratiques en matière d'AGR
Organiser un atelier de capitalisation des bonnes pratiques en matière de HIMO	
Extrant 2.1.4	Un mécanisme de mise à l'échelle des programmes de transferts sociaux en cas de chocs est opérationnel pour renforcer la résilience des populations sinistrées
Activités	Établir un état des lieux de l'utilisation des transferts sociaux en réponse aux chocs au Mali

RS2	La pauvreté est réduite parmi les populations pauvres et vulnérables, singulièrement celles du milieu rural, et leur accès aux services sociaux de base est amélioré de façon durable
	Développer un mécanisme de mise en œuvre de transferts sociaux en prévision des chocs, tenant compte des spécificités du contexte sécuritaire
	Développer une stratégie de mobilisation rapide de fonds pour des transferts sociaux en réponse aux chocs
Effet 2.2: Un système national efficace et cohérent régit les interventions de filets sociaux au Mali	
Extrant 2.2.1	Des mécanismes d'articulation opérationnelle des filets sociaux sont élaborés et mis en œuvre
Activités	Disséminer les résultats de l'étude sur les normes et procédures en matière de filets sociaux au Mali
	Élaborer une cartographie institutionnelle et opérationnelle des interventions de transferts monétaires au Mali
	Organiser les ateliers de définition d'un socle national de protection sociale au Mali
Effet 2.3: Le système de protection sociale garantit la sécurité alimentaire et nutritionnelle équitablement à toutes les populations démunies	
Extrant 2.3.1	Un dispositif institutionnel de coordination articule les interactions du secteur de la protection sociale avec le secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
Activités	Créer un groupe de travail spécifique pour l'analyse des responsabilités, engagements et objectifs communs aux plans politique, institutionnel et opérationnel entre les problématiques SAN et la protection sociale
	Tenir un atelier de dialogue dans le cadre de la gouvernance globale des filets sociaux et de la sécurité alimentaire au plan institutionnel.
Extrant 2.3.2	Les outils et services de protection sociale contribuent directement à l'amélioration des programmes de distribution alimentaire en situation de crise
Activités	Organiser un atelier sur les méthodes de ciblage des ménages pauvres et personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire en s'appuyant sur la plateforme du système d'information du RSU et du SISo.
	Renforcer les capacités des services en charge de la protection sociale pour le suivi des personnes et ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire
Extrant 2.3.3:	Les outils et services de protection sociale contribuent directement à l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans malnutris, des femmes enceintes, des femmes allaitantes, des personnes âgées et des PV/VIH
Activités	Organiser un atelier de réflexion sur la problématique de l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans malnutris, des femmes enceintes, des femmes allaitantes, des personnes âgées et des PV/VIH
	Capitaliser les évidences du projet pilote de protection sociale en lien avec le VIH
	Organiser un atelier national de partage des résultats du projet pilote des PVVIH réalisé dans la commune urbaine de Sikasso
	Étendre la couverture sociale des PVVIH par la mise à échelle du projet pilote de protection sociale dans la Commune Urbaine de Sikasso
Effet 2.4: Le système de protection sociale garantit l'accès équitable de l'intégralité de la population sans capacité contributive aux services à des prestations de sécurité sociale de qualité pour le risque maladie	
Extrant 2.4.1	Les modalités de mise en œuvre du RAMED garantissent l'équité de la couverture maladie pour toutes les personnes sans capacité contributive
Activités	Organiser des ateliers régionaux sur l'implication et la redevabilité des collectivités locales en fonction de leur mission décentralisée sur l'accès équitable des indigents aux soins de santé
	Appuyer l'identification des personnes indigentes en utilisant la stratégie de la collecte mobile (via tablettes)
	Appuyer la réalisation des enquêtes sociales des femmes et enfants travaillant sur les tas d'ordures dans le district de Bamako
	Rembourser les prestations médicales fournies aux bénéficiaires du RAMED

RS2	La pauvreté est réduite parmi les populations pauvres et vulnérables, singulièrement celles du milieu rural, et leur accès aux services sociaux de base est amélioré de façon durable
	<p>Procéder à la vérification de conformité de tous les dossiers de remboursement</p> <p>Appuyer la formation des prestataires de soins sur la gestion de l'assistance médicale et le système de remboursement des prestations de soins</p> <p>Appuyer les missions d'identification des ayants droits (enfants et conjointes) des bénéficiaires du programme Jigisemejiri dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Sikasso</p> <p>Organiser des missions de contrôle qualité/fraude ou audit auprès des CSCom qui offrent les plus grands nombres de prestations</p> <p>Tenir des réunions techniques de suivi de la mise en œuvre du RAMED avec l'ensemble des parties prenantes</p> <p>Organiser des rencontres de plaidoyer à l'adresse des structures nationales de gestion des collectivités, des institutions nationales et PTF</p> <p>Assurer l'édition et la publication d'information sur les réalisations du RAMED (Communication sur le RAMED à l'adresse des populations bénéficiaires)</p> <p>Réaliser les magazines sur le RAMED</p>
Extrant 2.4.2	La gratuité des soins est effective sur tout le territoire malien pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les femmes allaitantes vulnérables et les personnes âgées
. Activités	<p>Organiser un atelier d'inclusion aux programmes de gratuités les personnes et ménages pauvres et vulnérables et les personnes âgées.</p> <p>Informar les bénéficiaires de gratuité et ayants-droits sur leur droit à accéder aux services de soins de santé</p> <p>Mettre en place un dispositif de contrôle de la gratuité des soins pour les personnes éligibles incluant un mécanisme de réclamation performant</p> <p>Réaliser des enquêtes de satisfaction des bénéficiaires sur la gratuité</p> <p>Mettre en place un dispositif de contrôle de l'effectivité de la gratuité des soins prévus pour les personnes éligibles, incluant un mécanisme de réclamation performant</p>
Effet 2.5: Le système de protection sociale garantit l'accès équitable des populations démunies aux services d'éducation en tenant compte de l'équité genre	
Extrant 2.5.1	Le secteur de la protection sociale garantit l'effectivité de la gratuité de l'enseignement public en vertu de la loi d'orientation de l'éducation, et soutient un environnement favorable pour les élèves et étudiants
Activités	<p>Accompagner les enfants et jeunes scolaires en difficulté par les transferts monétaires pour leur garantir l'effectivité de la gratuité d'un enseignement de qualité</p> <p>Mettre en place un dispositif d'information et de contrôle de l'effectivité de la gratuité de l'enseignement public, incluant un mécanisme de réclamation performant</p> <p>Développer, en collaboration avec les collectivités locales et les associations de parents d'élèves, des mécanismes de soutien scolaire gratuits pour les enfants des ménages pauvres des zones vulnérables</p> <p>Assurer un kit scolaire aux élèves démunis du préscolaire et du fondamental</p> <p>Assurer la prise en charge du goûter alimentaire pour les élèves des parents démunis du préscolaire</p> <p>Renforcer les mécanismes de facilitation des transports et d'hébergement des élèves et étudiants</p>
Extrant 2.5.2	Les infrastructures de cantines scolaires sont réhabilitées et mieux équipées, et la couverture est renforcée dans les zones défavorisées
Activités	<p>Mettre en place un dispositif de suivi de la fonctionnalité des cantines scolaires avec le service de l'éducation nationale, les collectivités locales et les associations de parents d'élèves sur tout le territoire malien</p> <p>Exploiter les résultats de l'évaluation des programmes existants pour développer un plaidoyer au niveau politique et budgétaire pour la mobilisation de ressources pour la réhabilitation et l'entretien des cantines et de la chaîne logistique nécessaire</p> <p>Analyser la faisabilité de l'extension des cantines scolaires dans les zones défavorisées à travers la mise en œuvre du Projet de Promotion de Cantines Scolaires Endogènes au Mali (PCASEM)</p>



RS2	La pauvreté est réduite parmi les populations pauvres et vulnérables, singulièrement celles du milieu rural, et leur accès aux services sociaux de base est amélioré de façon durable
Effet 2.6: Le système de protection sociale garantit un niveau minimum de vie décente et opérationnalise les concepts de justice sociale et de droits des exclus et populations marginalisés	
Extrant 2.6.1	La prise en charge des orphelins et enfants vulnérables (OEV) est renforcée
Activités	Immatriculer et doter en carte les Pupilles de la Nation et les Pupilles de l'Etat
	Soutenir les Pupilles au plan scolaire
	Doter les Pupilles en fournitures scolaires
	Suivre le paiement régulier de la bourse des pupilles au niveau de l'enseignement supérieur
	Appuyer l'insertion des Pupilles non scolarisés ou déscolarisés dans une formation qualifiante, technique et professionnelle
	Délivrer le carnet de santé à chaque pupille
	Assurer la prise en charge du ticket modérateur, des médicaments, des examens et de l'hospitalisation
	Appuyer l'immatriculation au RAMEC des Pupilles non pris en compte par l'AMO
	Allouer une subvention d'entretien aux Pupilles selon les nécessités
	Accompagner les Pupilles dans le placement en institution publique ou privée d'accueil et dans les familles conformément à la réglementation en vigueur
	Organiser des activités de rattrapage scolaire, de distraction, de loisir et de découverte pour les Pupilles à l'intérieur ou à l'extérieur du pays
	Institutionnaliser la journée du Pupille en République du Mali
	Organiser deux (2) rencontres semestrielles avec les Académies d'enseignement
	Réaliser le suivi du cursus scolaire des pupilles
Organiser des Visites à domicile dans les familles des pupilles	
Extrant 2.6.2	Les populations démunies ont davantage accès aux logements sociaux
Activités	Etablir le répertoire des bénéficiaires indigents (démunis) éligibles au programme de logements sociaux en fonction du quota accordé.
	Suivre la remise des logements sociaux aux bénéficiaires
	Organiser un plaidoyer pour augmenter le quota accordé aux démunies dans le cadre de l'attribution des logements sociaux.

Lors de l'atelier de discussion sur les résultats provisoires de l'évaluation et de formulation des axes principaux du plan d'actions, les deux extrants suivants ont été mentionnés comme devant perdurer dans le nouveau plan d'actions:

- Extrant 2.1.4 (PA 2016-2018) : Un système efficace en faveur des transferts privés monétaires est développé et favorise l'épanouissement des familles.
- Extrant 2.2.1 (PA 2016-2018) : La couverture des services de micro finance augmente de 34 à 50% d'ici 2018.

Il a été très difficile, en l'absence de concertations plus approfondies, de définir des liens cohérents avec les effets du PA 2021-2025, en termes de contribution au système de protection sociale ou de responsabilité dudit système.

3. RESULTAT STRATEGIQUE 3 :

Le rôle des mutuelles et de l'UTM va évoluer avec l'avènement du RAMU en 2021. Le mouvement mutualiste doit se restructurer, l'organisation de la mutualité au niveau géographique doit être révisée, et, pour un succès de la mutualité sociale, le service doit être professionnalisé et la confiance des adhérents renforcée.

Les discussions avec les acteurs de la mutualité ont montré que la priorité des quatre prochaines années est la professionnalisation de la gestion des mutuelles et le développement de la délégation de gestion. La construction d'un cadre solide, intégrant un instrument de financement pérenne, pour la croissance de la mutualité sociale dans son nouveau rôle et dans ce nouveau contexte est donc indispensable pour en assurer la durabilité.

RS3	Les populations non couvertes par les régimes obligatoires de protection sociale bénéficient d'une couverture sociale de base par les mutuelles et organisations assimilées
Effet 3.1: Les mutuelles sont fonctionnelles et accessibles équitablement par toutes les populations non couvertes par les régimes de prévoyance, et offrent des produits adaptés et fiables de couverture du risque maladie	
Extrant 3.1.1	Les populations ont une information claire, officielle et harmonisée sur l'accès et le fonctionnement des mutuelles et organisations assimilées
Activités	Mettre en place un dispositif performant d'information des populations sur l'accès et le fonctionnement des mutuelles
	Mettre en place avec les collectivités locales et les usagers, un dispositif de contrôle de la qualité du service des mutuelles, incluant un mécanisme de réclamation performant
	Réviser le plan de communication de la SNECMS
	Mettre en œuvre le plan de communication révisé
	Mettre en place à tous les niveaux et assurer le fonctionnement d'un dispositif performant d'information des populations sur l'accès et le fonctionnement des mutuelles, sous la coordination de l'AMAMUS en collaboration avec l'UTM, les services techniques déconcentrés, les collectivités locales et les usagers,
	Former à tous les niveaux le personnel socio-sanitaire
	Faire le suivi évaluation de la mise en œuvre du plan de communication
	Faire le suivi contrôle des normes mutualistes
	Faire le suivi contrôle des prestations offertes par les services de santé
Extrant 3.1.2	L'adhésion des populations cibles aux mutuelles de santé est accrue grâce à une communication pour le développement des mutuelles de santé
Activités	Réaliser l'étude sur les obstacles à l'adhésion et au paiement régulier des cotisations afin de formaliser les différentes analyses et intégrer les connaissances des responsables politiques du mouvement mutualiste
	Définir et mettre en œuvre, sur la base des résultats de l'étude, des actions efficaces pour accroître le recrutement d'adhérents et le recouvrement des cotisations
	Organiser des journées d'animation et de sensibilisation sur l'assurance mutualiste dans le cadre du RAMU auprès des populations cibles (assemblées, caravanes...)
	Mettre en place 300 points de services pour le développement de l'assurance mutualiste dans le cadre du RAMU
Extrant 3.1.3	Les mutuelles et organisations assimilées sont fonctionnelles sur l'ensemble du territoire
Activités	Exploiter les recommandations de l'évaluation de la phase pilote de la SNECMS pour définir les critères d'évaluation de la fonctionnalité des mutuelles existantes, nécessaires à l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités
	Élaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement de la fonctionnalité des mutuelles existantes.
	Réorganiser les mutuelles de santé existantes en mutuelle de cercle
Extrant 3.1.4	L'adhésion des populations cibles aux mutuelles de santé est accrue grâce à une offre de produits adaptés et fiables
Activités	Mettre en œuvre les recommandations de l'étude, pour accroître de façon significative l'adhésion aux mutuelles et l'amélioration du recouvrement des cotisations
	Elaborer/ adapter et valider les modules et les outils de suivi et contrôle des mutuelles de santé
Effet 3 2: Un cadre politique, institutionnel et opérationnel est progressivement mis en place pour le développement de la mutualité sociale comme élément du système de protection sociale	
Extrant 3.2.1	Les textes régissant la mutualité sont appliqués et compris par tous les acteurs de la mutualité, incluant les partenaires sociaux et les usagers
Activités	Développer des outils d'information sur les textes de la mutualité sociale, adaptés aux différents publics cibles

RS3	Les populations non couvertes par les régimes obligatoires de protection sociale bénéficient d'une couverture sociale de base par les mutuelles et organisations assimilées
	<p>Développer un dispositif de renforcement des capacités des mutuelles pour l'application des textes</p> <p>Appliquer la réglementation de l'UEMOA relative au système comptable des mutuelles sociales</p> <p>Appliquer la réglementation de l'UEMOA relative au système d'information des mutuelles sociales</p> <p>Développer et valider des outils d'information sur les textes de la mutualité sociale, adaptés aux différents publics cibles</p> <p>Multiplier et disséminer les outils d'information et de renforcement des capacités développés et validés sur les textes de la mutualité sociale</p> <p>Former des mutuelles sociales à l'application de la réglementation de l'UEMOA relative au système comptable des mutuelles sociales</p> <p>Former le personnel pour l'application de la réglementation de l'UEMOA relative au système d'information des mutuelles sociales</p> <p>Suivre l'application de la réglementation de l'UEMOA relative au système comptable des mutuelles sociales</p>
Extrant 3.2.2	Les rôles et responsabilités de la mise en œuvre de la mutualité sociale sont définis au sein d'un cadre institutionnel cohérent avec celui de la PNPS et un instrument de financement pérenne est mis en place
Activités	<p>Faire l'état des lieux et une analyse approfondie des différents mécanismes existants pour le financement des mutuelles</p> <p>Assurer le cofinancement des cotisations des mutuelles conventionnées</p> <p>Appuyer les DRDSES dans le suivi rapproché des mutuelles cofinancées</p> <p>Appuyer la restructuration des mutuelles</p> <p>Organiser un atelier sur les articulations entre les documents de protection sociale et la stratégie ainsi que les rôles et responsabilités des structures impliquées dans la mise en œuvre tels que définis par les textes réglementaires</p> <p>Faire la cartographie du mécanisme existant de financement des mutuelles</p> <p>Evaluer les différents mécanismes existants sur le financement des mutuelles</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre un mécanisme de financement optimisé et performant pour le développement de la mutualité sociale</p> <p>Renforcer le dialogue entre le système mutualiste, le secteur de la protection sociale et le ministère des finances, tant au niveau administratif que politique, afin de mieux définir les responsabilités respectives</p>
Extrant 3.2.3	La stratégie nationale d'extension de la couverture maladie par les mutuelles de santé (SNECMS) est mise à l'échelle
Activités	<p>Analyser les résultats de la phase pilote de la SNECMS et de son évaluation avec les différents acteurs concernés pour définir les ajustements nécessaires de la SNECMS</p> <p>Actualiser le document de la SNECMS conformément aux recommandations de l'évaluation de la phase pilote</p> <p>Mettre en œuvre les recommandations de la phase pilote de la SNECMS et de son évaluation avec les différents acteurs concernés pour définir les ajustements nécessaires</p> <p>Actualiser et disséminer le document de la SNECMS conformément aux recommandations de l'évaluation de la phase pilote</p> <p>Organiser des journées d'échange interministérielles sur les enjeux politiques et financiers de la mutualité sociale</p>
Effet 3.3: Les mutuelles et organisations assimilées fonctionnent et sont gérées conformément à la réglementation en vigueur	
Extrant 3.3.1	Les mutuelles et organisations assimilées sont gérées par des professionnels

RS3	Les populations non couvertes par les régimes obligatoires de protection sociale bénéficient d'une couverture sociale de base par les mutuelles et organisations assimilées
Activités	Définir les exigences en matière de gestion professionnelle des mutuelles, sur la base des résultats de la phase pilote de la SNECMS et des textes réglementaires
	Évaluer les besoins de renforcement des capacités des intervenants de la mutualité
	Instaurer un dispositif de contrôle interne au sein des mutuelles incluant le développement des compétences nécessaires
	Concevoir et disséminer des logiciels de gestion de données des mutuelles
	Former le personnel en TIC
	Assurer la formation continue du personnel de l'AMAMUS sur la mutualité, le suivi évaluation et sur d'autres thématiques à l'intérieur et à l'extérieur
	Organiser des voyages d'études dans des pays ayant une expérience en matière de mutualité/assurance santé
	Renforcer les capacités des agents socio-sanitaires sur la mutualité sociale dans toutes les régions
	Définir les exigences en matière de capacités pour une gestion professionnelle des mutuelles, sur la base des résultats de la phase pilote de la SNECMS et des textes législatifs et réglementaires
	Évaluer les besoins de renforcements des capacités des intervenants de la mutualité
	Assurer la formation des membres et responsables des mutuelles dans les régions et le district de Bamako aux besoins de renforcement de capacité identifiés
Développer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des intervenants de la mutualité intégrant un appui financier spécifique de l'État, afin de disposer d'un réseau de mutuelles capable de jouer le rôle attendu dans la réforme du RAMU	
Extrant 3.3.2	Les mutuelles et organisations assimilées et les structures d'encadrement disposent des équipements et outils de gestion adéquats
Activités	Définir les équipements et outils de gestion nécessaires pour des organisations mutualistes et des structures d'encadrement performantes
	Évaluer les besoins en équipements et outils de gestion nécessaires pour des organisations mutualistes et des structures d'encadrement performantes
	Assurer la prise en charge du fonctionnement courant de l'AMAMUS
	Equiper l'AMAMUS en moyens logistiques, matériel de bureau, matériel informatique
	Développer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités logistiques, matérielles, financières, humaines à tous les niveaux pour la promotion de la mutualité
	Multiplier le document de la stratégie d'extension des mutuelles de santé révisée
	Disséminer le document de la stratégie d'extension des mutuelles de santé révisée

4. RESULTAT STRATEGIQUE 4

La réalisation du RS4 repose sur la performance d'un cadre fonctionnel de concertation, d'information et de suivi-évaluation permettant de coordonner les autres résultats stratégiques dans une logique de système. L'objectif ultime est d'améliorer la fonctionnalité des services, organisations et structures en charge de la protection sociale en renforçant les dispositifs de suivi et de financement par des outils probants, en lien avec les rôles et responsabilités clairement établis conformément au cadre légal et juridique du secteur.

Le RS4 est le garant de l'image de cohésion et d'efficacité du secteur, indispensable au plaidoyer pour la mobilisation de ressources financières.

RS4	Les capacités de planification, de coordination, de gestion, de suivi et évaluation et de financement pour la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale sont renforcées
Effet 4.1: Un cadre de concertation, d'information et de suivi évaluation de la Politique Nationale et du Plan d'Actions National d'Extension de la Protection Sociale est mis en place et est fonctionnel.	

RS4	Les capacités de planification, de coordination, de gestion, de suivi et évaluation et de financement pour la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale sont renforcées
Extrant 4.1.1	Un dispositif permanent, d'orientation, de coordination et de suivi évaluation de la politique de protection sociale incluant les acteurs concernés par la mise en œuvre des activités (les ministères, la société civile, les PTF, les ONG nationales et internationales et les collectivités décentralisées) est mis en place et est fonctionnel
Activités	Disséminer le décret N°2016-0677/ PM- RM du 05 septembre 2016 portant création du Conseil National d'Orientation Stratégique de la Protection Sociale au Mali (CNOS-PS).
	Assurer le fonctionnement du CNOS-PS et de ses organes
Extrant 4.1.2	La Politique Nationale de Protection Sociale et le PA- PNPS sont connus et appropriés par les populations, les acteurs et les partenaires techniques et financiers
Activités	Organiser un atelier de validation du plan d'actions de la PNPS
	Multiplier le document du plan d'actions validé
	Disséminer le plan d'actions 2021-2025 de la PNPS auprès de l'ensemble des acteurs concernés pour la mise en œuvre
Extrant 4.1.3	La politique nationale de protection sociale et le PA-PNPS sont régulièrement suivis et évalués.
Activités	Mettre en place et faire fonctionner un dispositif permanent de suivi de la mise en œuvre de la PNPS et du PA- PNPS
	Procéder à une revue annuelle de la mise en œuvre du PA- PNPS
	Faire l'évaluation finale de la mise en œuvre du PA- PNPS.
Extrant 4.1.4	Les services, les organisations et les structures en charge de la protection sociale sont fonctionnels
Activités	Renforcer les capacités en ressources humaines des différentes structures publiques impliquées dans la mise en œuvre du PA- PNPS
	Doter les structures en charge de la mise en œuvre du PA-PNPS en moyens matériels et logistiques adéquats
	Doter les structures en charge de la mise en œuvre du PA- PNPS d'infrastructures adaptées
	Doter les structures déconcentrées de la protection sociale en kit RSU
	Tenir régulièrement les réunions de Comité de Pilotage et du Comité Technique RSU
Effet 4.2: La politique nationale et le PA-PNPS de la protection sociale bénéficient d'un financement plus accru et diversifié.	
Extrant 4.2.1	La part de la protection sociale dans le budget d'Etat est augmentée
Activités	Faire un plaidoyer pour augmenter la part de la protection sociale dans le budget d'Etat
	Faire un plaidoyer pour le transfert/ allocation des ressources dans le cadre de la décentralisation/ déconcentration du Développement Social
Extrant 4.2.2	Les collectivités décentralisées et les populations contribuent de manière régulière et adaptée au financement de la protection sociale
Activités	Informers et sensibiliser les populations et les collectivités sur la nécessité du financement de la protection sociale
	Renforcer les capacités des élus locaux en matière de planification et d'identification de ressources pour le financement de la protection sociale
Extrant 4.2.3	Les différents acteurs non étatiques (ONG nationales et Internationales, PTF, société civile, privées,) contribuent au financement du PA-PNPS
Activités	Réaliser une table ronde des partenaires techniques et financiers sur le financement du plan d'actions de la protection sociale
	Capitaliser les financements des partenaires non étatiques intervenant en matière de protection sociale

RS4	Les capacités de planification, de coordination, de gestion, de suivi et évaluation et de financement pour la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale sont renforcées
Extrant 4.2.4	Les financements innovants sont identifiés (entreprises extractive, les institutions de banque et de micro finance, les opérateurs de téléphonie mobile ...)
Activités	Réaliser une étude sur les financements innovants de la protection sociale
	Disséminer les résultats de l'étude sur les financements innovants de la protection sociale
	Faire le plaidoyer pour la mise en œuvre des résultats de l'étude sur les financements innovants de la protection sociale
Effet 4.3: Les systèmes d'informations, de coordination et l'utilisation des innovations sont renforcés pour une efficacité des programmes de protection sociale	
Extrant 4.3.1	Le SISo est opérationnel et efficacement exploités par divers acteurs et décideurs
Activités	Assurer la migration du SISo dans le DIHS2 pour le traitement et d'analyse des données de protection sociale
	Renforcer la capacité des acteurs sur l'utilisation des outils de collecte et d'analyse des données statistiques
Extrant 4.3.2	La production des études et des évidences sur la vulnérabilité des populations, particulièrement des enfants est réalisée pour une utilisation efficiente des ressources
Activités	Réaliser une étude sur l'impact des transferts sociaux sur les enfants issus de familles vulnérables au Mali
Extrant 4.3.3	Les outils et les méthodes de ciblage des bénéficiaires de protection sociale sont harmonisés entre les différents acteurs de protection sociale
Activités	Organiser un atelier d'échange et d'harmonisation des outils utilisés par différents acteurs
	Mener des expériences pilotes d'utilisation d'outils harmonisés pour leur adaptation si nécessaire
Extrant 4.3.4	Les cartes de bénéficiaires de protection sociale sont produites et diffusées
Activités	Concevoir une carte unique de bénéficiaires de protection sociale
	Produire la carte unique de bénéficiaire de protection sociale
	Renforcer les capacités des acteurs dans l'utilisation des cartes uniques de bénéficiaires de protection sociale
	Assurer la gestion et le suivi de l'utilisation des cartes uniques des bénéficiaires de protection sociale
Extrant 4.3.5	Un Registre Social Unifié (RSU) des bénéficiaires de la protection sociale est opérationnel et utilisé par les différents acteurs (contributifs et non contributifs)
Activités	Assurer le fonctionnement de l'Unité Technique du Registre Social Unifié
	Assurer le fonctionnement du Comité de Pilotage et du Comité Technique du Registre Social Unifié
	Informé et sensibiliser sur le RSU
	Elaborer le modèle de données du RSU (identifiant unique)
	Acquérir le matériel, équipements, logiciels et licences
	Assurer la maintenance des équipements du RSU
	Développer le logiciel du RSU
	Former les administrateurs du RSU
Poursuivre l'alimentation du RSU à partir des données fournies par les structures partenaires pourvoyeuses de données à caractère personnel	
Effet 4.4: Le cadre légal des actions de Protection Sociale est renforcé et régulièrement mis à jour.	



RS4	Les capacités de planification, de coordination, de gestion, de suivi et évaluation et de financement pour la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale sont renforcées
Extrant 4.4.1	Les textes légaux en rapport avec la protection sociale sont effectifs et appliqués
Activités	Relire les textes de la protection sociale en conformité avec le régime d'assurance maladie universelle (RAMU) et autres réformes
	Disséminer les différents textes légaux en rapport avec la protection sociale
	Développer les mécanismes (suivi-contrôle, supervision, monitoring ...) de suivi de l'application des textes légaux en matière de protection sociale
Extrant 4.4.2	La concertation, l'information et le suivi-évaluation de la PNPS et de PA-PNPS reposent sur une compréhension partagée des éléments composant le système de protection sociale afin d'améliorer la fonctionnalité des services
Activités	Réaliser une évaluation organisationnelle du secteur de la protection sociale pour une meilleure compréhension de son fonctionnement
	Mettre en œuvre les résultats de l'évaluation organisationnelle
Extrant 4.3.4	L'utilisation d'informations et de données probantes garantit la prise de décision rationalisée quant à la protection sociale en tant que politique publique
Activités	Réaliser une revue des dépenses de protection sociale et une analyse des financements disponibles

C. DISPOSITIFS A METTRE EN PLACE PRIORITAIREMENT :

1. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU PA :

a) *Organisation et responsabilité :*

Le succès du plan d'actions repose avant tout sur la rigueur et la solidité de son processus d'élaboration. Cette phase de construction implique des prises de responsabilités, hiérarchisées en fonction des textes légaux et des thématiques portées par le plan d'actions.

La responsabilité de la mise en œuvre de l'ensemble du plan d'actions revient au ministère en charge de la protection sociale. Puis, afin d'assurer une coordination intersectorielle pour un leadership efficace par le gouvernement au sein d'un portage politique fort, les mesures suivantes semblent nécessaires:


- une structure compétente doit être responsable pour chaque activité du plan ;
- une information continue et soutenue des structures compétentes responsabilisées pour la mise en œuvre du plan.

Suivant l'article 18 du décret N°2016-0677 /PM-RM du 05 septembre 2016 portant création du Conseil National d'Orientation Stratégique de la Protection Sociale au Mali, les MSAH, MAT, MEF, MEFP, MSHP et MPFEF sont responsables de l'exécution des activités du plan relevant de leur secteur. Ils doivent donc contribuer à l'atteinte des résultats stratégiques du plan d'actions.

Au regard de l'état actuel du fonctionnement des commissions de travail au sein du CNOSPS, il est indispensable de clairement différencier et expliquer, au sein de chaque résultat, l'étendue des responsabilités concernant la mise en œuvre des activités définies pour chaque extrant, et celles concernant la mise en œuvre, la coordination et la performance du plan d'actions. Le renforcement du dialogue au sein et entre les commissions est une condition indispensable pour une compréhension partagée des enjeux du plan d'actions, de ses objectifs, et de son appropriation par tous les acteurs pour une prise de responsabilité éclairée et une mise en œuvre efficace.

Ainsi, il devient nécessaire pour chaque commission de:

- développer une compréhension partagée du plan d'actions et de ses enjeux, mais aussi des interactions entre le résultat stratégique que chacune doit gérer et les autres résultats du plan;
- établir une organisation interne pour définir ses propres objectifs et son plan de travail. Il est nécessaire d'avoir, selon les thèmes à traiter, des espaces de réflexion et de travail solides en termes de propositions stratégiques et opérationnelles, et de construire les passerelles nécessaires pour l'établissement de synergies, la coordination et le suivi.



Le RS4 est transversal, la structure en charge de ce résultat à travers le Comité Technique rapportera au CNOS-PS les orientations dégagées par les commissions de travail, les résultats et les problèmes rencontrés:

- La mise en œuvre efficiente du RS4 doit permettre de veiller à l'intégration des RS1, RS2 et RS3 dans le plan d'actions de la PNPS de manière à pouvoir répondre aux exigences de suivi et de rapportage.
- Elle doit assurer une meilleure visibilité du pilotage du PA, avec un tableau de bord de suivi des actions au sein du RS4 pour informer en temps réel l'évolution du PA au niveau supérieur.
- Les commissions de travail des RS1, RS2 et RS3 doivent désigner, au-delà du simple secrétariat ou point focal, des représentants capables de débattre des orientations dégagées et des avancées tant au plan technique qu'opérationnel.
- La structure chargée du RS4 doit stimuler la collaboration entre les différentes instances. Il s'agit de ne pas se limiter au suivi mais d'animer un dialogue et des processus d'engagement formel et de collaboration vers des résultats communs au sein de chaque Commission de Travail. Cette animation est une activité à part entière qui requiert des compétences en coordination, suivi-évaluation de processus et gestion des connaissances.

b) Finalisation du PA

(1) Validation de l'objectif global du plan d'actions

De nombreuses activités et programmes contribuant à la protection sociale des populations ont été mis en œuvre avec succès entre 2016 et 2018, malgré les insuffisances constatées dans la coordination du plan d'actions. Il apparaît évident que les RS1, RS2, et RS3 ont relativement évolué dans cet environnement.

Le PA 2021-2025 servira de cadre de référence et se focalisera sur le renforcement d'un environnement favorable pour un système de protection sociale et pour la définition et l'opérationnalisation d'un socle national de protection sociale. Il se concentre sur la consolidation des cadres politique, institutionnel, et opérationnel. Il doit offrir une valeur ajoutée à travers l'articulation des RS1, RS2, et RS3, mais aussi à travers la création de synergies intersectorielles. Un tel outil de plaidoyer demande une attention particulière pour convaincre les décideurs (particulièrement AN, MEF, PTF) de la nécessité de mobilisation et d'investissement fort pour l'extension de la couverture sociale.

Une démarche d'appropriation par les acteurs est indispensable pour la mise en œuvre du PA 2021-2025.

2. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

La Politique Nationale de Protection Sociale a pour finalité l'accès équitable pour toute la population malienne à des prestations de protection sociale de qualité. Le plan d'actions est l'outil permettant de coordonner l'opérationnalisation de cette politique.


Le plan d'actions requiert donc deux dispositifs de suivi :

- Un **dispositif permettant de suivre l'accès à la protection sociale par les ayants-droits et la qualité des prestations offertes** (pertinence, accessibilité, fonctionnalité...) grâce au système cohérent formé par les RS1, RS2, et RS3, eux-mêmes atteints grâce aux effets, extrants et activités définis. C'est donc une cascade d'indicateurs cohérents entre eux, mesurés pour les activités, extrants et effets, qui devront informer sur les progrès en matière de protection sociale.

Ce dispositif doit informer un cadre de résultats déclinant des indicateurs objectivement vérifiables, des moyens de vérification, et des sources validés pour chaque activité, extrant, effet et résultat stratégique.

Les indicateurs doivent être choisis en fonction:

- des nécessités de renseignement des documents cadres existants (CREDD, PRODESS, PRP-AGIR...);
- du système d'information social (SISo), du registre social unifié (RSU) et d'autres mécanismes de suivi en lien avec la protection sociale ;

- 
- des besoins d'évaluation des progrès réalisés au niveau des activités, des extrants et des effets validés dans le plan d'actions.

La faisabilité de la mesure des indicateurs doit être estimée avec réalisme et il est indispensable de vérifier la compatibilité des modes de mesures et de rapportage des acteurs de mise en œuvre avec les exigences du plan d'actions.

Pour chaque indicateur, une source de vérification unique doit être définie, ou bien les modalités d'utilisation des informations en cas de sources multiples doivent être clairement décrites.

- Un **dispositif permettant de suivre la performance du plan d'actions en tant qu'outil de coordination et d'opérationnalisation**, grâce à des indicateurs permettant de mesurer la qualité et l'efficacité de la coordination, du suivi, du rapportage, et de l'information quant aux progrès du secteur en tant que système (transversalité opérationnelle). Ce suivi concerne principalement le RS4.

Le RS4 est un résultat transversal dont la DNPSES à travers le CNOS-PS doit garantir la bonne coordination et la complémentarité entre les RS1, RS2 et RS3.

3. FINANCEMENT DU PA 2021-2025 :

Le PA 2016-2018 a été budgétisé à près de 800 milliards de FCFA et aucune analyse de la performance n'a été possible pour 94% des activités planifiées faute d'informations cohérentes sur les fonds mobilisés ou les dépenses. L'information sur les montants budgétisés ne précisait pas si les financements étaient disponibles ou à rechercher. La ligne budgétaire allouée au RS4 ne représentait que 0,5% du budget total, malgré la priorité annoncée pour le renforcement des capacités de planification, de coordination, de gestion, de suivi-évaluation et de financement pour la mise en œuvre du PA-PNPS.





D. QUELQUES POINTS A CONSIDERER POUR LE PA 2021-2025 :

1. PORTAGE POLITIQUE DU PLAN D' ACTIONS

L'insuffisance dans le portage politique pour la construction d'un système de protection sociale est déplorée par certains acteurs, au sein de tous les résultats stratégiques du PA 2016-2018. Ce paramètre nécessite une forte implication d'élus pour la protection sociale qui devront se mobiliser pour activer et nourrir le dialogue au niveau central et au niveau des collectivités territoriales, et y compris au sein d'instances telles que l'Assemblée Nationale, le Conseil Économique Social et Culturel, ou encore l'Association des Municipalités du Mali.

Ainsi, il est impératif d'outiller le Ministère de tutelle et la DNPSES pour gérer la protection sociale dans son intégralité, en articulant sa dimension non contributive et sa dimension contributive, et pour nouer un dialogue productif avec les autres départements ministériels et les élus à tous les niveaux territoriaux.

Toutefois la construction du portage politique demande avant tout une action politique d'envergure. Il a été évoqué à plusieurs reprises la nécessité d'un séminaire de haut niveau sur la protection sociale pour construire l'engagement des ministères et des collectivités territoriales pour un dialogue et des actions en faveur de la protection sociale pour tous.

La construction de cet engagement nécessite de tenir compte des leviers mais aussi des réticences ou des blocages des décideurs pour activer le dialogue indispensable. Les questions de justice sociale et d'équité, transversales à tous les secteurs, mais aussi légiférées dans les divers textes, sont une opportunité pour fédérer un certain nombre de programmes et projets structurants déjà mis en œuvre dans le pays.

La construction de ce dialogue doit mettre l'accent sur la cohérence entre les propositions et les engagements existants, afin de démontrer la caractéristique intersectorielle fondamentale de l'opérationnalisation de la protection sociale.

Le portage politique passe par le renforcement de la responsabilisation des acteurs du Plan d'actions à haut niveau. Le CNOS-PS doit veiller à ce que les Commissions de Travail aient toutes les capacités requises pour mener leur mission.

2. SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE VERSUS PROGRAMMES :

Quelques incompréhensions persistent encore sur la définition de certaines terminologies (statut définissant les régimes sociaux, et celle des vulnérabilités à traiter par des prestations spécifiques). Par exemple, l'assimilation du "secteur informel et du monde Agricole " pour la mise en place d'une protection sociale spécifique, qui mélange les vulnérabilités liées au statut du travailleur, celles liées au secteur d'activité et celles liées à un milieu de résidence.

Cette absence de compréhension commune a un impact direct sur le dialogue nécessaire pour l'articulation de la protection sociale contributive et non contributive, mais aussi pour la discussion autour des risques sociaux à couvrir de manière différenciée pour assurer des minimums sociaux à tous les citoyens maliens selon les principes d'équité et de justice sociale au sein d'un système cohérent.

Dans un pays comme le Mali, marqué par une forte incidence de la pauvreté, par un secteur informel important ou encore par des crises récurrentes, la garantie des minimums sociaux repose, pour la majorité de la population, sur des programmes de développement ou d'urgence – qui doivent progressivement être intégrés comme éléments du système de protection sociale. Par exemple, le RAMED ou la Mutualité Sociale ne peuvent espérer des résultats durables au plan de la santé des populations cibles sans que la sécurité alimentaire et la résilience aux chocs de ces dernières ne soient assurées sur le long terme – ce qui demande de solides articulations au plan institutionnel et opérationnel.

Il est alors indispensable de concilier l'approche programmatique et l'approche système inhérente à la protection sociale pour une prise en charge des risques sociaux basée sur les vulnérabilités des populations cibles, dans le cadre des engagements de l'État. Dans ce contexte, la construction d'un système de protection sociale ne peut pas faire l'économie d'un renforcement de la compréhension partagée des concepts en jeu, base de l'articulation des visions politique et institutionnelle avec la vision opérationnelle, concrétisée par le socle de protection sociale et les programmes existants.

a) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE DE L'ENTREPRENANT

L'article 30, alinéa 1 de l'Acte uniforme révisé portant Droit Commercial Général du 15 décembre 2010 précise que « *l'entrepreneur est un entrepreneur individuel, personne physique qui, sur simple déclaration prévue dans le présent acte uniforme, exerce une activité professionnelle civile, commerciale, artisanale ou agricole* ».

L'entrepreneur est un exploitant individuel, commerçant ou artisan ou agriculteur ou professionnel libéral dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas les seuils fixés par l'article 13 de l'acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, adopté le 24 mars 2000:

- 30 000 000 F CFA pour les entreprises de négoce ;
- 20 000 000 F CFA pour les entreprises artisanales et assimilées ;
- 10 000 000 F CFA pour les entreprises de services.

Quant aux aspects du statut de l'entrepreneur, l'article 30, alinéa 6, de l'Acte uniforme portant Droit Commercial Général renvoie au droit national des Etats parties : « *chaque Etat partie fixe les mesures incitatives pour l'activité de l'entrepreneur, notamment en matière d'imposition fiscale et d'assujettissement aux charges sociales* ». Chaque Etat-partie de l'OHADA doit définir les statuts fiscal et social de l'entrepreneur.

En droit positif malien, l'entrepreneur est soumis aux mêmes régimes fiscal et social que tout travailleur indépendant. Au plan fiscal, il est soumis à l'impôt synthétique qui s'applique aux agents économiques dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 50 000 000 F CFA. Pour bénéficier d'une protection sociale, il doit volontairement adhérer aux régimes des prestations familiales ou de vieillesse, invalidité et allocation de survivant dans les conditions définies par la Loi N°99-047 du 28 Décembre 1999 Instituant l'assurance volontaire à certains régimes de prévoyance sociale de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), des accidents du travail et des maladies professionnelles (article 65 Code de prévoyance sociale) ou d'assurance maladie obligatoire (article 6 de la loi du 26 juin 2009 instituant l'assurance maladie obligatoire). Il s'ensuit que les statuts fiscal et social de l'entrepreneur ne se distinguent pas des règles fiscales et sociales applicables aux commerçants, artisans et agriculteurs. Or la volonté du législateur communautaire est de doter l'entrepreneur d'un statut juridique, fiscal et social autonome et attractif. Au regard de cette exigence plutôt conforme aux options faites par le Gouvernement de la République du Mali, il y a lieu de :

- Créer un statut juridique de l'entrepreneur ;
- Créer un statut fiscal de l'entrepreneur ;
- Créer un statut social de l'entrepreneur.

b) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE, COUVERTURE SOCIALE DU MONDE AGRICOLE :

La mise en place de la **protection sociale spécifique au monde Agricole** constitue une des dispositions majeures de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) qui stipule en son **article 26** « *les personnes exerçant des professions Agricoles au sein d'exploitations familiales et entreprises Agricoles bénéficient de la protection sociale. L'Etat, en concertation avec la profession Agricole définit et met en place un régime de protection sociale des travailleurs des exploitations familiales* ».

- La LOA sert donc de fondement juridique pour la couverture sociale du monde agricole ;
- En inscrivant cette disposition dans la LOA, le législateur corrige une injustice sociale qui frappe le monde Agricole représentant plus de **75%** de la population active du Mali.

Le plan d'actions de la mise œuvre de la LOA adopté par la deuxième session du Conseil Supérieur de l'Agriculture tenue **le 10 mai 2008** désigne le ministère en charge de la protection sociale comme Chef de file pour conduire l'opérationnalisation des dispositions de l'article ci-dessus cité.

c) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET GESTION DES CRISES ET CATASTROPHES :

Le lien existant entre la protection sociale et la gestion des crises et risques de catastrophe est établi. Dans un monde où les crises et catastrophes sont des risques grandissants, les systèmes de protection sociale aident les individus, les familles et les pays à affronter les chocs : guerre civile, catastrophe naturelle, déplacement forcé, etc. Dans un environnement toujours plus menaçant, les systèmes de protection sociale aident les individus et les ménages à affronter les chocs, comme une guerre civile, une catastrophe naturelle ou un déplacement forcé. Parce qu'ils rapprochent les travailleurs des emplois, augmentent les investissements dans l'éducation et



la santé des enfants et protègent les personnes âgées et les autres groupes vulnérables, les dispositifs de protection sociale contribuent également à renforcer le capital humain.

Les dispositifs de protection sociale « adaptative » vont encore plus loin, en veillant à ce que ces investissements critiques dans le développement humain ne soient pas compromis par une crise ou un choc. Outre les caractéristiques associées à un programme de protection sociale classique pour faire face à des besoins vitaux, la protection sociale adaptative va identifier les individus en situation de pauvreté mais également ceux qu'un choc risque de faire basculer dans la pauvreté, apprécier leurs capacités à surmonter ces épreuves et mettre en place des dispositifs de financement et de soutien en période de crise. Ce type de dispositif pourra en outre servir de plateforme pour d'autres interventions liées à la santé, l'éducation et d'autres services sociaux.

La protection sociale est en stratégie qui permet de renforcer la résilience. Elle permet d'améliorer la capacité des ménages pauvres à surmonter, à réagir et à résister aux catastrophes quelques soient leur origine (origine naturelle ou humaine). Ce système de protection sociale vise les états fragiles ou une partie importante de la population fait face à des risques accrus tels que la détérioration des moyens de subsistance, la maladie...

d) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET SECURITE ALIMENTAIRE/ NUTRITION :

Les filets de **protection sociale** et de **sécurité alimentaire** permettent aux États de respecter leur obligation d'assurer l'application du droit à l'**alimentation** aux personnes qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ne peuvent pas subvenir à leur propre **alimentation**.

La protection sociale est une stratégie déterminante dans la lutte contre la faim et la malnutrition. Elle englobe les quatre dimensions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle que sont : l'accès; la disponibilité; la stabilité; et l'utilisation / la nutrition.

La pauvreté est la principale cause de l'insécurité alimentaire et du double fardeau de la malnutrition – la coexistence de la sous-alimentation et de la suralimentation au sein d'une même population tout au long du cycle de vie. La pauvreté, la faim et la malnutrition ont également les mêmes facteurs déclencheurs.

En effet, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a identifié la protection sociale comme un instrument permettant de réduire la pauvreté (Objectif de développement durable n°1), dans la mesure où elle peut s'attaquer en même temps aux causes sous-jacentes et aux vulnérabilités, tout en éradiquant la faim (Objectif de développement durable n°2), étant donné son lien direct avec la sécurité alimentaire et la nutrition.

La protection sociale est identifiée comme l'un des secteurs clés pour l'éradication de la pauvreté et de la malnutrition et offre des **recommandations** sur la nécessité de mettre à profit les politiques et programmes de protection sociale pour une action coordonnée de lutte contre la **nature complexe de la malnutrition**.

- préconise des programmes de protection sociale sensibles à la nutrition qui prévoient des objectifs nutritionnels spécifiques, atteignent les plus vulnérables du point de vue nutritionnel, renforcent les systèmes alimentaires et favorisent une alimentation plus saine grâce à la diversité;
- aide les gouvernements à développer leurs capacités de conception, mise en œuvre et suivi de programmes de protection sociale sensibles à la nutrition;
- est en train de mettre au point avec ses partenaires, un **outil sur la sécurité alimentaire et la nutrition**, visant à aider les gouvernements à mieux exploiter la protection sociale pour améliorer les résultats de sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau des pays et à identifier les lacunes et les domaines à perfectionner;
- appuie les initiatives alimentaires et nutritionnelles à l'école en reliant les repas scolaires aux marchés locaux et en soutenant les régimes alimentaires adaptés au contexte local afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

Les systèmes de protection sociale ne doivent pas être considérés comme des "**poids morts**" dans les **budgets des États**. La mise en œuvre de programmes de protection sociale est non seulement juste sur le plan moral et juridique mais aussi bénéfique la sécurité alimentaire et la croissance économique. En empêchant la dégradation des ressources et en réduisant le risque que comporte l'investissement chez les pauvres, la protection sociale peut s'avérer très efficace pour lutter contre la pauvreté et la faim, tout en stimulant la croissance économique.

e) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET COUVERTURE DES INDIGENTS :

Ainsi, selon la loi du 27 juillet 2009 et son décret d'application, « est considéré comme indigent toute personne dépourvue de ressource et reconnue comme telle par la collectivité territoriale ».

L'indigence dans le secteur de la santé est souvent assimilée à l'incapacité permanente à payer les soins de santé. Mais, au-delà de cette évidence, la prise en charge des indigents requiert des critères à la fois suffisamment précis, fiables et pratiques pour pouvoir être mis en application. Notre analyse des écrits scientifiques montre que ces critères s'articulent autour des dimensions suivantes:

• l'absence de soutien social • le manque de ressources • des conditions de logement dégradées • la présence d'obstacles à l'accès aux soins • des difficultés à améliorer les conditions de vie très précaires • Dans les expériences en Afrique, les critères les plus utilisés concernent la composition du ménage, la possession de biens et de moyens de production ainsi que les revenus.

f) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET LES GRATUITES :

Mesures incitatives pour faciliter l'accès à des services de base à certains publics, sous des conditions de résidence mais sans aucune condition de versement préalable de cotisation. Les différentes gratuités partielles ou totales et subventions instituées par le Gouvernement Malien sont entre autres :

- Le traitement du paludisme chez l'enfant de moins de 5 ans et la femme enceinte;
- Césarienne (femmes enceintes) ;
- VIH/SIDA (personnes vivants avec le VIH);
- Cancer (chimiothérapie);
- Vaccination (enfants de moins d'1 an);
- Malnutrition chez l'enfant de moins de 5 ans et les femmes allaitantes ;
- Maladies sociales (tuberculose, lèpre, ver de Guinée);
- Les différentes subventions du carburant, de l'électricité et de l'eau, des semences et des engrais et les denrées alimentaires ;
- Les facilités accordées aux personnes vulnérables (personnes âgées, personnes vivant avec les fistules, etc.).

g) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET LES REGIMES CONTRIBUTIFS :

La contributivité d'un système de protection sociale est définie par l'existence d'un lien positif entre les cotisations versées et les prestations reçues. Elle est caractéristique d'un régime social assurantiel dans lequel les cotisations sont vues comme une prime d'assurance qui ouvre des droits à des prestations pour les cotisants dans le cas de la réalisation du risque. Le plus souvent, la prestation offerte dépend du montant des cotisations versées, même si ce principe n'est pas systématique.

Cette logique assurantielle se distingue d'une logique de solidarité de la protection sociale dans laquelle les prestations sont versées à tous ou à certains publics, sous des conditions de résidence mais sans aucune condition de versement préalable de cotisation. Cette opposition entre les deux logiques précitées renvoie à celle, traditionnelle, entre le modèle de protection sociale bismarckien (contributif et financé par les cotisations sociales) et le modèle béveridgien (prestations versées dans une logique de solidarité et financées par l'impôt).

En pratique néanmoins, contributif et solidarité coexistent dans nos régimes publics de protection sociale.

Ainsi, les prestations contributives versées pour un risque qui concerne peu d'assurés (accidents du travail par exemple) contiennent aussi une certaine dimension de solidarité.


h) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDARITE :

Les mécanismes à travers lesquels les prestations sont versées à tous ou à certaines catégories de la population, sous des conditions de résidence mais sans aucune condition de versement préalable de cotisation.

La protection sociale dans le domaine de solidarité peut être renforcée par la mise en place de protections minimales (socle de protection) pour répondre aux situations de précarité et aux déficits de couverture les plus criants (Revenu minimum d'insertion, Couverture maladie universelle...).

i) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET EMPLOI :

La protection sociale est un des quatre piliers du travail décent tel que défini par le BIT avec la *création d'emploi*, les droits au travail et le dialogue social. Le slogan « la protection sociale pour tous » est d'actualité. L'universalisation des droits à la sécurité sociale est bien un défi, sinon le défi majeur, au niveau mondial. Avec



plus de 70% de la population mondiale qui n'est pas couverte de manière adéquate, il apparaît clairement que la promesse d'une protection sociale universelle ne s'est pas réalisée pour la grande majorité de la population mondiale. Le Rapport mondial du BIT sur la protection sociale 2014/15, « Bâtir la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale », affirme en effet que seuls 27% de la population mondiale disposent d'un accès à une sécurité sociale complète. Or l'accès à un travail décent (*emploi*) est une condition préalable pour bénéficier d'un mécanisme de sécurité sociale, qui est par nature contributive. Par ailleurs, la réduction de la pauvreté, la promotion de la prospérité et la protection sociale contre les risques sociaux passent par l'emploi.

j) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET VIH :

L'infection à VIH / SIDA demeure un problème de santé publique au Mali. La prévalence de l'infection à VIH dans la population générale de 15-49 ans s'est stabilisée au cours des dernières années soit 1,7% (EDSM-III 2001), 1,3% (EDSM-IV 2006) et 1,1% (EDSM-V 2012/2013). Selon ce même EDSM, la prévalence de l'infection à VIH chez les femmes de 15-49 ans, est estimée à 1,3% est plus élevée que celle observée chez les hommes du même groupe d'âges (0,8%).

Partant de ces statistiques, les dispositifs de protection sociale, tels que la *gratuité*, deviennent alors particulièrement pertinentes pour la lutte contre le VIH en raison de leur capacité à s'adresser aux populations laissées pour compte comme les adolescentes, les jeunes femmes, les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes qui vivent avec le VIH et le sida, les personnes qui s'injectent des drogues, les travailleurs du sexe, les personnes handicapées.

Ainsi, la protection sociale est reconnue aujourd'hui comme un élément essentiel de la lutte contre le SIDA et comme un objectif clé de la stratégie 2016-21 de l'ONUSIDA qui s'intitule : "75 % des personnes vivant avec le VIH, exposées au risque et affectées par le VIH, qui en ont besoin, bénéficient d'une protection sociale adaptée au VIH".

k) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET RAMU :

La protection sociale peut aborder les contraintes des services publics aussi bien du côté de la demande que de l'offre. Du côté de la demande, la protection sociale peut aider à surmonter les barrières économiques et sociales afin d'accéder et utiliser les services tels que l'éducation et les soins de santé. Du côté de l'offre, la protection sociale peut inclure des efforts spécifiques afin de rendre des services comme le développement infantile et l'amélioration des plateaux techniques des services de santé ainsi que l'augmentation du taux de fréquentation des structures sanitaires à travers l'organisation des mécanismes de financement de la santé (Mutuelles de santé, AMO, RAMED)

La mise en œuvre du RAMU permettra de résoudre le problème de fragmentation des différents dispositifs de protection sociale contre le risque maladie au Mali et d'assurer une couverture globale de l'ensemble de la population par un régime unique.


L'institution du régime d'assurance maladie universelle vise à défragmenter les dispositifs de couverture du risque maladie existants en vue d'offrir à l'ensemble de la population malienne un régime d'assurance maladie qui couvrira toutes les catégories sociales par des mécanismes plus adaptés.

La mise en place du RAMU intervient en effet à la suite de l'évaluation de la mise en place, depuis plusieurs années, de l'assurance maladie obligatoire (AMO), auquel s'ajoutent le régime d'assistance médicale, ainsi que les mutuelles de santé qui ont permis, selon les statistiques officielles, de couvrir environ 2,2 millions de personnes sur un peu plus de 18 millions, soit 12% de la population totale.

Selon les estimations, « *cette couverture reste faible en raison de la fragmentation des mécanismes et de la disparité des services couverts* ». C'est dans le sens d'élargir la couverture que depuis 2015, le Mali a engagé des concertations et des *benchmarking* pour la mise en place du RAMU, un nouveau régime fondé sur le principe de la solidarité, de la contribution, de la mutualisation des ressources et des risques et du tiers payant qui donne droit à la prise en charge directe des frais de soins curatifs, préventifs et de réhabilitation médicalement requise par l'état de santé ou par la maternité des bénéficiaires.

l) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET CMU :

Protection sociale permet d'améliorer l'offre des soins pour mieux répondre à la demande.



Les mesures de protection sociale et politiques publiques peuvent être utilisées pour renforcer le lien entre l'offre et la demande. L'amélioration de l'offre de soins est ici envisagée par le biais de l'incitation en provenance des organismes payeurs.

La protection sociale développe des cadres juridiques solides, une gouvernance participative ainsi qu'une mobilisation accrue des fonds publics nationaux pour la santé et intégrer les régimes de protection sociale en santé afin de mettre un terme à la fragmentation, de fournir des prestations adéquates et d'adapter les processus de gestion des prestations.

m) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET EDUCATION :

L'éducation est la pierre angulaire du développement, l'acquisition de connaissances et de compétences par l'éducation permet de s'ouvrir au monde et d'améliorer ses perspectives d'avenir. Près des deux tiers des enfants dans le monde ne sont pas protégés des conséquences à long terme de la pauvreté.

La Convention relative aux droits de l'enfant et la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaissent à chaque enfant le droit de bénéficier d'une protection sociale.

Faire des enfants la cible prioritaire des investissements contribue à renforcer le capital humain et à favoriser la prospérité. Aussi la lutte contre la pauvreté infantile est-elle plus qu'un impératif urgent sur le plan moral : c'est un choix économique pertinent. Or, la plupart des enfants ne bénéficient d'aucun service de protection sociale.

La protection sociale peut prendre une multitude de formes, des transferts monétaires aux repas scolaires en passant par les travaux publics.

A travers le soutien en nature ou financier et les programmes conçus afin d'augmenter l'accès aux services (tels que la santé, l'éducation et la nutrition), la protection sociale aide à concrétiser les droits de l'homme, des enfants et des familles.

Durant et après les crises, l'assistance humanitaire peut s'appuyer sur des systèmes de protection sociale déjà existants en amplifiant les mesures et structures déjà existantes afin d'apporter une assistance en éducation visant à protéger ou reconstruire les moyens d'existence des populations les plus vulnérables.

Les prestations en espèces changent la donne: Partout dans le monde, les prestations en espèces destinées aux enfants et aux familles représentent une forme souvent cruciale de protection sociale. De fait, diverses études mettent en lumière les retombées positives de ces avantages pécuniaires sur la sécurité alimentaire, l'accès aux services de santé, la couverture vaccinale, la scolarisation et la fréquentation scolaire.

Les services familiaux et communautaires qui bénéficient aux familles et qui favorisent l'emploi des jeunes et des adultes, offrent des mécanismes de prise en charge des enfants en dehors du milieu familial et constitue un soutien additionnel pour intégrer les enfants vulnérables et exclus dans le système éducatif, des services de bien-être social comprenant soutien aux familles, services de protection de l'enfance et aide pour obtenir les autres services et prestations disponibles.

n) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET LOGEMENT :

La question de l'accès à la *propriété* est naturellement un enjeu important. En effet, avoir un toit est de nos jours un pan important de protection sociale, mais ce n'est pas le seul. Le marché du logement au Mali est caractérisé par des "blocages" considérables : les files d'attente pour accéder aux logements sociaux s'allongent et de nombreux ménages éprouvent des difficultés pour se payer un terrain.

o) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET SANTE

La santé fait partie des risques sociaux, à ce niveau il s'agit de mettre en place un système efficace de protection sociale de santé par un accès universel aux soins de santé essentiels, abordables, disponibles et de bonne qualité, et apporte une protection financière en période de maladie, d'accident et de maternité.

p) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET EXONERATION FISCALE

L'exonération fiscale en faveur de la protection sociale se traduit par :

- Le financement de la protection sur les sources de recettes publiques
- La protection des revenus : subvention électricité, eau etc.
- Mesures incitatives pour faciliter l'accès à des services de protection sociale.

Exemple des conditionnalités pour avoir l'accès à des entrains.



q) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET PARTENARIAT

Pour mieux atteindre les objectifs, la collaboration entre les acteurs clés dans le domaine de la protection sociale au niveau mondial, ainsi qu'avec les organismes régionaux et les parties prenantes nationales est opportune pour accroître la visibilité du rôle de la protection sociale dans la réduction de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté, ainsi que dans le développement de moyens d'existence et de communautés résilientes.

Ainsi le Conseil de Coopération Interinstitutions pour la Protection Sociale (SPIAC-B), renforce la coordination et le plaidoyer à l'échelle mondiale sur les questions de protection sociale pour réaliser une couverture et une mise à l'échelle universelles des programmes de protection sociale.

Au niveau national, les partenaires doivent travailler en étroite collaboration avec les Ministères, les organisations rurales, les institutions de recherche et les organisations de la société civile. Le but est de renforcer leur rôle et leur contribution aux agendas nationaux de protection sociale, de même que le dialogue de politique et les synergies entre protection sociale et politiques inclusives de sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement rural et résilience.

Parmi les principaux partenaires figurent : la FAO, l'Organisation internationale du travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Union européenne... il existe également la Plateforme socialprotection.org et de la Plateforme protection sociale et droits de l'homme.

r) SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET MOUVEMENTS DE POPULATION

Sujet régulièrement présent dans l'actualité, la migration désigne le déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes d'un pays vers un autre, ou dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. Elle englobe tous les types de mouvements de populations impliquant un changement du lieu de résidence habituelle pour diverses raisons et pour une durée souvent indéterminée. Au changement de résidence, d'aucuns suggèrent même d'ajouter un changement d'emploi et un changement de relations sociales pour mieux cerner la migration. Il s'agit alors de migrations, volontaires ou non, motivées par différents facteurs tels que : la recherche d'une qualité de vie meilleure, l'instabilité politique dans le pays d'origine, les catastrophes naturelles.

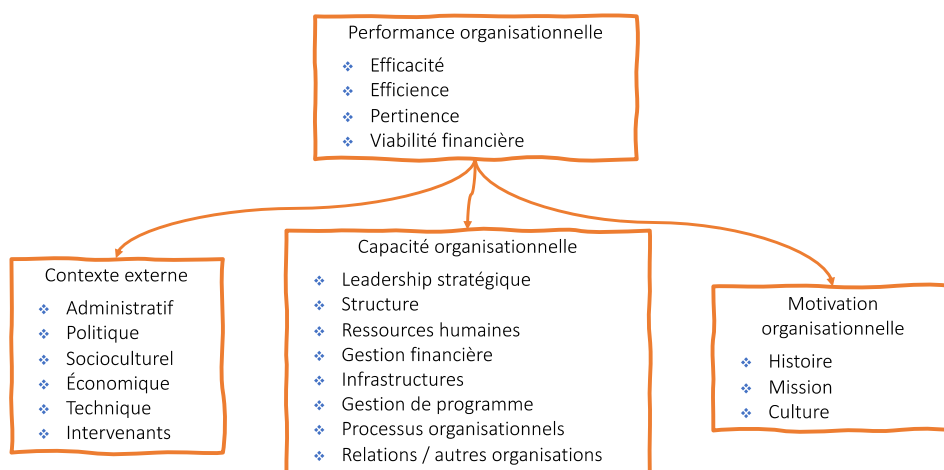
Le Bureau International du Travail (BIT) reconnaît dans sa résolution sur une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée « qu'une très grande part des migrations contemporaines est directement ou indirectement liée au monde du travail ». Les migrations du travail ont progressé, et ceci malgré un contexte général d'inquiétude devant la mondialisation et ses compétitions économiques et sociales. En effet, les migrations entraînent d'importants problèmes sociaux parmi lesquels celui de l'accès à la protection sociale. La protection sociale est très souvent refusée aux migrants par la législation strictes de certains pays d'accueil, et en raison de l'absence de conventions entre les pays d'origine et d'accueil. Pourtant, la protection sociale est reconnue comme un droit essentiel dont doivent bénéficier tous les êtres humains. Cette carence dans l'application des droits sociaux aux travailleurs migrants constitue ainsi une préoccupation majeure aujourd'hui dans le champ du droit international, mais aussi des relations internationales et des politiques publiques.

3. ÉVALUATION ORGANISATIONNELLE

Nombreux sont les interlocuteurs qui soulignent le besoin urgent de positionner les actions menées au sein de missions, mandats et responsabilités clairement définies pour atteindre les objectifs de la PNPS afin d'améliorer les performances mais également de pouvoir en faire le plaidoyer au plan budgétaire dans un cadre de redevabilité de l'État – ce que ne permet pas le contexte actuel.

La première recommandation qui émerge des entretiens et analyses, porte sur la réalisation d'une évaluation organisationnelle du secteur de la protection sociale. Il s'agit d'avoir une vision d'ensemble mais aussi détaillée du secteur, de ses composantes et intervenants, pour définir les modifications à apporter, améliorer la planification stratégique et pouvoir s'adapter à l'évolution du contexte, tout en tenant compte des éléments susceptibles d'avoir un impact positif ou négatif sur la performance et la viabilité du système en construction.

L'amélioration de la performance organisationnelle – pour atteindre un équilibre financièrement viable entre l'efficacité, l'efficience et la pertinence grâce à une organisation adéquate – demande d'analyser la performance organisationnelle du secteur, le contexte externe du système de protection sociale, sa capacité organisationnelle et la motivation organisationnelle.



Source: Évaluation organisationnelle - Cadre pour l'amélioration de la performance. C. Lusthaus et al – CRDI - 2003

Une telle évaluation organisationnelle comportera obligatoirement un aspect important de diagnostic institutionnel du secteur de la protection sociale, étant donné sa mission de service public, l'utilisation de fonds publics et la responsabilité inhérente du gouvernement.

Ce travail représente un important investissement qui ne peut être réalisé sans une volonté politique forte, mais qui est indispensable pour clarifier le paysage de la protection sociale, analyser les procédures de fonctionnement et remédier aux dysfonctionnements.

4. RENFORCEMENT DE CAPACITES

La nécessité d'un renforcement des capacités repose sur une évaluation continue des besoins de formation.

La définition des modalités d'évaluation et de développement des capacités s'articule avec une définition claire et partagée des exigences en matière de renforcement de capacités dans le secteur de la protection sociale. Les capacités s'organisent autour de trois dimensions centrales:

- Dimension **institutionnelle**, en lien avec les lois et réglementations qui définissent les missions, rôles, responsabilités et coordination des différentes structures impliquées.
- Dimension **organisationnelle**, qui a trait à l'organisation des fonctionnaires, à la configuration des systèmes et processus et à l'exécution des fonctions, ainsi que des approches de recrutement, de développement et de maintien du personnel, mais aussi d'allocation des ressources matérielles nécessaires pour l'exécution de sa mission organisationnelle.
- Dimension **individuelle**, qui renvoie aux capacités personnelles des individus composant l'organisation: niveau de connaissances, compétences et comportement des fonctionnaires pour remplir leur mission.

	CRÉATION DES CAPACITÉS	UTILISATION DES CAPACITÉS	MAINTIEN DES CAPACITÉS
Niveau individuel	Développement d'aptitudes adéquates, de connaissances, de compétences et de comportements	Application d'aptitudes, de connaissances et de compétences sur le lieu de travail	Réduction de la rotation du personnel, facilitation du transfert d'aptitudes et de connaissances au sein des organisations
Niveau organisationnel	Établissement de structures, de processus et de procédures efficaces ; recrutement d'un personnel suffisant et acquisition d'équipement adéquat	Intégration de structures, processus et procédures aux flux de travail quotidiens ; fourniture adéquate de biens de consommation	Adaptation régulière des structures, processus et procédures; maintenance et réparation des équipements
Niveau institutionnel	Établissement d'institutions, de lois et de règlements adéquats	Application de lois et de règlements pour une bonne gouvernance	Adaptation périodique des institutions, lois et règlements

Source : Wyatt, 2014



CONCLUSION

Étant donné la caractéristique fondamentalement intersectorielle du plan et du secteur de la protection sociale, la réussite du plan d'actions repose sur l'implication des acteurs concernés dès sa conception.

L'identification des activités à planifier pour produire les extrants et effets proposés, et la construction de leur cohérence ne peuvent être réalisées sans l'implication des acteurs de mise en œuvre.

Il y va de même pour les mécanismes de suivi qui doivent être basés sur les dispositifs existants au niveau national mais aussi adapter des modalités nouvelles à partir des pratiques usuelles de ces acteurs.

Le PA 2021-2025 opérationnalise l'axe 4 de la PNPS qui porte sur le développement institutionnel et de renforcement du mécanisme de protection sociale.

La prise en compte du RS4 afin d'articuler les RS1, RS2 et RS3 dans une approche système est la condition indispensable pour l'implantation d'un socle national de protection sociale et assurer un emploi efficace des ressources.

Le choix des activités et des calendriers de mise en œuvre pour l'atteinte des résultats doit être fait sur la base d'une analyse objective de ce qui est réalisable en fonction des capacités disponibles et du contexte spécifique du Mali.

L'aboutissement de ce travail qui engage l'avenir du secteur de la protection sociale pour tout le pays pour les cinq (5) années à venir nécessite d'investir dans un travail collaboratif suivant des processus participatifs menés de manière professionnelle. C'est la première étape de l'apprentissage indispensable de la collaboration et du dialogue intersectoriels, permettant de développer une compréhension partagée de ce qui doit être atteint conjointement, et de sécuriser des engagements pris en toute connaissance de cause.



Budget du Plan d'actions 2021-2025 de la Politique nationale de protection Sociale :

EXTRANTS	ACTIVITES	Ministères concernés/ Responsable	ACTEUR S IMPLIQ UES	CHRONNOGRAMME ET COUT					TOTAUX
				An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	
RS1: Les fonctionnaires, les travailleurs salariés, les parlementaires, les retraités, les travailleurs des secteurs agricole, industriel et commercial ainsi que les catégories non salariées de certaines professions, bénéficient de la couverture des risques sociaux									
Effet 1.1:Les Institutions de Sécurité Sociale ont les capacités techniques, financières et humaines nécessaires pour offrir des prestations de qualité aux populations									
Extrant 1.1.1 : Les paramètres techniques des régimes de prévoyance sociale sont rectifiés sur la base des études actuarielles adéquates	Réaliser une étude actuarielle	MSDS/ CANAM	DNPSES	50 000	0	0	0	0	50 000
	Réaliser une étude actuarielle	MSDS/ CMSS	DNPSES	0	50 000	0	0	0	50 000
	Réaliser une étude actuarielle	MSDS /INPS	DNPSES	0	0	50 000	0	0	50 000
	Partager les résultats de l'étude actuarielle	MSDS/ CANAM	DNPSES	15 000	0	0	0	0	15 000
	Partager les résultats de l'étude actuarielle	MSDS/ CMSS	DNPSES	0	15 000	0	0	0	15 000
	Partager les résultats de l'étude actuarielle	MSDS/ INPS	DNPSES	0	0	15 000	0	0	15 000
	Réaliser l'audit général de la CANAM	MSDS/ CANAM	DNPSES	270 204	0	0	0	0	270 204
	Elaborer et valider un nouvel organigramme pour la CANAM dans le cadre de la mise en œuvre du RAMU	MSDS/ CANAM	DNPSES	500	0	0	0	0	500
	Évaluer et relire les contrats d'objectifs et de moyens avec la CANAM dans le contexte du RAMU	MSDS/ CANAM	DNPSES	500	0	0	0	0	500
	Élaborer et mettre en œuvre un agenda de révision des paramètres techniques des régimes de prévoyance conformément aux résultats des études actuarielles.	MSDS/ CANAM /INPS/ CMSS	DNPSES	110 000	0	0	0	0	110 000
Sous-Total Extrant 1.1.1				446 204	65 000	65 000	0	0	576 204

Extrait 1.1.2 : Les ISS sont dotées d'outils de gestion performants

Evaluer au sein de chaque ISS la qualité des outils de gestion nécessaires pour la mission attribuée	MSDS /CANAM/ CMSS/ INPS	DNPSES	10 000	20 000	10 000	0	0	40 000
Réaliser l'audit du système d'information de la CANAM	MSDS /CANAM	DNPSES	15 000	0	0	0	0	15 000
Réaliser l'audit du système d'information de l'INPS	MSDS /INPS	DNPSES	15 000	0	0	0	0	15 000
Poursuivre le déploiement du nouveau système d'information au sein de la CANAM et des OGD	MSDS /CANAM	DNPSES	5 000	5 000	0	0	0	10 000
Élaborer et mettre en œuvre au niveau de chaque ISS un plan de développement des outils de gestion nécessaires, incluant les besoins en ressources humaines et en formation	MSDS /CANAM/ CMSS/ INPS	DNPSES	5 000	5 000	5 000	0	0	15 000
Mettre à jour les comptes individuels cotisants des assurés des ISS	MSDS /CANAM/ CMSS/ INPS	DNPSES	4 000	0	4 000	0	0	8 000
Relire le manuel de procédure de la CMSS	MSDS/ CMSS	DNPSES	20 000	0	0	0	0	20 000
Former le personnel sur les procédures	MSDS/ CMSS	DNPSES	0	15 000	0	0	0	15 000
Recruter un cabinet d'assistance en GRH à la CMSS	MSDS/ CMSS	DNPSES	0	0	10 000	0	0	10 000
Mettre en place des outils de motivation du personnel à la CMSS	MSDS/CMSS	DNPSES	0	0	5 000	0	0	5 000
Réaliser l'audit des ressources humaines de la CMSS	MSDS/CMSS	DNPSES	0	0	5 000	0	0	5 000
Renforcer la capacité des ressources humaines de la CMSS (Participation aux Séminaires adaptés aux besoins de la CMSS de Formations et mise en œuvre de la tranche annuelle du plan de formation)	MSDS/CMSS	DNPSES	0	0	50 000	0	0	50 000
Acquérir et déployer des nouveaux systèmes et Intégrer les systèmes opérationnels ;	MSDS/CMSS	DNPSES	0	20 000	0	0	0	20 000

	Mettre en place la connectivité des structures déconcentrées	MSDS/CMSS	DNPSES	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
	Mettre en place un système de gestion de comptes individuels des affiliés	MSDS/CMSS	DNPSES	15 000	0	0	0	0	15 000
	Mettre en œuvre le projet de constitution du fichier central des affiliés en 2020 ;	MSDS/CMSS	DNPSES	5 000	0	0	0	0	5 000
	Acquérir, mettre en œuvre un système intégré de contrôle physique des bénéficiaires de pension	MSDS/CMSS	DNPSES	10 000	0	0	0	0	10 000
Sous-Total Extrant 1.1.2				109 000	70 000	94 000	5 000	5 000	283 000
Extrant 1.1.3 : Les allocations judiciaires de ressources financières ont permis d'améliorer la qualité des services offerts par la CANAM	Allouer aux OGD les dotations de gestion technique et administrative	MSDS/ CANAM	DNPSES	48 900 000	51 345 000	53 912 250	56 607 863	59 438 256	270 203 368
	Effectuer des pointages contradictoires semestriels des cotisations recouvrées par la CMSS et l'INPS	MSDS/ CANAM	DNPSES	100	100	100	100	100	500
	Effectuer des pointages contradictoires semestriels des dotations techniques et administratives avec la CMSS et l'INPS	MSDS/ CANAM	DNPSES	100	100	100	100	100	500
	Suivre trimestriellement le recouvrement des cotisations au sein des OGD et auprès des employeurs publics et privés à Bamako et dans les régions	MSDS/ CANAM	DNPSES	20 000 000	21 000 000	22 000 000	23 000 000	24 000 000	110 000 000
	Acquérir et rendre fonctionnel le logiciel pour le suivi des indicateurs de performance	MSDS/ CANAM	DNPSES	10 000 000	0	0	0	0	10 000 000
	Poursuivre la mise en place et l'opérationnalisation des bureaux régionaux	MSDS/ CANAM	DNPSES	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	400 000 000
	Assurer le fonctionnement des organes de lutte contre la fraude et des autres travaux de commission	MSDS/ CANAM	DNPSES	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	250 000 000
Sous-Total Extrant 1.1.3				208 900 200	202 345 200	205 912 450	209 608 063	213 438 456	1 040 204 368
Extrant 1.1.4 : Des prestations de soins de	Signer des conventions sectorielles entre la CANAM et les prestataires de soins du secteur public et du secteur privé	MSDS/ CANAM	DNPSES	0	0	0	0	0	0

qualité sont fournies aux assurés	Mettre à jour la liste des Médicaments - dispositifs Médicaux et la liste des actes médicaux - d'imagerie médicale	MSDS/ CANAM	DNPSES	18 000 000	18 900 000	19 845 000	20 837 250	21 879 113	99 461 363
	Effectuer des contrôles annuels des procédures de traitement des feuilles de soins et des bordereaux de liquidation au niveau des OGD à Bamako et dans les régions).	MSDS/ CANAM	DNPSES	20 000 000	21 000 000	22 050 000	23 152 500	24 310 125	110 512 625
	Créer et Rendre fonctionnels les commissions paritaires entre la CANAM et les prestataires de soins à Bamako et dans les Régions	MSDS/ CANAM	DNPSES	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	20 000 000
	Elaborer et mettre en œuvre la politique et le plan de prévention en assurance maladie	MSDS/ CANAM	DNPSES	60 000 000	46 000 000	46 000 000	46 000 000	46 000 000	244 000 000
Sous-Total Extrant 1.1.4				102 000 000	89 900 000	91 895 000	93 989 750	96 189 238	473 973 988
Extrant 1.1.5 : La gestion de la CANAM est améliorée	Acquérir des feuilles de soins maladie et des feuilles d'examen	MSDS/ CANAM	DNPSES	953 440	903 000	853 000	803 000	753 000	4 265 440
	Acquérir des moyens logistiques	MSDS/ CANAM	DNPSES	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 250 000
	Acquérir des mobiliers de bureau	MSDS/ CANAM	DNPSES	174 575	174 575	174 575	174 575	174 575	872 876
	Organiser des sessions ordinaires et des sessions extraordinaires du Conseil d'Administration	MSDS/ CANAM	DNPSES	60 000	63	0	0	0	60 063
	Réaliser l'audit général de la CANAM	MSDS/ CANAM	DNPSES	60 000	0	0	0	0	60 000
	S'acquitter des cotisations annuelles de la CIPRES et de l'AISS	MSDS/ CANAM	DNPSES	70 000	74	0	0	0	70 074
	Poursuivre la mise en œuvre du réseau d'interconnexion	MSDS/ CANAM	DNPSES	142 900	0	0	0	0	142 900
Sous-Total Extrant 1.1.5				1 710 915	1 327 712	1 277 575	1 227 575	1 177 575	6 721 352
	Immatriculer les assujettis et les ayants droit	MSDS/ CANAM	DNPSES	0	0	0	0	0	0

Extrant 1.1.6 : La gestion de l'AMO/RAMU est améliorée	Poursuivre la mise en œuvre du système de management qualité conformément aux exigences de la norme ISO 9001 version 2015	MSDS/ CANAM	DNPSES	40 000	0	0	0	0	40 000
	Elaborer le cadre organique quinquennal 2020-2024 de la nouvelle CANAM	MSDS/ CANAM	DNPSES	14 800	0	0	0	0	14 800
	Elaborer et Mettre en œuvre le schéma directeur du système d'information de la CANAM	MSDS/ CANAM	DNPSES	126 850	0	0	0	0	126 850
	Mettre en œuvre la dématérialisation des feuilles de soins	MSDS/ CANAM	DNPSES	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
	Acquérir des stations d'enrôlement, des bornes de mise à jour et des Check-ID	MSDS/ CANAM	DNPSES	175 000	184	0	0	0	175 184
	Elaborer le plan de formation 2021-2023 de la CANAM	MSDS/ CANAM	DNPSES	0	0	0	0	0	0
	Réaliser des études actuarielles	MSDS/ CANAM	DNPSES	50 000	0	0	0	0	50 000
Sous-Total Extrant 1.1.6				436 650	30 184	30 000	30 000	30 000	556 834
Extrant 1.1.7 : La communication sur l'AMO/RAMU est renforcée	Poursuivre l'organisation des campagnes de communication (TV, radio, internet, réseaux sociaux, affichages...)	MSDS/ CANAM	DNPSES	40 000	42	0	0	0	40 042
	Réaliser des publiereportages	MSDS/ CANAM	DNPSES	10 000	11	0	0	0	10 011
Sous-Total Extrant 1.1.7				50 000	53	0	0	0	50 053
Extrant 1.1.8 : Les structures déconcentrées des ISS démontrent une gestion performante dans toutes les régions et les cercles	Élaborer et mettre en œuvre le schéma directeur informatique de la CANAM prenant en compte les besoins en ressources humaines et en formation	MSDS/ CANAM	DNPSES	50 000	0	0	0	0	50 000
	Mettre en œuvre la tranche annuelle du PDI 2019 -2020 de la CMSS	MSDS/ CMSS	DNPSES	20 000	0	0	0	0	20 000
	Actualiser le schéma directeur informatique de la CMSS.	MSDS/ CMSS	DNPSES	0	20 000	0	0	0	20 000
	Poursuivre l'ouverture des bureaux régionaux de la CANAM dans les régions (Tombouctou, Gao, Ménaka, Taoudéni,	MSDS/ CANAM	DNPSES	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000

Kidal, Bougouni, Koutiala, Dioïla et Nioro du sahel)									
Doter chaque bureau régional de la CANAM d'outils de gestion	MSDS/ CANAM	DNPSES	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Poursuivre l'ouverture des agences/directions régionales de l'INPS dans les nouvelles régions (Ménaka, Taoudéni, Bougouni, Koutiala, Dioïla et Nioro du sahel)	MSDS/ INPS	DNPSES	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	40 000	120 000
Poursuivre l'ouverture des agences/directions régionales de la CMSS dans les nouvelles régions (Ménaka, Taoudéni, Bougouni, Koutiala, Dioïla et Nioro du sahel)	MSDS/ CMSS	DNPSES	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	40 000	120 000
Réaliser les missions de recouvrement à Bamako, dans les chefs-lieux de région et dans les cercles ;	MSDS/ CMSS	DNPSES	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Encaisser les cotisations recouvrées avec les supports justificatifs ;	MSDS/ CMSS	DNPSES	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000
Mettre en œuvre des procédures simplifiées ;	MSDS/ CMSS	DNPSES	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
Déployer le logiciel de gestion du courrier dans les structures déconcentrées	MSDS/ CMSS	DNPSES	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
Mettre en place la connectivité dans les structures déconcentrées	MSDS/ CMSS	DNPSES	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
Mettre en œuvre la tranche annuelle du plan d'investissement construction/ Réhabilitation des structures déconcentrées ;	MSDS/ CMSS	DNPSES	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Acquérir et déployer les nouveaux systèmes et intégration des systèmes opérationnels ;	MSDS/ CMSS	DNPSES	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
Mettre en œuvre le système intégré de production des données financières ;	MSDS/ CMSS	DNPSES	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	35 000

	Créer les nouvelles Directions Régionales de la CMSS de BOUGOUNI, NIORO, KOUTIALA, DIOILA, MENAKA	MSDS/ CMSS	DNPSES	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
Sous-Total Extrant 1.1.8				601 000	551 000	531 000	531 000	571 000	2 785 000
Extrant 1.1.9 : Les structures déconcentrées des ISS offrent toutes les prestations prévues conformément aux normes les définissant	Réaliser les opérations de recouvrement et d'encaissement des cotisations, de paiement des prestations sociales, de la délégation de gestion au titre de l'AMO, de pré liquidation des dossiers de pension;	MSDS/ CMSS	DNPSES	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Sous-Total Extrant 1.1.9				5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Sous-Total effet 1.1				314 258 969	294 294 148	299 810 025	305 396 388	311 416 268	1 525 175 798
Effet 1.2: Les fonctionnaires, les travailleurs salariés et non-salariés, les parlementaires et les retraités sont couverts par une offre de prestations de sécurité sociale effectives et accessibles									
Extrant 1.2.1 : Les prestations de l'assurance maladie obligatoire sont articulées au sein du RAMU et sont effectives, accessibles et utilisées	Procéder à la relecture du code de prévoyance sociale (CPS) la loi n° 99 041 du 1é aout 1999, et des textes régissant l'Assurance Volontaire la loi N° 99047 du 28 décembre 1999 instituant l'Assurance Volontaire,	MSDS/ INPS	DNPSES	40 000	0	0	0	0	40 000
	Organiser des journées promotionnelles (mutualité sociale/ AV/ ATMP) auprès des faitières ;	MSDS/ AMAMUS/ UTM	DNPSES	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication pour chaque institution de sécurité sociale	MSDS/ CMSS/ INPS	DNPSES	100 000	200 000	0	100 000	0	400 000
	Former le personnel de la CMSS sur les textes et les procédures de la retraite complémentaire	MSDS/ CMSS	DNPSES	20 000	0	0	0	0	20 000
	Former le personnel de la CMSS sur l'outil informatique de gestion de la retraite complémentaire	MSDS/ CMSS	DNPSES	10 000	0	0	0	0	10 000
	Réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation des assurés de la CMSS sur la retraite complémentaire	MSDS/ CMSS	DNPSES	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000

Finaliser les textes d'application de la retraite complémentaire à la CMSS	MSDS/ CMSS	DNPSES	10 000	0	0	0	0	10 000
Mettre en place la structure en charge de la retraite complémentaire à la CMSS	MSDS/ CMSS	DNPSES	17 000	0	0	0	0	17 000
Mettre en place le système d'information de la retraite complémentaire à la CMSS	MSDS/ CMSS	DNPSES	8 500	0	0	0	0	8 500
Réaliser les travaux préparatoires avec des consultants sur les différents aspects de la retraite complémentaire à la CMSS	MSDS/ CMSS	DNPSES	6 000	0	0	0	0	6 000
Faire adopter les 7 projets de textes relatifs à la nouvelle CANAM	MSDS	DNPSES	2 000	0	0	0	0	2 000
Evaluer et relire la convention entre la CANAM et les OGD en perspective au RAMU		DNPSES	5 000	0	0	0	0	5 000
Assurer la dissémination des textes		DNPSES	50 000	0	0	0	0	50 000
Former le personnel de la CMSS sur les procédures ATMP	MSDS/ CMSS	DNPSES	12 000	0	0	0	0	12 000
Former le personnel de la CMSS sur l'outil informatique de gestion ATMP	MSDS/ CMSS	DNPSES	12 000	0	0	0	0	12 000
Réaliser les campagnes d'information et de sensibilisation des assurés de la CMSS sur les ATMP	MSDS/ CMSS	DNPSES	50 000	0	0	0	0	50 000
Mettre en place à la CMSS des outils de dématérialisation de la gestion de la branche ATMP	MSDS/ CMSS	DNPSES	20 000	0	0	0	0	20 000
Elaborer les actes règlementaires relatifs à la gestion des AT/MP à la CMSS	MSDS/ CMSS	DNPSES	5 000	0	0	0	0	5 000
Mettre en place un système de conventionnement à la CMSS pour la prise en charge des victimes des ATMP	MSDS/ CMSS	DNPSES	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Sous-Total Extrant 1.2.1			398 500	231 000	31 000	131 000	31 000	822 500
Sous-Total effet 1.2			398 500	231 000	31 000	131 000	31 000	822 500
Effet 1.3: L'intégralité des populations ayant une capacité contributive est couverte en prestations de sécurité sociale de qualité								

Extrant 1.3.1 : Les régimes contributifs de sécurité sociale sont opérationnels et accessibles pour tous les types de travailleurs du secteur agricole	Rendre opérationnel le service en ligne au profit des travailleurs du secteur Informel/ Agricole/ Diaspora ;	MSDS/ INPS	DNPSES	20 000	0	0	0	0	20 000
	Réaliser les études actuarielles nécessaires pour la mise en place ou l'adaptation de produits couvrant les risques du secteur agricole	MSDS/ INPS	DNPSES	25 000	0	0	0	0	25 000
	Mettre en œuvre le schéma opérationnel de mise en place du régime de prévoyance sociale et la feuille de route produits par l'étude de base pour la mise en place d'un régime de protection sociale du monde agricole et du secteur informel (DNPSES 2017)	MSDS/ DNPSES	INPS	15 000	0	0	0	0	15 000
Sous-Total Extrant 1.3.1				60 000	0	0	0	0	60 000
Extrant 1.3.2 : Les prestations servies par les ISS sont conformes aux normes/CIPRES / contrôle- Qualité/fraude	Mettre en place un dispositif de prévention de la fraude dans le cadre de l'assurance maladie	MSDS/ CANAM	DNPSES	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
	Développer un dispositif d'évaluation de la conformité et de contrôle-qualité des prestations	MSDS/ CANAM/ CMSS/ INPS	DNPSES	3 000	0	0	0	0	3 000
	Traiter les dossiers dans les délais réglementaires.	MSDS/CMSS	DNPSES	15 000	0	0	0	0	15 000
	Réaliser des missions mensuelles de recouvrement des ressources de la CMSS à Bamako, dans les chefs-lieux de région et dans les cercles	MSDS/CMSS	DNPSES	50 000	0	0	0	0	50 000
	Mettre en place à la CMSS un comité de suivi du respect des normes et des ratios de la CIPRES	MSDS/CMSS	DNPSES	1 500	0	0	0	0	1 500
	Réaliser des audits, contrôles et inspections des structures de la CMSS à Bamako, dans les chefs-lieux de région et dans les cercles	MSDS/CMSS	DNPSES	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
Sous-Total Extrant 1.3.2				57 500	6 000	6 000	6 000	6 000	349 500

Extrant 1.3.3 : Les prestations servies par les ISS sont acceptées par les usagers	Mettre en place un mécanisme (nouvelles technologies) pour développer un dispositif d'information des populations sur leur droit aux prestations sociales et à la protection sociale	MSDS/ DNPSES	CANAM/ INPS/ CMSS	25 000	25 000	25 000	25 000	0	100 000
	Mettre en œuvre des procédures simplifiées de traitement des demandes des assurés à la CMSS	MSDS/ CMSS	DNPSES	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
	Mettre en place à la CMSS un portail d'accès aux services en ligne	MSDS/ CMSS	DNPSES	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
	Mettre en place à la CMSS un service de numéro vert gratuit	MSDS/ CMSS	DNPSES	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500
	Mettre en place à la CMSS un dispositif de suivi et de traitement des réclamations	MSDS/ CMSS	DNPSES	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
	Mettre en place des supports d'information visant à faciliter l'accès aux prestations sociales de la CMSS	MSDS/ CMSS	DNPSES	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Sous-Total Extrant 1.3.3				58 500	58 500	58 500	58 500	33 500	267 500
Sous-Total effet 1.3				176 000	64 500	64 500	64 500	39 500	677 000
Effet 1.4: La durabilité de prestations de sécurité sociale est garantie en termes de qualité, accessibilité et financement par un système cohérent et efficace, basé sur un socle légal et juridique solide									
Extrant 1.4.1 : Tous les acteurs concernés par la mise en place du paquet minimum de soins de santé du RAMU ont une vision partagée et validée des implications institutionnelles et opérationnelles de la réforme	Organiser un atelier de capitalisation de la composante contributive de la sécurité sociale.	MSDS/CMSS/ INPS/ CANAM	DNPSES	0	0	20 000	0	0	20 000
	Elaborer et introduire dans le circuit d'approbation les projets de textes de la mutation du statut juridique de la CMSS vers le statut d'IPS conformément aux directives de la 29 ^{ème} session du conseil des ministres de la CIPRES (socle juridique).	MSDS/ CMSS	DNPSES/ CANAM/ INPS	5 000	0	0	0	0	5 000
	Mettre en œuvre les directives du socle juridique applicable aux OPS des Etats membres de la CIPRES adopté par la 29 ^{ème} session du conseil des ministres.	MSDS/ CMSS	DNPSES	15 000	0	0	0	0	15 000
Sous-Total Extrant 1.4.1				20 000	0	20 000	0	0	40 000

Sous-total effet 1.4				20 000	0	20 000	0	0	40 000
Sous total RS1				314 853 469	294 589 648	299 925 525	305 591 888	311 486 768	##### ###
RS2 : La pauvreté est réduite parmi les populations pauvres et vulnérables, singulièrement celles du milieu rural, et leur accès aux services sociaux de base est amélioré de façon durable									
Effet 2.1: Les enfants et familles très pauvres ont un accès durable et équitable à un revenu minimum, à travers des programmes de filets sociaux, pour assurer l'accès à l'alimentation, à l'éducation, et à tout autre bien et services sociaux de base, y compris en cas de choc									
Extrant 2.1.1 : Les personnes et les groupes vulnérables sont enregistrés dans le Régistre social unifié pour accroître leur résilience	Cibler et enregistrer les groupes vulnérables (enfants et familles très pauvres) dans le RSU	MSDS/ DNPSES	DNDS/ JIGISEM EJIRI / CSWG/ CSA/ PTF	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
	Procéder à des transferts sociaux en faveur des groupes vulnérables (familles très pauvres)	MSDS/ DNPSES	JIGISEM EJIRI / CSWG/ CSA/ PTF	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	30 000 000
	Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement des transferts monétaires en faveur des groupes vulnérables (familles très pauvres)	MSDS/ DNPSES	JIGISEM EJIRI / CSWG/ CSA/ PTF	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
	Faire des Transferts PNP en faveur des enfants de 0-5 ans pour prévenir la malnutrition dans les communes à fort taux de malnutrition	MSDS/ DNPSES	JIGISEM EJIRI / CSWG/ CSA/ PTF	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
	Faire des Transferts monétaires (bourses scolaires) aux enfants scolarisés issus de familles très pauvres	MSDS/ DNPSES	JIGISEM EJIRI / CSWG/ CSA/ PTF	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	4 500 000
	Réaliser une étude sur l'impact des transferts sociaux et les mesures d'accompagnement au Mali	MSDS/ DNPSES	JIGISEM EJIRI / CSWG/ CSA/ PTF	0	0	0	1 000 000	0	1 000 000
	Réaliser une étude sur le processus des transferts sociaux et les mesures d'accompagnement au Mali	MSDS/ DNPSES	JIGISEM EJIRI / CSWG/ CSA/ PTF		20 000		20 000		40 000
Sous-Total Extrant 2.1.1				2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 920 000	2 900 000	14 520 000

Extrant 2.1.2 : Les personnes et les groupes vulnérables bénéficient d'appuis au renforcement de leurs compétences et de leurs moyens d'existence pour accroître leur résilience									
Sous-Total Extrant 2.1.2				100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Extrant 2.1.3 : Les communautés et associations des zones vulnérables ont accès à une offre coordonnée et adéquate d'AGR et de HIMO	Appuyer l'organisation des bénéficiaires d'AGR en organisation de l'économie solidaire et sociale (OESS)	MSDS/DNPSES	PTF	40 000	40 000	0	0	0	80 000
	Former les bénéficiaires en gestion des AGR et en HIMO	MSDS/DNPSES	JIGISEM EJIRI / CSWG/ CSA/ PTF	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
	Financer des AGR en faveur des groupes vulnérables (personnes handicapées et familles très pauvres)	MSDS/DNPSES	JIGISEM EJIRI / CSWG/ CSA/ PTF	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	10 000 000
	Financer des HIMO en faveur des groupes vulnérables (personnes handicapées et familles très pauvres)	MSDS/DNPSES	JIGISEM EJIRI / CSWG/ CSA/ PTF	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
	Assurer le suivi des AGR et HIMO financées	MSDS/DNPSES	JIGISEM EJIRI / CSWG/ CSA/ PTF	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
	Organiser des ateliers de capitalisation des bonnes pratiques en matière d'AGR	MSDS/DNPSES	JIGISEM EJIRI / CSWG/ CSA/ PTF	0	30 000	0	30 000	0	60 000
	Organiser un atelier de capitalisation des bonnes pratiques en matière de HIMO	MSDS/DNPSES	JIGISEM EJIRI / CSWG/ CSA/ PTF	0	30 000	0	30 000	0	60 000
	Transfert monétaire d'urgence du gouvernement	MSDS/DNPSES	JIGISEM EJIRI	50 000 000	50 000 000				100 000 000
Sous-Total Extrant 2.1.3				146 000	120 000	80 000	80 000	80 000	506 000

Extrant 2.1.4 : Un mécanisme de mise à l'échelle des programmes de transferts sociaux en cas de chocs est opérationnel pour renforcer la résilience des populations sinistrées	Réaliser une étude d'évaluation de l'utilisation des transferts sociaux en réponse aux chocs au Mali et proposer des mécanismes en tenant compte du contexte sécuritaire	MEF/JIGISEME JIR	PTF		30 000	0	0	0	12 000
Sous-Total Extrant 2.1.4					32 000	13 000	13 000	13 000	84 000
Sous-Total Effet 2.1					3 178 000	3 133 000	3 093 000	3 113 000	15 610 000
Effet 2.2: Un système national efficace et cohérent régit les interventions de filets sociaux au Mali									
Extrant 2.2.1 : Des mécanismes d'articulation opérationnelle des filets sociaux sont élaborés et mis en œuvre	Validation des résultats de l'étude sur les normes et procédures en matière de filets sociaux au Mali	MSDS/ DNPSES	PTF	7 000					7 000
	Disséminer les résultats de l'étude sur les normes et procédures en matière de filets sociaux au Mali	MSDS/ DNPSES	PTF	21 000	0	0	0	0	21 000
	Élaborer une cartographie institutionnelle et opérationnelle des interventions de transferts monétaires au Mali	MSDS/ DNPSES	PTF	3 000	0	0	0	0	3 000
	Organiser les ateliers de définition d'un socle national de protection sociale au Mali	MSDS/ DNPSES	PTF	14 000	7 000	0	0	0	21 000
Sous-Total Extrant 2.2.1					38 000	7 000	0	0	45 000
Sous-Total Effet 2.2					38 000	7 000	0	0	45 000
Effet 2.3: Le système de protection sociale garantit la sécurité alimentaire et nutritionnelle équitablement à toutes les populations démunies									
Extrant 2.3.1: Un dispositif institutionnel de coordination articule les interactions du secteur de la protection sociale avec le secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Créer un groupe de travail spécifique pour l'analyse des responsabilités, engagements et objectifs communs aux plans politique, institutionnel et opérationnel entre les problématiques SAN et la protection sociale	MSDS/ DNPSES	PTF	1 500	0	0	0	0	1 500
	Tenir un atelier de dialogue dans le cadre de la gouvernance globale des filets sociaux et de la sécurité alimentaire au plan institutionnel.	MSDS/ DNPSES	PTF	3 000	0	0	0	0	3 000
Sous-Total Extrant 2.3.1					4 500	0	0	0	4 500

Extrant 2.3.2 : Les outils et services de protection sociale contribuent directement à l'amélioration des programmes de distribution alimentaire en situation de crise	Organiser un atelier sur les méthodes de ciblage des ménages pauvres et personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire en s'appuyant sur la plateforme du système d'information du RSU et du SISo.	MSDS/ DNPSES	PTF	6 000	0	0	0	0	6 000
	Renforcer les capacités des services en charge de la protection sociale pour le suivi des personnes et ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire	MSDS/ DNPSES	PTF	17 000	0	0	0	0	17 000
	Renforcer les processus de coordination et collaboration opérationnelles entre les collectivités territoriales, le service d'action sociale et les institutions et structures en charge des programmes de distribution alimentaire	MSDS/ DNPSES	PTF	3 500	0	0	0	0	3 500
Sous-Total Extrant 2.3.2				26 500	0	0	0	0	26 500
Extrant 2.3.3 : Les outils et services de protection sociale contribuent directement à l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans malnutris, des femmes enceintes, des femmes allaitantes, des personnes âgées et des PV/VIH	Organiser un atelier de réflexion sur la problématique de l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans malnutris, des femmes enceintes, des femmes allaitantes, des personnes âgées et des PV/VIH	MSDS/ DNPSES	PTF	6 000	0	0	0	0	6 000
	Organiser un atelier national de partage des résultats du projet pilote des PVVIH réalisé dans la commune urbaine de Sikasso	MSDS/ DNPSES	PTF	7 000	0	0	0	0	7 000
	Etendre la couverture sociale des PVVIH par la mise à échelle du projet pilote de protection sociale dans la commune urbaine de Sikasso	MSDS/ DNPSES	PTF	180 000	0	0	0	0	180 000
Sous-Total Extrant 2.3.3				193 000	0	0	0	0	193 000
Sous-Total Effet 2.3				224 000	0	0	0	0	224 000
Effet 2.4: Le système de protection sociale garantit l'accès équitable de l'intégralité de la population sans capacité contributive aux services à des prestations de sécurité sociale de qualité pour le risque maladie									

<p>Extrant 2.4.1 : Les modalités de mise en œuvre du RAMED garantissent l'équité de la couverture maladie pour toutes les personnes sans capacité contributive</p>	Organiser des ateliers régionaux sur l'implication et la redevabilité des collectivités locales en fonction de leur mission décentralisée sur l'accès équitable des indigents aux soins de santé	MSDS / ANAM	DNPSES	18 000	18 000	18 000	18 000	0	72 000
	Appuyer l'identification des personnes indigentes en utilisant la stratégie de la collecte mobile (via tablettes)	MSDS / ANAM	DNPSES	50 000	51 500	53 000	54 500	60 000	269 000
	Appuyer la réalisation des enquêtes sociales des femmes et enfants travaillant sur les tas d'ordures dans le district de Bamako	MSDS / ANAM	DNPSES	6 000	7 000	8 000	9 000	10 000	40 000
	Rembourser les prestations médicales fournies aux bénéficiaires du RAMED	MSDS / ANAM	DNPSES	1 117	6 000	10 000	15 000	20 000	52 117
	Procéder à la vérification de conformité de tous les dossiers de remboursement	MSDS / ANAM	DNPSES	2 000	4 000	6 000	8 000	10 000	30 000
	Appuyer la formation des prestataires de soins sur la gestion de l'assistance médicale et le système de remboursement des prestations de soins	MSDS / ANAM	DNPSES	20 000	25 000	28 000	30 000	35 000	138 000
	Appuyer les missions d'identification des ayants droits (enfants et conjointes) des bénéficiaires du programme Jigisemejiri dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Sikasso	MSDS / ANAM	DNPSES	16 000	17 000	18 000 000	19 000 000	20 000 000	57 033 000
	Organiser des missions de contrôle qualité/fraude ou audit auprès des CSCOM qui offrent les plus grands nombres de prestations	MSDS / ANAM	DNPSES	5 000	7 000	9 000	11 000	13 000	45 000
	Tenir des réunions techniques de suivi de la mise en œuvre du RAMED avec l'ensemble des parties prenantes	MSDS / ANAM	DNPSES	2 000	3 000	4 000	5 000	6 000	20 000
	Organiser des rencontres de plaidoyer à l'adresse des structures nationales de gestion des collectivités, des institutions nationales et PTF	MSDS / ANAM	DNPSES	2 000	3 000	4 000	5 000	6 000	20 000

	Assurer l'édition et la publication d'information sur les réalisations du RAMED (Communication sur le RAMED à l'adresse des populations bénéficiaires)	MSDS / ANAM	DNPSES	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
	Réaliser les magazines sur le RAMED	MSDS / ANAM	DNPSES	4 000	10 000	16 000	22 000	28 000	80 000
Sous-Total Extrait 2.4.1				128 117	153 500	18 158 000	19 179 500	20 190 000	57 809 117
Extrait 2.4.2 : La gratuité des soins est effective sur tout le territoire malien pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les femmes allaitantes vulnérables et les personnes âgées.	Organiser un atelier d'inclusion aux programmes de gratuités les personnes et ménages pauvres et vulnérables et les personnes âgées.	MSDS/ DNPSES	PTF	9 000	0	0	0	0	9 000
	Informers les bénéficiaires de gratuité et ayants-droits sur leur droit à accéder aux services de soins de santé	MSDS/ DNPSES	PTF	5 000	0	0	0	0	5 000
	Mettre en place un dispositif de contrôle de la gratuité des soins pour les personnes éligibles incluant un mécanisme de réclamation performant	MSDS/ DNPSES	PTF	12 000	0	0	0	0	12 000
	Réaliser des enquêtes de satisfaction des bénéficiaires sur la gratuité	MSDS/ DNPSES	PTF	17 000	0	0	0	0	17 000
	Mettre en place un dispositif de contrôle de l'effectivité de la gratuité des soins prévus pour les personnes éligibles, incluant un mécanisme de réclamation performant	MSDS/ DNPSES	PTF	15 000	0	0	0	0	15 000
Sous-Total Extrait 2.4.2				58 000	0	0	0	0	58 000
Sous-Total Effet 2.4				186 117	153 500	18 158 000	19 179 500	20 190 000	57 867 117
Effet 2.5: Le système de protection sociale garantit l'accès équitable des populations démunies aux services d'éducation en tenant compte de l'équité genre									
Extrait 2.5.1 : Le secteur de la protection sociale garantit l'effectivité de la gratuité de l'enseignement public en vertu de la loi d'orientation de l'éducation, et soutient un environnement favorable	Accompagner les enfants et jeunes scolaires en difficulté par les transferts monétaires pour leur garantir l'effectivité de la gratuité d'un enseignement de qualité	MEN/ CNCS	DNEF/PT F	4 000	0	0	0	0	4 000
	Mettre en place un dispositif d'information et de contrôle de l'effectivité de la gratuité de l'enseignement public, incluant un mécanisme de réclamation performant	MEN/ CNCS	DNEF/ DNPSES/ PTF	27 000	0	0	0	0	27 000

pour les élèves et étudiants	Développer, en collaboration avec les collectivités locales et les associations de parents d'élèves, des mécanismes de soutien scolaire gratuits pour les enfants des ménages pauvres des zones vulnérables	MEN/ CNCS	DNEF/ DNPSES/ PTF	55 000	0	0	0	0	55 000
	Assurer un kit scolaire aux élèves démunis du préscolaire et du fondamental	MEN/ CNCS	DNEF/D NEPS DNPSES/ PTF	43 000	0	0	0	0	43 000
	Assurer des repas chaud aux élèves du fondamental 1 et 2	MEN/ CNCS	PTF	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	25 000 000
	Suivre et superviser les activités de l'alimentation scolaire	MEN/ CNCS	DNPSES/ PTF	380 000	380 000	380 000	380 000	380 000	1 900 000
	Assurer la prise en charge du goûter alimentaire pour les élèves des parents démunis du préscolaire	MEN/ CNCS	DNEPS/ PTF	41 000	0	0	0	0	41 000
	Renforcer les mécanismes de facilitation des transports et d'hébergement des élèves et étudiants	MEN/ CNCS	CNOU/ PTF	30 000	0	0	0	0	30 000
Sous-Total Extrait 2.5.1				200 000	0	0	0	0	200 000
Extrait 2.5.2 : Les infrastructures de cantines scolaires sont réhabilitées et mieux équipées, et la couverture est renforcée dans les zones défavorisées	Mettre en place un dispositif de suivi de la fonctionnalité des cantines scolaires avec le service de l'éducation nationale, les collectivités locales et les associations de parents d'élèves sur tout le territoire malien	MEN/ CNCS	DNPSES/ PTF	20 000	0	0	0	0	20 000
	Exploiter les résultats de l'évaluation des programmes existants pour développer un plaidoyer au niveau politique et budgétaire pour la mobilisation de ressources pour la réhabilitation et l'entretien des cantines et pour l'étude de faisabilité de l'extension des cantines scolaires dans les zones défavorisées	MEN/ CNCS	DNPSES/ PTF	7 000	0	0	0	0	7 000
Sous-Total Extrait 2.5.2				27 000	0	0	0	0	27 000
Sous-Total Effet 2.5				227 000	0	0	0	0	227 000
Effet 2.6: Le système de protection sociale garantit un niveau minimum de vie décente et opérationnalise les concepts de justice sociale et de droits des exclus et populations marginalisés									

Extrant 2.6.1 : La prise en charge des orphelins et enfants vulnérables (OEV) est renforcée

Immatriculer et doter en carte les Pupilles de la Nation et les Pupilles de l'Etat	MSDS/ ONAPUMA	DNPSES/ DNDS	15 000	17 500	20 000	22 500	25 000	100 000
Soutenir les Pupilles au plan scolaire	MSDS/ ONAPUMA	DNPSES/ DNDS	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000	225 000
Doter les Pupilles en fournitures scolaires	MSDS/ ONAPUMA	DNPSES/ DNDS	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	45 000
Suivre le paiement régulier de la bourse des pupilles au niveau de l'enseignement supérieur	MSDS/ ONAPUMA	DNPSES/ DNDS	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
Appuyer l'insertion des Pupilles non scolarisés ou déscolarisés dans une formation qualifiante, technique et professionnelle	MSDS/ ONAPUMA	DNPSES/ DNDS	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
Délivrer le carnet de santé à chaque pupille	MSDS/ ONAPUMA	DNPSES/ DNDS	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500
Assurer la prise en charge du ticket modérateur, des médicaments, des examens et de l'hospitalisation	MSDS/ ONAPUMA	DNPSES/ DNDS	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
Appuyer l'immatriculation au RAMED des Pupilles non pris en compte par l'AMO	MSDS/ ONAPUMA	DNPSES/ DNDS	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500
Allouer une subvention d'entretien aux Pupilles selon les nécessités	MSDS/ ONAPUMA	DNPSES/ DNDS	200 000	300 000	400 000	60 000	800 000	1 760 000
Accompagner les Pupilles dans le placement en institution publique ou privée d'accueil et dans les familles conformément à la réglementation en vigueur	MSDS/ ONAPUMA	DNPSES/ DNDS	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	12 500
Organiser des activités de rattrapage scolaire, de distraction, de loisir et de découverte pour les Pupilles à l'intérieur ou à l'extérieur du pays	MSDS/ ONAPUMA	DNPSES/ DNDS	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
Institutionnaliser la journée du Pupille en République du Mali	MSDS/ ONAPUMA	DNPSES/ DNDS	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
Organiser deux (2) rencontres semestrielles avec les Académies d'enseignement	MSDS/ ONAPUMA	DNPSES/ DNDS	500	500	500	500	500	2 500

	Réaliser le suivi du cursus scolaire des pupilles	MSDS/ ONAPUMA	DNPSES/ DNDS	800	800	800	800	800	4 000
	Organiser des Visites à domicile dans les familles des pupilles	MSDS/ ONAPUMA	DNPSES/ DNDS	500	500	500	500	500	2 500
Sous-Total Extrant 2.6.1				336 300	438 800	541 300	203 800	946 300	2 466 500
Extrant 2.6.2 : Les populations démunies ont davantage accès aux logements sociaux	Etablir le répertoire des bénéficiaires indigents (démunis) éligibles au programme de logements sociaux en fonction du quota accordé.	MSDS/ DNPSES	DNPSES/ DNDS	900	900	900	900	900	4 500
	Suivre la remise des logements sociaux aux bénéficiaires	MSDS/ DNPSES	DNPSES/ DNDS	500	500	500	500	500	2 500
	Organiser un plaidoyer pour augmenter le quota accordé aux démunies dans le cadre de l'attribution des logements sociaux.	MSDS/ DNPSES	DNPSES/ DNDS	500	500	500	500	500	2 500
Sous-Total Extrant 2.6.2				1 900	1 900	1 900	1 900	1 900	9 500
Sous-total effet 2.6				338 200	440 700	543 200	205 700	948 200	2 476 000
Sous total RS 2				4 191 317	3 734 200	21 794 200	22 498 200	24 231 200	76 449 117
RS3 : Les populations non couvertes par les régimes obligatoires de protection sociale bénéficient d'une couverture sociale de base par les mutuelles et organisations assimilées									
Effet 3.1: Les mutuelles sont fonctionnelles et accessibles équitablement par toutes les populations non couvertes par les régimes de prévoyance, et offrent des produits adaptés et fiables de couverture du risque maladie									
Extrant 3.1.1 : Les populations ont une information claire, officielle et harmonisée sur l'accès et le fonctionnement des mutuelles et organisations assimilées	Mettre en place un dispositif performant d'information des populations sur l'accès et le fonctionnement des mutuelles	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
	Mettre en place avec les collectivités locales et les usagers, un dispositif de contrôle de la qualité du service des mutuelles, incluant un mécanisme de réclamation performant	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
	Réviser le plan de communication de la SNECMS	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	2 067	0	0	2 500	0	4 567
	Mettre en œuvre le plan de communication révisé	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	60 000	30 000	30 000	30 000	150 000

	Mettre en place à tous les niveaux et assurer le fonctionnement d'un dispositif performant d'information des populations sur l'accès et le fonctionnement des mutuelles, sous la coordination de l'AMAMUS en collaboration avec l'UTM, les services techniques déconcentrés, les collectivités locales et les usagers,	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	15 000	35 000	35 000	35 000	35 000	155 000
	Former à tous les niveaux le personnel socio-sanitaire	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	25 000	40 000	40 000	40 000	40 000	185 000
	Faire le suivi évaluation de la mise en œuvre du plan de communication	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	25 000	25 000	35 000	35 000	120 000
	Faire le suivi contrôle des normes mutualistes	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
	Faire le suivi contrôle des prestations offertes par les services de santé	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
Sous-Total Extrant 3.1.1				129 067	247 000	217 000	229 500	227 000	1 049 567
Extrant 3.1.2 : L'adhésion des populations cibles aux mutuelles de santé est accrue grâce à une communication pour le développement des mutuelles de santé	Réaliser l'étude sur les obstacles à l'adhésion et au paiement régulier des cotisations afin de formaliser les différentes analyses et intégrer les connaissances des responsables politiques du mouvement mutualiste	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	15 000	0	0	0	15 000
	Définir et mettre en œuvre, sur la base des résultats de l'étude, des actions efficaces pour accroître le recrutement d'adhérents et le recouvrement des cotisations	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	20 000	0	0	0	20 000
	Organiser des journées d'animation et de sensibilisation sur l'assurance mutualiste dans le cadre du RAMU auprès des populations cibles (assemblées, caravanes...)	MSDS/DNPSES	CNAPES S/AMAM US/UTM	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000

	Mettre en place 300 points de services pour le développement de l'assurance mutualiste dans le cadre du RAMU	UTM	DNPSES/AMAMUS	500 000	500 000	500 000	0	0	1 500 000
Sous-Total Extrant 3.1.2				510 000	545 000	510 000	10 000	10 000	1 585 000
Extrant 3.1.3 : Les mutuelles et organisations assimilées sont fonctionnelles sur l'ensemble du territoire	Exploiter les recommandations de l'évaluation de la phase pilote de la SNECMS pour définir les critères d'évaluation de la fonctionnalité des mutuelles existantes, nécessaires à l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités	MSDS/AMAMUS	DNPSES/CNAPES/UTM	0	0	35 000 000	20 000 000	20 000 000	75 000 000
	Élaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement de la fonctionnalité des mutuelles existantes	MSDS/AMAMUS	DNPSES/CNAPES/UTM	7 923 130	0	0	0	0	7 923 130
	Réorganiser les mutuelles de santé existantes en mutuelle de cercle	UTM		20 000	15 000	15 000	10 000		60 000
Sous-Total Extrant 3.1.3				7 943 130	15 000	35 015 000	20 010 000	20 000 000	82 983 130
Extrant 3.1.4 : L'adhésion des populations cibles aux mutuelles de santé est accrue grâce à une offre de produits adaptés et fiables	Réaliser une étude sur les obstacles liés à l'adhésion et au paiement régulier des cotisations	MSDS/DNPSES	AMAMUS/CNAPES/UTM	0	50 000 000	0	0	50 000 000	100 000 000
	Mettre en œuvre les recommandations de l'étude, pour accroître de façon significative l'adhésion aux mutuelles et l'amélioration du recouvrement des cotisations ;	MSDS/AMAMUS	DNPSES/CNAPES/UTM	0	0	35 000 000	20 000 000	20 000 000	75 000 000
	Elaborer/adapter et valider les modules et les outils de suivi et contrôle des mutuelles de santé	MSDS/AMAMUS	DNPSES/CNAPES/UTM	7 923 130	0	0	0	0	7 923 130
Sous-Total Extrant 3.1.4				7 923 130	50 000 000	35 000 000	20 000 000	70 000 000	182 923 130
Sous-total effet 3.1				16 505 327	50 807 000	70 742 000	40 249 500	90 237 000	268 540 827
Effet 3 2: Un cadre politique, institutionnel et opérationnel est progressivement mis en place pour le développement de la mutualité sociale comme élément du système de protection sociale									

Extrant 3.2.1 : Les textes régissant la mutualité sont appliqués et compris par tous les acteurs de la mutualité, incluant les partenaires sociaux et les usagers	Développer des outils d'information sur les textes de la mutualité sociale, adaptés aux différents publics cibles	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
	Développer un dispositif de renforcement des capacités des mutuelles pour l'application des textes	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
	Appliquer la réglementation de l'UEMOA relative au système comptable des mutuelles sociales	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000
	Appliquer la réglementation de l'UEMOA relative au système d'information des mutuelles sociales	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000
	Développer et valider des outils d'information sur les textes de la mutualité sociale, adaptés aux différents publics cibles	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	12 000	0	0	0	0	12 000
	Multiplier et disséminer les outils d'information et de renforcement des capacités développés et validés sur les textes de la mutualité sociale	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	50 000	25 000	25 000	25 000	125 000
	Formation des mutuelles sociale à l'application de la réglementation de l'UEMOA relative au système comptable des mutuelles sociales	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	30 000	30 000	0	0	60 000
	Former le personnel pour l'application de la réglementation de l'UEMOA relative au système d'information des mutuelles sociales	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	30 000	30 000	0	0	60 000
	Suivre l'application de la réglementation de l'UEMOA relative au système comptable des mutuelles sociales	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	20 000	20 000	0	0	40 000
Sous-Total Extrant 3.2.1				35 000	153 000	128 000	48 000	48 000	412 000
Extrant 3.2.2 : Les rôles et responsabilités de la mise en œuvre de la mutualité sociale sont définis au	Faire l'état des lieux et une analyse approfondie des différents mécanismes existants pour le financement des mutuelles sociales	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	15 000	0	0	0	0	15 000

sein d'un cadre institutionnel cohérent avec celui de la PNPS et un instrument de financement pérenne est mis en place	Assurer le cofinancement des cotisations des mutuelles conventionnées	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	397 449	1 987 249	2 980 873	3 974 498	5 961 747	15 301 816
	Appuyer les DRDSES dans le suivi rapproché des mutuelles cofinancées	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	28 276	40 000	40 000	40 000	40 000	188 276
	Appuyer la restructuration des mutuelles	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	60 000	70 000	100 000	100 000	100 000	430 000
	Organiser un atelier sur les articulations entre les documents de protection sociale et la stratégie ainsi que les rôles et responsabilités des structures impliquées dans la mise en œuvre tels que définis par les textes réglementaires	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	15 000	0	0	0	15 000
	Faire la cartographie du mécanisme existant de financement des mutuelles	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	20 000	0	0	0	20 000
	Evaluer les différents mécanismes existants sur le financement des mutuelles	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	25 000	0	0	0	25 000
	Élaborer et mettre en œuvre un mécanisme de financement optimisé et performant pour le développement de la mutualité sociale	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	9 000	0	0	0	9 000
	Renforcer le dialogue entre le système mutualiste, le secteur de la protection sociale et le ministère des finances, tant au niveau administratif que politique, afin de mieux définir les responsabilités respectives	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
Sous-Total Extrait 3.2.2				500 725	2 186 249	3 140 873	4 134 498	6 121 747	16 084 092
Extrait 3.2.3 : La stratégie nationale d'extension de la couverture maladie par les mutuelles de santé (SNECMS) est mise à l'échelle	Analyser les résultats de la phase pilote de la SNECMS et de son évaluation avec les différents acteurs concernés pour définir les ajustements nécessaires de la SNECMS	MSDS/ DNPSES	AMAMU S/CNAPE SS/ UTM	2 000	0	0	0	0	2 000
	Actualiser le document de la SNECMS conformément aux recommandations de l'évaluation de la phase pilote	MSDS/ DNPSES	AMAMU S/CNAPE SS/ UTM	8 000	0	0	0	0	8 000

	Mettre en œuvre les recommandations de la phase pilote de la SNECMS et de son évaluation avec les différents acteurs concernés pour définir les ajustements nécessaires	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	15 000	26 000	26 000	26 000	26 000	119 000
	Actualiser et disséminer le document de la SNECMS conformément aux recommandations de l'évaluation de la phase pilote	MSDS/ DNPSES	AMAMU S/CNAPE SS/ UTM	50 000	25 000	0	0	0	75 000
	Organiser des journées d'échange interministérielles sur les enjeux politiques et financiers de la mutualité sociale	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	12 000	12 000	12 000	12 000	48 000
Sous-Total Extrait 3.2.3				75 000	63 000	38 000	38 000	38 000	252 000
Sous-total effet 3.2				610 725	2 402 249	3 306 873	4 220 498	6 207 747	16 748 092
Effet 3.3: Les mutuelles et organisations assimilées fonctionnent et sont gérées conformément à la réglementation en vigueur									
Extrait 3.3.1 : Les mutuelles et organisations assimilées sont gérées par des professionnels	Définir les exigences en matière de gestion professionnelle des mutuelles, sur la base des résultats de la phase pilote de la SNECMS et des textes réglementaires	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	23 000	23 000	23 000	23 000	92 000
	Évaluer les besoins de renforcements des capacités des intervenants de la mutualité	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
	Instaurer un dispositif de contrôle interne au sein des mutuelles incluant le développement des compétences nécessaires	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
	Concevoir et disséminer des logiciels de gestion de données des mutuelles	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	35 000	20 000	20 000	0	75 000
	Former le personnel en TIC	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	10 000	10 000	0	0	20 000
	Assurer la formation continue du personnel de l'AMAMUS sur la mutualité, le suivi évaluation et sur d'autres thématiques à l'intérieur et à l'extérieur	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	15 000	25 000	25 000	25 000	25 000	115 000

	Organiser des voyages d'études dans des pays ayant une expérience en matière de mutualité/assurance santé	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	15 000	40 000	40 000	40 000	40 000	175 000
	Renforcer les capacités des agents socio-sanitaires sur la mutualité sociale dans toutes les régions	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	60 000	120 000	120 000	120 000	120 000	540 000
	Définir les exigences en matière de capacités pour une gestion professionnelle des mutuelles, sur la base des résultats de la phase pilote de la SNECMS et des textes législatifs et réglementaires	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	3 000	0	0	0	3 000
	Évaluer les besoins de renforcements des capacités des intervenants de la mutualité	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	25 000	0	0	0	25 000
	Assurer la formation des membres et responsables des mutuelles dans les régions et le district de Bamako aux besoins de renforcement de capacité identifiés	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	15 000	30 000	30 000	30 000	30 000	135 000
	Développer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des intervenants de la mutualité intégrant un appui financier spécifique de l'État, afin de disposer d'un réseau de mutuelles capable de jouer le rôle attendu dans la réforme du RAMU	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	0	15 000	30 000	30 000	30 000	105 000
Sous-Total Extrait 3.3.1				113 000	334 000	306 000	296 000	276 000	1 325 000
Extrait 3.3.2 : Les mutuelles et organisations assimilées et les structures d'encadrement disposent des équipements et outils de gestion adéquats	Doter en équipements et outils de gestion nécessaires pour les organisations mutualistes et les structures d'encadrement	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	5 000	17 000	5 000	5 000	5 000	37 000
	Assurer la prise en charge du fonctionnement courant de l'AMAMUS	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	110 000	112 000	112 000	112 000	112 000	558 000
	Equiper l'AMAMUS en moyens logistiques, matériel de bureau, matériel informatique	MSDS/ AMAMUS	DNPSES/ CNAPES S/ UTM	148 504	120 000	25 000	25 000	25 000	343 504

	Développer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités logistiques, matérielles, financières, humaines à tous les niveaux pour la promotion de la mutualité	MSDS/AMAMUS	DNPSES/CNAPES/UTM	0	17 000	200 000	200 000	200 000	617 000
	Multiplier le document de la stratégie d'extension des mutuelles de santé révisée	DNPSES	AMAMUS/CNAPES/UTM	5 000	0	0	0	0	5 000
	disséminer le document de la stratégie d'extension des mutuelles de santé révisée	DNPSES	AMAMUS/CNAPES/UTM	20 000	20 000	0	0	0	40 000
Sous-Total Extrait 3.3.2				288 504	286 000	342 000	342 000	342 000	1 600 504
Sous-total effet 3.3				401 504	620 000	648 000	638 000	618 000	2 925 504
Sous total RS 3				17 517 556	53 829 249	74 696 873	45 107 998	97 062 747	288 214 423
RS4 : Les capacités de planification, de coordination, de gestion, de suivi et évaluation et de financement pour la mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale sont renforcées									
Effet 4.1: Un cadre de concertation, d'information et de suivi évaluation de la Politique Nationale et du Plan d'Actions National d'Extension de la Protection Sociale est mis en place et est fonctionnel.									
Extrait 4.1.1 : Un dispositif permanent, d'orientation, de coordination et de suivi évaluation de la politique de protection sociale incluant les acteurs (les ministères, la société civile, les PTF, les ONG nationales et internationales et les collectivités décentralisées) est mis en place et est fonctionnel.	Disséminer le décret N°2016-0677/ PM-RM du 05 septembre 2016 portant création du Conseil d'Orientation Stratégique de la Protection Sociale au Mali (CNOS-PS).	MSDS/ DNPSES	PTF	5 000	0	0	5 000	0	10 000
	Assurer le fonctionnement du CNOS-PS et de ses organes.	MSDS/DNPSES	PTF	8 000	16 000	16 000	40 000	0	80 000
Sous-total Extrait 4.1.1				13 000	16 000	16 000	45 000	0	90 000
Extrait 4.1.2 : La Politique Nationale de Protection Sociale et le PA- PNPS sont connus et	Organiser un atelier de validation du plan d'actions de la PNPS	MSDS/DNPSES	PTF	10 000	0	0	0	0	10 000
	Multiplier le document du plan d'actions validé	MSDS/DNPSES	PTF	5 000	0	0	0	0	5 000

appropriés par les populations, les acteurs et les partenaires techniques et financiers.	Disséminer le plan d'actions 2021-2025 de la PNPS auprès de l'ensemble des acteurs concernés pour la mise en œuvre.	MSDS/DNPSES	PTF	25 000	25 000	0	0	0	50 000
Sous-total Extrant 4.1.2				40 000	25 000	0	0	0	65 000
Extrant 4.1.3 : La politique nationale de protection sociale et le PA-PNPS sont régulièrement suivis et évalués.	Mettre en place et faire fonctionner un dispositif permanent de suivi de la mise en œuvre de la PNPS et du PA- PNPS.	MSDS/DNPSES	PTF	15 000	10 000	10 000	35 000	0	70 000
	Procéder à une revue annuelle de la mise en œuvre du PA- PNPS.	MSDS/DNPSES	MEF BM/UNI CEF	0	15 000	0	15 000	0	30 000
	Faire l'évaluation finale de la mise en œuvre du PA- PNPS.	MSDS/DNPSES	MEF BM/UNI CEF	0	0	20 000	20 000	0	40 000
Sous-total Extrant 4.1.3				15 000	25 000	30 000	70 000	0	140 000
Extrant 4.1.4 : Les services, les organisations et les structures en charge de la protection sociale sont fonctionnels.	Renforcer les capacités en ressources humaines des différentes structures publiques impliquées dans la mise en œuvre du PA- PNPS.	MSDS/ DNPSES	PTF	250 000	250 000	250 000	750 000	0	1 500 000
	Doter les structures en charge de la mise en œuvre du PA- PNPS en moyens matériels et logistiques adéquats.	MSDS/ DFM	PTF	400 000	400 000	400 000	1 200 000	0	2 400 000
	Doter les structures en charge de la mise en œuvre du PA- PNPS d'infrastructures adaptées.	MSDS/ DFM	PTF	300 000	350 000	400 000	1 050 000	0	2 100 000
	Réaliser une étude sur les registres sociaux (analyse du profil socio-économique et démographique des ménages enregistrés dans les registres sociaux et l'intégration des vulnérabilités spécifiques dans les programmes de protection sociale.	MSDS/ DNPSES	UNICEF	30 000					
Sous-total Extrant 4.1.4				1 328 000	1 378 000	1 428 000	3 378 000	378 000	7 890 000
Sous-total Effet 4.1				1 396 000	1 444 000	1 474 000	3 493 000	378 000	8 185 000
Effet 4.2: La politique nationale et le PA-PNPS de la protection sociale bénéficient d'un financement plus accru et diversifié.									
Extrant 4.2.1 : La part de la protection sociale	Faire un plaidoyer pour augmenter la part de la protection sociale dans le budget d'Etat.	MSDS/ MEF	DNPSES	PM	PM	PM	0	0	0

dans le budget d'Etat est augmentée.	Faire un plaidoyer pour le transfert/ allocation des ressources dans le cadre de la décentralisation/ déconcentration du Développement Social.	MSDS/ DFM	PTF	0	0	0	0	0	0
Sous-total Extrait 4.2.1				0	0	0	0	0	0
Extrait 4.2.2: Les collectivités décentralisées et les populations contribuent de manière régulière et adaptée au financement de la protection sociale.	Informier et sensibiliser les populations et les collectivités sur la nécessité du financement de la protection sociale.	MSDS/ DNPSES	PTF	25 000	50 000	60 000	135 000	0	270 000
	Renforcer les capacités des élus locaux en matière de planification et d'identification de ressources pour le financement de la protection sociale.	MSDS/ DNPSES	CADD	50 000	100 000	150 000	300 000	0	600 000
Sous-total Extrait 4.2.2				75 000	150 000	210 000	435 000	0	870 000
Extrait 4.2.3 : Les différents acteurs non étatiques (ONG nationales et Internationales, PTF, société civile, privées,) contribuent au financement du PA PNPS.	Réaliser une table ronde des partenaires techniques et financiers sur le financement du plan d'actions de la protection sociale.	MSDS/ DNPSES	PTF	10 000	0	0	10 000	0	20 000
	Capitaliser les financements des partenaires non étatiques intervenant en matière de protection sociale.	MSDS/ DNPSES	PTF	PM	PM	PM	0	0	0
Sous-total Extrait 4.2.3				10 000	0	0	10 000	0	20 000
Extrait 4.2.4 : Les financements innovants sont identifiés (entreprises extractive, les institutions de banque et de micro finance, les opérateurs de téléphonie mobile ...).	Réaliser une étude sur les financements innovants de la protection sociale.	MSDS/ MEF	MEF	30 000	0	0	30 000	0	60 000
	Disséminer les résultats de l'étude sur les financements innovants de la protection sociale	MSDS/ MEF	MEF	PM	PM	PM	0	0	0
	Faire le plaidoyer pour la mise en œuvre des résultats de l'étude sur les financements innovants de la protection sociale	MSDS/ DNPSES	PTF	0	0	0	0	0	0
Sous-total Extrait 4.2.4				30 000	0	0	30 000	0	60 000
Sous-total Effet 4.2				115 000	150 000	210 000	475 000	0	950 000
Effet 4.3: Les systèmes d'informations, de coordination et l'utilisation des innovations sont renforcés pour une efficacité des programmes de protection sociale									-
Extrait 4.3.1 : Le SISO est opérationnel et efficacement exploités par	Assurer la migration du SISO dans le DISH2 pour le traitement et d'analyse des données de protection sociale.	MSDS/ DNPSES	CPS-SSDSPF/ DGSHP	10 000	10 000	0	20 000	0	40 000

divers acteurs et décideurs.	Renforcer la capacité des acteurs sur l'utilisation des outils de collecte et d'analyse des données statistiques.	MSDS/ DNPSES	CPS-SSDSPF/DGSHP	25 000	25 000	25 000	75 000	0	150 000
Sous-total extrant 4.3.1				35 000	35 000	25 000	95 000	0	190 000
Extrant 4.3.2 : Les outils et les méthodes de ciblage des bénéficiaires de protection sociale sont harmonisées entre les différents acteurs de protection sociale.	Organiser un atelier d'échange et d'harmonisation des outils utilisés par différents acteurs.	MSDS/ DNPSES	PFT	10 000	0	0	10 000	0	20 000
	Mener des expériences pilotes d'utilisation d'outils harmonisés pour leur adaptation si nécessaire.	MSDS/ DNPSES	PFT	PM	PM	PM	0	0	0
Sous-total extrant 4.3.2				10 000	0	0	10 000	0	20 000
Extrant 4.3.3 : Les cartes de bénéficiaires de protection sociale sont produites et diffusées	Concevoir une carte unique de bénéficiaires de protection sociale	MSDS/ DNPSES	PFT	20 000	0	0	20 000	0	40 000
	Produire la carte unique de bénéficiaire de protection sociale	MSDS/ DNPSES	PFT	15 000	15 000	15 000	45 000	0	90 000
	Renforcer les capacités des acteurs dans l'utilisation des cartes uniques de bénéficiaires de protection sociale	MSDS/ DNPSES	PFT	0	0	0	0	0	0
	Assurer la gestion et le suivi de l'utilisation des cartes uniques des bénéficiaires de protection sociale	MSDS/ DNPSES	PFT	0	0	0	0	0	0
Sous-total extrant 4.3.3				35 000	15 000	15 000	65 000	0	130 000
Extrant 4.3.4 : Un Registre Social Unifié (RSU) des bénéficiaires de la protection sociale est opérationnel et utilisé par les différents acteurs (contributifs et non contributifs).									
	Assurer le fonctionnement du Comité de Pilotage et du Comité Technique du Registre Social Unifié	MSDS/ DNPSES	PFT	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
	Informier et sensibiliser sur le RSU	MSDS/ DNPSES	PFT	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
	Elaborer le modèle de données du RSU (identifiant unique)	MSDS/ DNPSES	PFT	5 000	5 000	5 000	0		15 000
	Acquérir le matériel, équipements, logiciels et licences	MSDS/ DNPSES	PFT	375 000	375 000	375 000	375 000	375 000	1 875 000
	Assurer la maintenance des équipements du RSU	MSDS/ DNPSES	PFT	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000

	Développer le logiciel du RSU	MSDS/ DNPSES	PFT	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
	Former les administrateurs du RSU	MSDS/ DNPSES	PFT	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
	Poursuivre l'alimentation du RSU à partir des données fournies par les structures partenaires pourvoyeuses de données à caractère personnel.	MSDS/ DNPSES	PFT	PM	PM	PM	PM	PM	
	Assurer le suivi du fonctionnement de la plateforme du RSU en région et en cercle	MSDS/ DNPSES	PFT	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Sous-total extrant 4.3.4				965 000	965 000	965 000	960 000	960 000	4 815 000
Sous-total effet 4.3				1 070 000	1 015 000	1 005 000	1 130 000	960 000	5 030 000
Effet 4.4: Le cadre légal des actions de Protection Sociale est renforcé et régulièrement mis à jour.									
Extrant 4.4.1 : Les textes légaux en rapport avec la protection sociale sont effectifs et appliqués.	Relire les textes de la protection sociale en conformité avec le régime d'assurance maladie universelle (RAMU) et autres réformes.	MSDS/ DNPSES	PFT	5 000	5 000	5 000	0	0	15 000
	Disséminer les différents textes légaux en rapport avec la protection sociale.	MSDS/ DNPSES	PFT	10 000	10 000	10 000	0	0	30 000
	Développer les mécanismes (suivi-contrôle, supervision, monitoring ...) de suivi de l'application des textes légaux en matière de la protection sociale.	MSDS/DNPSES	PFT	15 000	15 000	15 000	0	0	45 000
Sous-total extrant 4.4.1				30 000	30 000	30 000	0	0	90 000
Extrant 4.4.2 : La concertation, l'information et le suivi-évaluation de la PNPS et de PA-PNPS reposent sur une compréhension partagée des éléments composant le système de protection sociale afin d'améliorer la fonctionnalité des services	Réaliser une évaluation organisationnelle du secteur de la protection sociale pour une meilleure compréhension de son fonctionnement	MSDS/ DNPSES	PFT	22 000	0	0	0	0	22 000
	Mettre en œuvre les résultats de l'évaluation organisationnelle	MSDS/ DNPSES	PFT	0	15 000	0	0	0	15 000
Sous-Total Extrant 4.4.2				22 000	15 000	0	0	0	37 000

Extrant 4.3.4 : L'utilisation d'informations et de données probantes garantit la prise de décision rationalisée quant à la protection sociale en tant que politique publique	Réaliser une revue des dépenses de protection sociale et une analyse des financements disponibles	MSDS/ DNPSES	PFT	16 000	0	16 000	0	0	32 000
Sous-Total Extrant 4.4.2				16 000	0	16 000	0	0	32 000
Sous-total effet 4.4				68 000	45 000	46 000	0	0	159 000
Sous total RS 4				2 649 000	2 654 000	2 735 000	5 098 000	1 338 000	14 324 000
TOTAL GENERAL				339 211 342	354 807 097	399 151 598	378 296 086	434 118 715	1 905 702 838

K

SCHEMA DE FINANCEMENT ET DE MOBILISATION DES RESSOURCES :

Le financement du système de protection sociale est assuré par l'Etat, les collectivités locales, les communautés, les ménages, les Partenaires Techniques et Financiers, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile conformément à la législation en vigueur.

L'aide sociale et l'action sociale sont financées principalement par le budget de l'Etat et des collectivités. Les Partenaires techniques et financiers, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile seront sollicités pour appuyer l'effort du Gouvernement.

La stratégie de financement de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités de protection sociale est définie par le gouvernement, sur proposition du ministère en charge de la protection sociale.

Pour un financement durable de la protection sociale, l'accent doit être mis sur la recherche de financements innovants et permanents.

1. Estimation globale du coût du plan d'action 2021-2025 :

Le financement global du Plan d'Actions 2021-2025 est estimé à **2 075 169 838 000** Francs CFA se répartissant ainsi qu'il suit :

a) Par année :

- 2021 : **402 974 342 000**, soit **19,42 %**
- 2022 : **418 648 097 000** , soit **20,17 %**
- 2023 : **412 972 598 000**, soit **19,89 %**
- 2024 : **393 117 086 000**, soit **18,94 %**
- 2025 : **447 879 715 000**, soit **21,58 %**

b) Par résultat stratégique :

- **RS1** :**1 526 715 298 000**, soit **73,56 %**
- **RS2** :**250 953 117 000**, soit **12,07 %**
- **RS3** :**288 214 423 000**, soit **13,89%**
- **RS4** :**10 049 000 000**, soit **0,48 %**

2. Plan de financement du Plan d'Actions 2021-2025 :

Les coûts des activités du Plan d'Actions 2021-2025 ont été estimés sur la base des informations fournies par certains intervenants d'une part et à partir des estimations faites par l'équipe de consultants d'autre part.

Le financement du Plan d'Actions 2021-2025 se fera à travers :

- les contributions de l'Etat représenté par les départements ministériels,
- les apports des Collectivités Territoriales,
- les recouvrements de coûts,
- les contributions des différents Partenaires Techniques et Financiers du Mali.

Le processus de mobilisation des ressources financières sera davantage précisé suite à la table ronde des Partenaires Techniques et Financiers envisagée après la validation et la multiplication du plan. Ainsi, l'apport de chaque partenaire sera clairement indiqué et les modalités pratiques de leur mobilisation définies en vue d'une mise en œuvre efficace et efficiente des activités consignées dans le plan d'actions.



ANNEXES :

i. CREDD 2019-2023 ET PROTECTION SOCIALE :

Le Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD) 2019-2023 est la nouvelle stratégie nationale de développement du Mali, basée sur un diagnostic dressant le bilan des faiblesses structurelles entravant le développement du pays, et s'engageant pour *"Un Mali bien gouverné, où le vivre ensemble harmonieux des différentes composantes de la société est restauré, la paix consolidée et la sécurité collective et individuelle assurée dans l'unité, la cohésion et la diversité, où le processus de création de richesse est inclusif et respectueux de l'environnement et où le capital humain est valorisé au bénéfice notamment des jeunes et des femmes"*.

Le CREDD 2019-2023 – cadre de référence pour la définition, la mise en œuvre et le suivi des différentes politiques et stratégies de développement, tant au niveau national que sectoriel – est aligné sur les Objectifs de Développement Durable et sur l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, et est articulé autour de cinq axes stratégiques :

1. Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance
2. Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble
3. Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie
4. Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique
5. Développement du capital humain


L'axe stratégique 5 *"Développement du capital humain"* a pour but une amélioration des conditions de vie des populations se traduisant par une éducation de qualité, une bonne santé, des emplois décents, un accès universel à l'eau potable, un cadre de vie sain et une meilleure protection sociale – notamment pour les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap.

Il est décliné en 7 objectifs globaux:

- Objectif global 5.1. Contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population malienne en vue d'une accélération de la transition démographique
- Objectif global 5.2. Assurer le droit des citoyens à une éducation et une formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel
- Objectif global 5.3. Assurer l'accès universel aux services de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement à l'horizon 2030
- Objectif global 5.4. Créer les conditions de réalisation de l'autonomisation de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
- Objectif global 5.5. Mieux gérer la croissance démographique et la migration afin qu'elles contribuent à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays
- Objectif global 5.6. Mieux encadrer l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement
- Objectif global 5.7. Promouvoir la protection sociale pour prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale
- Objectif global 5.8. Développer les activités physiques et sportives au Mali

Le lien direct entre l'axe 5 du CREDD et la protection sociale est particulièrement défini au niveau de:

- L'objectif global 5.1. "Contribuer à l'amélioration de l'état de santé et du bien-être de la population malienne en vue d'une accélération de la transition démographique", à travers les stratégies retenues dans le cadre du Plan décennal de développement sanitaire et social (2014-2023). En particulier, l'Objectif Spécifique 5.1.3. "Augmenter l'offre et l'utilisation de services et produits de santé de qualité fournis par des ressources humaines qualifiées et équitablement répartis sur l'ensemble du territoire" vise, entre autres:
 - l'extension de l'assurance maladie, de l'assistance médicale aux indigents, des services de médecine scolaire et du travail;
 - le développement d'un système de financement efficace de la santé et de la protection sociale favorisant le bien-être des populations, en particulier les plus vulnérables.

- 
- L'objectif global 5.7. "Promouvoir la protection sociale pour prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale", soutenu par:
 - o la Politique nationale de solidarité,
 - o la Politique nationale de protection sociale,
 - o la Politique nationale de l'économie sociale et solidaire,
 - o la Politique nationale de l'action humanitaire,
 - o le Plan stratégique de promotion socioéconomique des personnes en situation de handicap,
 - o le Plan stratégique de promotion socioéconomique des personnes âgées,
 - o la Stratégie nationale de financement de la couverture sanitaire universelle,
 - o la Loi sur le Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU)
 - o les Lois portant création de l'Office National des Pupilles en République du Mali (ONAPUMA) et de la Fondation pour la Solidarité.
 - o L'Objectif Spécifique 5.7.1. "Étendre la protection sociale à tous" vise (i) la réalisation de la couverture maladie universelle (RAMU, RAMED, mutuelles de santé), (ii) une meilleure promotion des transferts sociaux vers les populations vulnérables, (iii) l'extension de la protection sociale au monde agricole et (iv) le développement des mécanismes permettant de renforcer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des initiatives de protection sociale au profit des populations, particulièrement les couches les plus vulnérables.
 - o L'Objectif Spécifique 5.7.2. "Étendre la solidarité et lutter contre l'exclusion sociale" vise, entre autres: la couverture minimale des besoins fondamentaux des citoyens (se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner, être éduqué); l'aide aux sans-emploi et aux sans ressources; la protection des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, les enfants en situation difficile et les femmes seules chargées de famille; l'assistance aux personnes déplacées internes, aux rapatriées et aux réfugiées.

La protection sociale est également retrouvée dans l'axe 3 du CREDD, qui porte sur la *Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie*. L'Objectif Global 3.2. "*Promouvoir un secteur Agricole durable, moderne et compétitif*" propose, parmi les principales mesures pour inverser la tendance et renforcer les acquis dans le secteur Agricole, la mise en place de mesures de protection sociale aux paysans en vue de réduire leur vulnérabilité, l'exode rural et la migration.

Cependant, seuls les objectifs spécifiques 5.7.1 et 5.7.2 disposent d'indicateurs propres à la protection sociale, en lien avec l'action sociale et les filets sociaux, comme le montre le tableau ci-dessous.

Indicateurs du CREDD spécifiques à la protection sociale

Objectif Global 5.7: Promouvoir la protection sociale pour prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale	
Objectif spécifique 5.7.1 Étendre la protection sociale à tous	
<i>Effet/Impact: D'ici à 2023 le financement de la protection sociale en faveur des populations en particulier les plus vulnérables a augmenté</i>	
<i>Indicateurs</i>	<i>Lignes d'actions</i>
<ul style="list-style-type: none"> - % de budget alloué à la protection sociale - Montant des ressources transférées aux CT dans le secteur de la protection sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser la couverture maladie universelle (AMO, RAMED, mutuelles de santé) ; - Promouvoir davantage les transferts sociaux (transferts monétaires, coupons, appuis productifs, construction/réhabilitation des moyens d'existence) en faveur des populations vulnérables ; - Étendre la protection sociale au monde agricole ; - Développer des mécanismes permettant de renforcer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des initiatives de protection sociale au profit des populations, particulièrement les couches les plus vulnérables
Objectif spécifique 5.7.2 : Étendre la solidarité et lutter contre l'exclusion sociale	
<i>Effet/Impact: D'ici à 2023 le financement des activités d'assistance en faveur des populations vulnérables a augmenté (personnes âgées, personnes handicapées), enfants en situation difficile</i>	
<i>Indicateurs</i>	<i>Lignes d'actions</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ménages les plus démunis couverts par les transferts sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès au revenu minimum pour les enfants et familles très pauvres (programmes des filets sociaux) ; - Respect au moins du revenu minimal national pour tous les travailleurs du secteur public et privé
<i>Effet/Impact: D'ici 2023 l'assistance et la solidarité envers les populations vulnérables a augmenté</i>	
<i>Indicateurs</i>	<i>Lignes d'actions</i>
<ul style="list-style-type: none"> - % de satisfaction en besoin d'appareillage - % de personnes handicapées réinsérées, - Nbre d'enfants handicapés détectés - % de personnes âgées suivies - Nbre d'enfants en situations difficile et réinsérés scolaire, - Nbre d'enfants en situations difficile et réinsérés sociaux (professionnelle) - Nbre de femmes seules chargées de famille ayant bénéficiées d'AGR, - Nbre de femmes ayant bénéficiée d'un suivi, - Nbre des personnes en détresses suivies et assistées, - Nbre d'activités d'AGR financées au profil des personnes déplacées vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des actions de réinsertion scolaire au profil des enfants en situation difficile; - Développer des mécanismes alternatifs de financement d'AGR pour les femmes seules chargées de famille; - Assister les personnes en détresses victimes de catastrophe - Assurer la prise en charge des personnes rapatriées réfugiées ; - Assurer la rééducation des personnes handicapées - Assurer la prise en charge des Pupilles de la République sur le territoire national; - Contribuer à la bonne scolarisation du Pupille ; - Assurer la prise en charge des Pupilles ;à travers le parrainage public/privé; - Financer des Activités Génératrices de Revenus (AGR) en faveur des tuteurs des Pupilles ;
<i>Effet/Impact: D'ici à 2023, la prise en charge des pupilles de la République identifiés est effective sur l'ensemble du territoire national</i>	
<i>Indicateurs</i>	<i>Lignes d'actions</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pupilles immatriculés et pris en charge sur le territoire national. - Nbre de tuteurs ayant bénéficié d'AGR - Base de données fonctionnelle - Nbre de pupilles parrainées - Nbre de décideurs, de leaders ayant participé à la rencontre de plaidoyer - Nbre de missions de suivi réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la prise en charge des Pupilles de la République sur le territoire national; - Financer des Activités Génératrices de Revenus (AGR) en faveur des tuteurs des Pupilles ; - Mettre en place une base des données sur les pupilles de la Nation et les pupilles de l'Etat - Assurer le parrainage public/privé des Pupilles de la République ; - Mener le plaidoyer auprès des décideurs des élus, des leaders culturels et autres leaders d'opinion pour la cause du pupille - Mettre en place un dispositif de suivi évaluation à l'Office National des Pupilles en République du Mali.

ii. INDICATEURS DU BUDGET PROGRAMME

Indicateurs
Taux d'augmentation des assurés sociaux des ISS
Taux de création de nouveaux régimes de sécurité sociale (nombre)
Pourcentage de la population couverte par les ISS
Nombre de nouveaux ménages les plus démunis couverts par les programmes de transferts sociaux.
Nombre d'indigents pris en charge médicalement
Pourcentage de la population couverte par les mutuelles de santé
Taux d'augmentation des adhérents au régime de l'Assurance Volontaire de l'INPS
Nombre de nouveaux emplois créés par les sociétés coopératives et les mutuelles
Pourcentage d'organisations de l'économie sociale et solidaire ayant bénéficié d'appui (technique et/ou financier)
Pourcentage d'organisations de l'économie sociale et solidaire fonctionnelles (sociétés coopératives, mutuelles et ASACO)

iii. PRP AGIR – PLAN D’ACTIONS 2020-2024 "PRIORITES RESILIENCE PAYS - MALI"

L'Alliance Globale pour la Résilience (AGIR) au Sahel et en Afrique de l'Ouest a été créée, autour d'une définition partagée de la résilience comme étant "la capacité des ménages, familles, communautés et des systèmes vulnérables à faire face à l'incertitude et au risque de choc, à résister au choc, à répondre efficacement, à récupérer et à s'adapter de manière durable". Elle pose comme principe directeur le ciblage des interventions prioritairement sur les populations les plus exposées aux risques de chocs récurrents, notamment les ménages marginalisés d'agriculteurs, les agro-pasteurs et les pasteurs des zones écologiques fragiles, les pêcheurs artisanaux et les ménages pauvres urbains et ruraux de l'économie informelle.

Un accent particulier est mis sur les enfants de moins de cinq ans, et en particulier ceux de moins de deux ans, les femmes enceintes et mères allaitantes, les femmes chefs de ménages et les personnes âgées.

Les Priorités Résilience Pays retenues visent à créer les conditions d'une prévision fiable des crises, et d'une gestion efficace et durable en cas d'occurrence en réduisant au strict minimum les impacts négatifs et à permettre un nouvel essor des systèmes de production, des moyens d'existence par des ressources humaines pleinement reconstituées dans toutes les dimensions (culturelles, sociales, santé, psychiques ...).

PRIORITES RESILIANCES 2020-2024	
Pilier I: Restaurer, renforcer et sécuriser les moyens d'existence et améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables.	
PRP 1.1. Extension des programmes de transferts sociaux pour l'amélioration des revenus et pouvoirs d'achat des personnes pauvres et vulnérables	
<i>Activités</i>	<i>Indicateurs Objectivement Vérifiables</i>
1.1.1 : Mettre en place un programme de transferts sociaux complémentaire au programme Jigisémèjiri Transfert monétaire direct	66.578 ménages pauvres bénéficient d'un programme de transfert monétaire direct
1.1.2 : Sécuriser les moyens d'existence des communautés vulnérables à travers des Travaux HIMO	149.800 de jeunes ruraux ont bénéficié de travaux HIMO au moyen de 59.919 emplois annuels
1.1.3 : Mettre en place un programme spécifique d'appui en période de soudure /Distribution alimentaire gratuite	50% des ménages démunis identifiés bénéficient chaque année de la distribution alimentaire gratuite
PRP 1.2. Extension de la protection sociale aux travailleurs du monde rural et du secteur informel ainsi qu'à leurs familles	
<i>Activités</i>	<i>Indicateurs Objectivement Vérifiables</i>
1.2.1 : Mettre en place un système de couverture maladie pour les travailleurs du secteur informel et rural à travers le système de mutuelle au moyen de 110 mutuelles de santé communales, 21 unions mutuelles de santé de district et 9 fédérations régionales de mutuelles de santé	
1.2.2 : Promouvoir l'équité dans l'accès aux soins de santé pour les travailleurs du secteur rural et informel pour (i) 159.786 indigents par an bénéficiant gratuitement par l'Etat du panier de soins unique et (ii) 1.153.595 travailleurs du secteur rural et informel bénéficient par an de la prise en charge du panier de soins unique à hauteur de 80% par l'État	Registre d'immatriculation des indigents au RAMED. Répertoire des assurés du secteur informel et rural ; Registre d'immatriculation des indigents au RAMED. Répertoire des assurés du secteur informel et rural
PRP 1.3. Renforcement de la scolarisation des enfants des zones défavorisées	
<i>Activités</i>	<i>Indicateurs Objectivement Vérifiables</i>
1.3.1 : Promouvoir le maintien des élèves à l'école fondamentale dans les zones défavorisées par l'implantation de 256 cantines scolaires	127.829 des enfants des zones vulnérables bénéficient de programme de soutien scolaire, dont 249.923 filles
1.3.2 : Apporter un soutien scolaire aux enfants des ménages pauvres des zones défavorisées à travers un programme de soutien scolaire et la distribution de 624.808 kits scolaires	624.808 enfants ont bénéficié de kits scolaires et 60 % ont terminé le cycle primaire
PRP 1.4. Amélioration de l'accès à l'eau potable sur l'ensemble du territoire	
<i>Activités</i>	<i>Indicateurs Objectivement Vérifiables</i>
1.4.1 Mettre en œuvre des programmes /projets d'adduction d'eau potable avec l'implantation de 399 pompes à motricité humaine	51.132 personnes, soit 20% des populations très pauvres et pauvres ont accès à l'eau potable
Pilier II: Renforcer la nutrition des ménages vulnérables	

PRP 2.1. Amélioration de l'accès aux soins et de l'offre de service de santé pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et allaitantes

<i>Activités</i>	<i>Indicateurs Objectivement Vérifiables</i>
2.1.1 : Assurer la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans, les Femmes en enceintes et les femmes allaitantes vulnérables grâce (i) à un plaidoyer auprès des décideurs pour la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans et les FE/FA et (ii) l'appui à la mise en œuvre de la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans dans les zones vulnérables	Un texte législatif est adopté et mis en œuvre, 100 % des structures de santé, soit 750 centres appliquent la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans dans les zones vulnérables

PRP 2.2. Amélioration de la qualité de l'offre de services de santé dans les structures de santé et au niveau communautaire, en priorité dans les zones vulnérables

<i>Activités</i>	<i>Indicateurs Objectivement Vérifiables</i>
2.2.1 : Renforcer les capacités techniques, matérielles des structures de santé et des acteurs communautaires pour des services et soins de santé de qualité grâce à la dotation des centres de santé en équipements et matériels pour un fonctionnement optimal	750 centres de santé dotés en équipements et matériels adéquats
2.2.2 : Renforcer les capacités du système d'information nutritionnel par la (i) Mise en place d'une Surveillance nutritionnelle continue, de qualité couvrant tous les échelons, (ii) l'intégration des données nutritionnelles dans le système d'information sectoriel de routine, (iii) la diffusion des données nutritionnelles à l'ensemble des acteurs à l'aide d'une banque de données nutritionnelles accessible (en ligne) constituée à partir de RTA	750 structures de santé dotées en moyens, équipements, matériels pour la collecte, l'analyse et la remontée des informations à tous les niveaux, Production de 3000 bulletins par an

PRP 2.3. Promotion et renforcement de la prise en charge de la santé de la reproduction dans les structures de santé et au niveau communautaire, en priorité dans les zones vulnérables

<i>Activités</i>	<i>Indicateurs Objectivement Vérifiables</i>
2.3.1 : Assurer des services de qualité en santé de la reproduction au niveau des structures de santé et au niveau communautaire par l'appui à la mise en œuvre du paquet SR dans les centres de santé et au niveau communautaire	750 centres de santé et les 9750 ASC/ relais communautaires disposant des équipements, matériels et intrants requis

PRP 2.4. Renforcement de la prévention et de la prise en charge de la malnutrition dans les structures de santé et au niveau communautaire

<i>Activités</i>	<i>Indicateurs Objectivement Vérifiables</i>
2.4.1 : Renforcer la mise en œuvre de la surveillance de la croissance et du développement de l'enfant dans les structures de santé et au niveau communautaire par (i) la mise à niveau du personnel de santé et des relais communautaires en surveillance préventive de l'enfant (SPE), (ii) l'appui à la mise en œuvre d'une surveillance de la croissance et du développement de l'enfant de qualité dans les structures de santé et au niveau communautaire grâce à l'acquisition d'équipements et de matériels adéquats (toise de Shorr, Balance électronique, Bande de Shakir), (iii) le suivi de la qualité de la surveillance préventive de l'enfant dans les structures de santé et au niveau communautaire	2320 personnels de santé formés/recyclés en surveillance préventive de l'enfant (SPE) ; 9750 ASC/ relais communautaires formés/recyclés en surveillance préventive de l'enfant (SPE) ; 750 centres de santé et les 9750 ASC/ relais communautaires disposant des équipements et matériels requis : a- toise de Shorr, b- Balance électronique, c- Bande de Shakir

Pilier III: Renforcer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments

PRP 3.1. Amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu rural et péri urbain à travers la promotion économique et sociale des femmes, des jeunes et des ménages vulnérables

<i>Activités</i>
3.1.1 : Accroître durablement la production et la productivité des systèmes de production du secteur Agricole de 101.144 ménages dans l'optique de la préservation de la biodiversité par les actions suivantes: <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de 100 mares piscicoles - Mise à disposition de 2838 tonnes de semences améliorées (céréales et légumineuses subventionnées à 50%) adaptées aux conditions écologiques et climatiques des zones vulnérables - Approvisionnement subventionné à 50% de 18938 tonnes d'engrais - Création et réhabilitation de 180 points d'eau pastoraux (forages pastoraux équipés de contre puits)

<ul style="list-style-type: none"> - Constitution de 2400 tonnes de stock aliment bétail, soit 20 tonnes par Bâtiment Aliment Bétail - Appui à la reconstitution de cheptel de petits ruminants dans les zones pastorales vulnérables par le placement de 74.000 petits ruminants dans les ménages vulnérables - Appui à la reconstitution de la volaille dans les ménages vulnérables par le placement de 17.000 sujets
PRP 3.2. Promotion et valorisation des produits agro - sylvo - pastoraux et piscicoles à travers le système chaîne de valeur à l'échelle locale et la connexion avec le marché
<i>Activités</i>
3.2.1 : Améliorer la capacité de transformation / conservation des produits agro-sylvo-pastorales et piscicoles de 5000 femmes vulnérables par les actions suivantes : Mise en place et équipement de 50 petites unités de transformation /conservation (UTC) des produits agro-sylvo- pastorales et piscicoles fonctionnant à l'énergie solaire et/ou au gaz (hybride)
3.2.2 : Assurer l'autonomisation énergétique des zones vulnérables par le développement et la vulgarisation des alternatives en matière d'énergie domestique, et la promotion des énergies nouvelles et renouvelables par les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Électrification de 25 villages à partir de sources d'énergie photovoltaïque dans les zones vulnérables, soit 5 par an - Implantation de 50 périmètres maraichers et arboricoles approvisionnés en eau par source d'énergie photovoltaïque - Implantation de 50 plates formes multi fonctionnelles - Diffusion de foyers améliorés dans les ménages vulnérables, pour 91.000 femmes, soit 1.000 femmes par communes vulnérables par an - Formation de 100 personnes par an et par UTC (femmes et des jeunes) aux techniques de gestion d'entreprises et de transformation/conservation des produits agro-sylvo-pastorales et piscicoles - Appuyer les femmes vulnérables dans douze cercles pour la valorisation des produits forestiers non ligneux
PRP 3.3. Renforcement des actions d'adaptation aux impacts des changements climatiques / Mise en place de mécanismes opérationnels de gestion des risques et aléas qui menacent les systèmes de production agricole dans les zones vulnérables
<i>Activités</i>
3.3.1 : Renforcer les capacités des populations vulnérables sur les enjeux des changements climatiques y compris l'intégration de la dimension changement climatique dans les plans de Développement des Collectivités (Communes) par la formation de 7.300 chefs d'exploitation agricole familiale vulnérable aux enjeux des changements climatiques et la prise en compte dans les PDSEC des 91 communes vulnérables de la dimension changement climatique
Pilier IV: Renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PRP 4.1. Renforcement de la capacité nationale d'anticipation et de réponses face aux crises alimentaires et nutritionnelle, aux changements climatiques et aux risques de catastrophes
<i>Activités</i>
4.1.1 : Améliorer l'aide à la décision en renforçant et en coordonnant les systèmes d'alerte précoce existants
4.1.2 : Renforcer et intégrer la dimension résilience dans les plans de réponses existants
PRP 4.2. Amélioration de l'efficacité du ciblage des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, en tenant compte de la dimension genre
<i>Activités</i>
4.2.1 : Améliorer le ciblage des ménages et personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'intégration de nouvelles approches d'analyse de la vulnérabilité
PRP 4.3. Prise en compte et adaptation dans les politiques et stratégies des dynamiques de population et de changements climatiques
<i>Activités</i>
4.3.1 : Améliorer la prise en compte de la variable population et de changements climatiques dans les politiques et stratégies nationales
PRP 4.4. Renforcement du suivi-évaluation, recherche et capitalisation des résultats/bonnes pratiques
<i>Activités</i>
4.4.1 : Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation multisectoriel de la mise en œuvre des PRP-AGIR (mesure de la résilience)